

Livret de l'utilisateur d'une installation Aqualentz®

- de récupération d'eaux de pluies
- de déversoirs d'orage, de régulateurs de débit
- d'accessoires

Faites des économies grâce à la récupération d'eaux de pluies Sotralentz...
Plus de la moitié du territoire national souffre d'un manque croissant et constant de ressources en eau.
Il est temps de réagir par un acte citoyen en installant la gamme Aqualentz adaptée à vos besoins...
Merci d'avance.



SOTRALENTZ
HABITAT

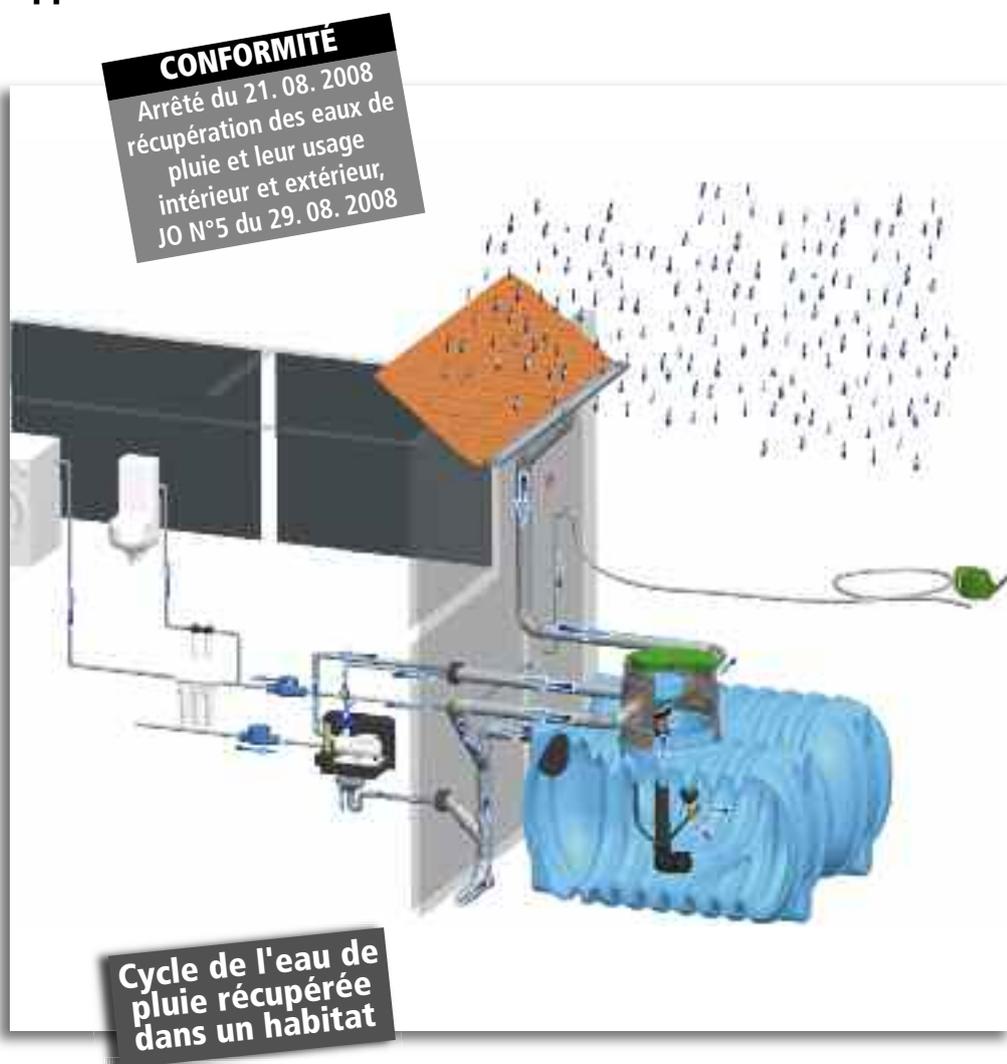
Sommaire

Arguments pour choisir	2 et 3
Conditions d'utilisation	4
Assurance qualité ISO 9001 : 2 000	4
Garanties	5
Arrêté du 24 août 2008	6 à 9
Crédit d'impôt	10
Bulletins officiels	11 à 13
TVA	14
Position sanitaire	15 à 17
Dimensions cuves enterrées SP, AT et DP standards	18 à 19
Dimensions cuves enterrées SP "BASIC"	20 à 21
Descriptif cuves enterrées SP et AT	22 à 23
Descriptif cuves enterrées DP	24
Filtres dégrilleurs à cascade Gros débit VF1 à VF6	25 à 27
Détails cuves Simple Peau SP, AT et DP	28 à 29
Dimensions déversoirs d'orage SP et DP	30 à 31
Guide de pose cuves enterrées SP, AT et DP	32 à 33
Filière eaux de pluies enterrée	34
Cycle de l'eau récupérée	35
Lit d'infiltration	36
Stockage aérien intérieur et extérieur XT	37 à 43
Dimensions stockage aérien	44
Entretien des cuves et des citernes	45 à 46
Livret d'entretien	47
Module Compact de Gestion des eaux de pluies	48 à 51
Pompe Vipier	52
Rainsystem	52
Accessoires	53 à 56
Filtration et prétraitement Cintropur et Cintroclear	57 à 60
Hydrosystem 1000 et 400	51 à 63
Mentions légales	64

Vous envisagez l'acquisition et la mise en place d'une installation d'eaux de pluies AquaLentz (prétraitement, récupération, filtration, déversoir, stockage incendie, alimentation piscine, arrosage...).

Lisez attentivement ce livret, disponible dans chaque appareil, avant tout dimensionnement ou toute mise en œuvre des appareils, des périphériques et des accessoires.

Ce livret contient les informations sur la description, l'installation, les consignes d'utilisation et l'entretien de nos appareils.



Toutes les informations sont disponibles sur notre site :
www.sotralentz.com, sous onglet "Habitat", sous rubrique "notre offre"

Arguments pour vous inviter à choisir un appareil Sotralentz adapté à vos besoins et vous permettant de réaliser de vraies économies

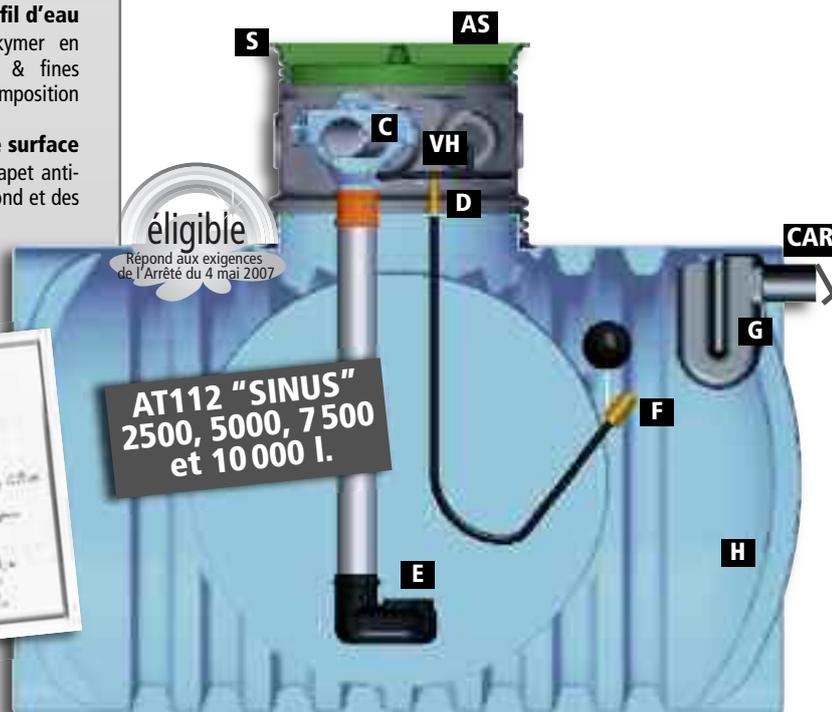
L'eau potable devient plus coûteuse, soyez prévoyant en l'économisant.

D'année en année, le niveau de nos nappes phréatiques baisse et les captages d'eau potable se tarissent. Il est important d'économiser nos ressources en eau potable.

L'eau pluviale est un don du ciel, son utilisation est conseillée pour l'arrosage et pour certains usages dans l'habitat après filtration. Près de 50 % des besoins quotidiens en eaux peuvent être couverts par l'utilisation d'eaux de pluies. La consommation moyenne par habitant est de 150 litres environ par jour soit 4500 litres d'eau par mois.

1. **Gamme complète** d'appareils simple et double peau de 2500 à 40000 litres jumelables à la demande (sorties basses en option), de périphériques et d'accessoires;
2. **Appareils complets avec pré-équipement de qualité** ne demandant qu'à être connectés pour leur mise en service et ne nécessitant que peu d'entretien;
3. **Appareils enterrés à trois filtrations intégrées sans énergie**
- 3.1 **Pose à vide sans remplissage préalable** d'eau de réseau, **première économie**. Contrôlez les fiches techniques des produits avant d'effectuer votre choix.
- 3.2 **Filtre dégrilleur intégré "Sinus"** **C** cartouche filtrante tubulaire et horizontale intégrée et démontable à effet « Vortex » sans énergie placée en amont du stockage permettant :
 - accès à l'intérieur pour un nettoyage intégral de la cuve,
 - filtration sans énergie sans contact avec l'intérieur de la cuve,
 - récupération de près de 90 % des eaux collectées préfiltrées,
 - assurant un auto nettoyage sans énergie,
 - rétro lavage intégré de la cartouche filtrante.
 Prévoir filtre dégrilleur à cascade à particules gros débit VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 450 m² et par tranche de 450 m² pour toutes les cuves ou 1 filtre VF2 par tranche de 1700 m².
 - Crapaudine **C2** (vendue séparément).
- 3.3 **Équipement pour raccordement** **D** Ø 1" d'1" pompe de surface (option vendue séparément).
- 3.4 **Diffuseur-tranquillisateur démontable, noyé et efficace** **E** permettant l'arrivée d'eau préfiltrée en évitant la mise en suspension des sables (sédiments) provenant des pluies véhiculant des sables du désert et permettant de stabiliser le PH de l'eau contenue en l'oxygénant pour une meilleure préservation de la qualité et de la propreté de l'eau.
- 3.5 **Siphon d'évacuation de trop-plein situé au-dessus du fil d'eau d'évacuation** **G**, **filtration**, sans énergie par effet skymer en prélevant les particules grasses (hydrocarbures, huiles...) & fines (pollen...), avec grille anti-rongeur en inox (évitant leur décomposition après noyade).
- 3.6 **Tube souple d'aspiration raccordable à une pompe de surface** **F**, **filtration**, équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues du fond et des matières flottantes.

- 3.7 **Nouvelle rehausse à visser 600/580 grise** **AS** ou **noire** **AP**
 - ajustable en hauteur avec 1 rehausse supplémentaire maximum REHC 600/150 à visser **garantissant un fil d'eau à - 1 mètre** entre le dessus du tuyau et le fil d'eau d'évacuation du trop-plein
 - avec entrée de l'eau brute **IN**
 - avec évacuation de l'eau souillée **OUT** sans passage dans la cuve
 - avec prémanchonage pour tube de service (alimentation électrique, relevage, retro-lavage, jauge...)
 - avec piquage Ventilation Haute **VH**
 - avec accès à l'intérieur pour nettoyage intégral.
 - avec passage de mur étanche **PME** du tube de service (option vendue séparément).
- 3.8 **Tampon PEHD isolant** à visser contre le froid (gel) et contre le chaud (formation de bactéries, algues...), avec lame d'air isolante équipant la rehausse et **renforcé en PEHD** permettant le passage en toute sécurité au-dessus de l'appareil.
- 3.9 **Sécurité enfant en inox** **S** garantissant un appareil inaccessible aux enfants et à toute personne non équipée d'outils permettant l'ouverture de cette sécurité.
- 3.10 **Peau intérieure blanche en PEHD naturel alimentaire**.
- 3.11 **Marquage "eau non potable"** **MA** au-dessus de chaque robinet de soutirage verrouillable (fourni avec chaque cuve).
- 3.12 **Clapet anti-retour** **CAR** Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein (option vendue séparément).
4. **Sotralentz-Habitat propose des appareils permettant de réaliser de réelles économies et éligibles au Crédit d'impôts.**



Arguments pour vous inviter à choisir un appareil Sotralentz adapté à vos besoins et vous permettant de réaliser de vraies économies

Besoins

- Geste citoyen si manque d'eau,
- Préservation des ressources en eau (baisse des nappes),
- Respect de l'environnement (terrains de sport, golf...),
- Économies (chasse d'eau, lave-linge...),
- Gestion des crues & des précipitations (écrêter si côte d'alerte des cours d'eau atteinte...),
- Prévention incendie (stockage...),
- Amélioration du cadre de vie (fleurissement...),
- Maintien de son confort (remplissage d'appoint piscine, arrosage...)

Ce qui vous concerne :

• Installations aériennes & enterrées domestiques

Cuves de qualité pré équipées & adaptées aux besoins des utilisateurs privés (Arrosage, remplissage piscine, W-C, lave-linge...)

• Installations enterrées de grandes tailles

Cuves ultra résistantes pré équipées jumelables à souhait avec une assistance du fabricant pour les besoins des collectivités & des entreprises (Fleurissement, gestion crues, prévention incendie, WC, nettoyage, jardins publics, terrain de sport, golf...)

Comment choisir une cuve enterrée pré-équipée ?

• Vérifier toujours les fiches techniques avant de choisir la cuve enterrée qui convienne à vos besoins.

• Privilégier :

- économies réalisées et non son prix
- cuve en Polyéthylène (PE) car plus légère & inaltérable,
- cuve en Polyéthylène Haute Densité (PEHD) donc fabriquée par extrusion-soufflage plus tôt que certaines roto-moulées (PEBD), car insensible aux chocs,
- cuve en PEHD coextrudée-soufflée, car multicouche hautement résistante permettant une pose à vide & l'intégration d'une paroi intérieure alimentaire, soit la 1^{re} économie,

Privilégier la cuve avec trois (3) filtrations sans énergie intégrées :

1. **Cartouche filtrante** tubulaire & horizontale intégrée à effet centrifuge permettant une 1^{re} filtration sans énergie et la récupération de près de 90 % des eaux de pluies collectées et assurant un auto nettoyage sans énergie,
2. **Siphon d'évacuation de trop-plein** situé au-dessus du fil d'eau d'évacuation permettant une 2^e filtration sans énergie des particules grasses (hydrocarbures, huiles...) et fines (pollen...) par effet skimmer, avec grille anti-rongeur en inox (évitant leur décomposition après noyade),
3. **Crépine d'aspiration flottante** intégrée permettant une 3^e filtration sans énergie, grâce à son flotteur évitant d'aspirer les flottants ou les matières en décantation, avec un dispositif anti-siphonage intégré évitant à la pompe de fonctionner à vide et permettant un raccordement aisé et rapide de la pompe,

Équipements complémentaires intégrés et indispensables pour être éligible au Crédit d'impôts

- Diffuseur-tranquillisateur efficace permettant l'arrivée d'eau pré filtrée en évitant la mise en suspension des sables (sédiments) et en oxygénant l'eau contenue permettant une meilleure préservation de sa qualité & de sa propreté,
- Rehausse à visser diamètre 600 mm minimum avec 1 rehausse complémentaire permettant de placer le fil d'eau de sortie à -1 mètre sous le niveau du sol fini (garantie de conservation d'une température stable & fraîche pour conserver la qualité de l'eau contenue)
- Rehausse à visser équipée de :
 - Entrée eaux brutes provenant de la toiture,
 - Cartouche filtrante amovible et autonettoyante, avec système de rétro-lavage intégré pour accès à l'intérieur de la cuve,
 - Évacuation des eaux souillées (feuilles, mousses...) sans contact avec l'intérieur de la cuve,
 - Pré-manchonage pour la connexion du tube de service intégrant alimentation, aspiration, détecteur de niveau à distance...
- Tampon isolant et résistant de 600 mm de diamètre et de couleur verte s'intégrant dans le paysage en évitant les variations de température de l'eau contenue dans la cuve et préservant ainsi ses qualités,
- Avant tout choisir des cuves pré-équipées sans oublier les périphériques indispensables (Pompes, modules compacts avec dysconnecteur de réseau, indicateurs de niveaux à distance, systèmes d'arrosage...) privilégiant de réelles économies pour l'utilisateur
- Installations de collecte et d'utilisation d'eaux de pluies Aqualentz respectant quelques règles techniques pour limiter tout risque d'accident (noyade...) grâce au dispositif "sécurité enfants" intégré et en inox, et tout risque sanitaire lors des utilisations connexes.
- Marquage "Ne convient pas pour l'eau potable"
- Clapet anti-retour sur siphon de trop-plein.
- Crapaudine sur tuyau de descente (option vendue séparément).

Sotralentz porte une attention particulière :

- aux matériaux utilisés dans les installations de collecte et d'utilisation (matériau inerte et recyclable, le PEHD),
- à l'existence d'un dispositif d'évacuation des eaux souillées au travers du dégrillage et des filtrations successives,
- aux préconisations de mise en œuvre et d'entretien des installations.

Conditions d'utilisation eaux de pluies

Les appareils de récupération d'eaux de pluies SOTRALENTZ sont destinées :

- soit à être installées hors sol ou enterré
- soit en intérieur ou en extérieur traité anti-UV

SOTRALENTZ-HABITAT propose également une gamme de périphériques et d'accessoires pour la récupération des eaux de pluies, la régulation des débits (cf. brochure EP68).

1 - Il est interdit de rejeter dans les canalisations d'amenée des eaux de pluies, les produits suivants :

- huiles, graisses (moteur, friture...),
- cires et résines,
- peintures et solvants,
- produits pétroliers,
- pesticides de tous types,
- tous produits toxiques,
- tout objet difficilement dégradable (mégots de cigarettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, cendres, ordures ménagères, chiffons, emballages, etc.),
- eaux de condensation des conduites d'évacuation de gaz de chaudières basse et moyenne température,
- eaux de condensation des climatiseurs, condensats, etc.

2 - Il est interdit :

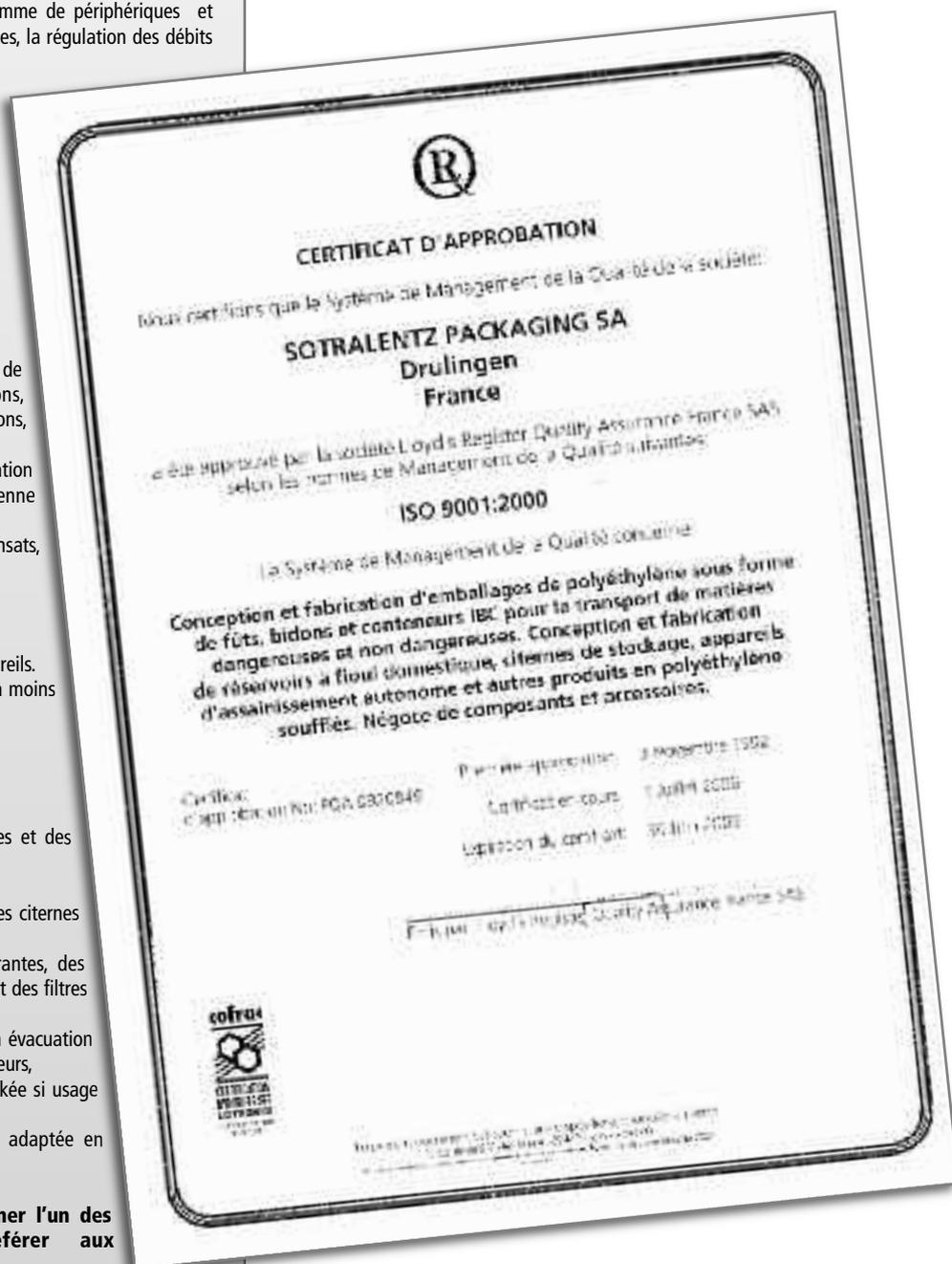
- de recouvrir ou d'enterrer les tampons des appareils.
- de planter des arbres ou grandes plantations à moins de 3 mètres des appareils.
- de connecter tous siphons de sol.

3 - Il est recommandé :

- de contrôler la propreté des citernes aériennes et des cuves enterrées,
- de s'assurer qu'aucune algue ne se soit formée,
- de contrôler les niveaux de dépôts au fond des citernes aériennes et des cuves enterrées,
- de contrôler la propreté des cartouches filtrantes, des collecteurs, des filtres Rainus, des filtres Sinus et des filtres Gros Débits VF1,
- de s'assurer que le siphon de trop-plein et son évacuation ne soient pas colmatés ou obturés par des rongeurs,
- de s'assurer de la stabilité du Ph de l'eau stockée si usage domestique.
- de faire une filtration amont, Hydrosystem, adaptée en présence d'une toiture en zinc, en cuivre...

Si les contrôles effectués devaient confirmer l'un des points ci-dessus, veuillez vous référer aux recommandations d'entretien (cf. page 42).

**Assurance qualité
ISO 9001 : 2000**



Tous les appareils, périphériques et accessoires SOTRALENTZ-HABITAT sont conçus et produits sous assurance qualité ISO 9001 : 2000.

Garanties eaux de pluies

Appareils, périphériques et accessoires

Les appareils, les périphériques et les accessoires doivent être transportés, stockés et manipulés dans des conditions telles qu'ils soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons la fourniture d'appareils (cuves hors accessoires) exempts de tout vice de fabrication pour une période de dix (10) ans.

Nous garantissons la fourniture d'équipements de cuves, de périphériques et d'accessoires exempts de tout vice de fabrication pour une période de deux (2) ans.

En cas de défectuosité reconnue par nos services, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (qui doivent être tenues à notre disposition) ou manquantes (réserves sur bon de livraison ou bordereau de transport et par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 72 heures, 3 jours ouvrables, samedi y compris) à l'exclusion de tous autres frais.

Boîtes (regards) d'eaux de pluies

Les boîtes (regards) doivent être transportées, stockées et manipulées dans des conditions telles qu'elles soient à l'abri d'actions, notamment mécaniques, susceptibles de provoquer des détériorations.

Nous garantissons, par la bande adhésive signalétique, la fourniture de regards complets, conformes à la réglementation et exemptes de tout vice de fabrication.

En cas de défectuosité reconnue par nos services, ou de boîtes (regards) incomplètes, notre intervention se limite au remplacement des pièces défectueuses (devant être tenues à notre disposition) ou manquantes (réserves sur bon de livraison ou bordereau de transport et par lettre recommandée avec AR au transporteur sous 72 heures, 3 jours ouvrables, samedi y compris) à l'exclusion de tous autres frais.

Fait à DRULINGEN, le (voir numéro de série et date de fabrication perforés ci-dessous)

L'installateur

Le propriétaire

Appel en garantie ne pouvant être invoqué en cas de :

- **non-respect** par l'installateur, le propriétaire et/ou l'utilisateur :
 - des prescriptions de stockage et de manutention,
 - des prescriptions de transports,
 - des prescriptions d'installation,
 - des prescriptions d'utilisation,
 - des prescriptions d'entretienprécisées par SOTRALENTZ-HABITAT dans ce livret EP23 et livré dans chaque appareil d'eaux de pluies,
- **modification ou utilisation** des appareils, des accessoires et/ou des périphériques **pour un usage autre que celui initialement prévu** par SOTRALENTZ-HABITAT,
- **phénomènes naturels** (atmosphériques, géologiques, explosion ou dynamitage...) indépendants de notre volonté,
- **mauvais dimensionnement** des appareils, des périphériques et des accessoires,
- **mauvais choix de la filière** partielle ou complète.
- **non-utilisation de filtration adaptée** en amont des appareils en fonction :
 - du nombre d'appareils,
 - du nombre de tuyaux de descente,
 - de la surface de toiture réceptrice.
- **non-utilisation de filtration adaptée** en aval des appareils en fonction :
 - des appareils connectés.

L'utilisateur

Le constructeur



A. Jung

Arrêté eaux de pluies

Arrêté du 21 août 2008 - JO n° 5 du 29 août 2008

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 21 août 2008 relatif à la récupération des eaux de pluie et à leur usage à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments

NOR: DEVD0773410A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministre du logement et de la ville, la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et le secrétaire d'Etat chargé de l'outre-mer,

Vu le code général des impôts, notamment son article 200 *quater*;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1321-1, L. 1321-7, R. 1321-1 et R. 1321-57 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles R. 2224-12 et R. 2224-19-4 ;

Vu l'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 8 novembre 2007 ;

Vu l'avis du Comité national de l'eau en date du 15 novembre 2007,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le présent arrêté précise les conditions d'usage de l'eau de pluie récupérée en aval de toitures inaccessibles, dans les bâtiments et leurs dépendances, ainsi que les conditions d'installation, d'entretien et de surveillance des équipements nécessaires à leur récupération et utilisation.

Au sens du présent arrêté :

- une eau de pluie est une eau de pluie non, ou partiellement, traitée ; est exclue de cette définition toute eau destinée à la consommation humaine produite en utilisant comme ressource de l'eau de pluie, dans le respect des dispositions des articles L. 1321-1 et suivants et R. 1321-1 et suivants du code de la santé publique ;
- les équipements de récupération de l'eau de pluie sont les équipements constitués des éléments assurant les fonctions collecte, traitement, stockage et distribution et de la signalisation adéquate ;
- une toiture inaccessible est une couverture d'un bâtiment non accessible au public, à l'exception des opérations d'entretien et de maintenance ;
- un robinet de soufrage est un robinet où l'eau peut être accessible à l'usager.

Art. 2. – I. – L'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles peut être utilisée pour des usages domestiques extérieurs au bâtiment. L'arrosage des espaces verts accessibles au public est effectué en dehors des périodes de fréquentation du public.

II. – A l'intérieur d'un bâtiment, l'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles, autres qu'en amiante-ciment ou en plomb, peut être utilisée uniquement pour l'évacuation des excréta et le lavage des sols.

III. – L'utilisation d'eau de pluie collectée à l'aval de toitures inaccessibles est autorisée, à titre expérimental, pour le lavage du linge, sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés et :

- que la personne qui met sur le marché le dispositif de traitement de l'eau déclare auprès du ministère en charge de la santé les types de dispositifs adaptés qu'il compte installer ;
- que l'installateur conserve la liste des installations concernées par l'expérimentation, tenue à disposition du ministère en charge de la santé.

Cette expérimentation exclut le linge destiné aux établissements cités au IV.

IV. – L'utilisation d'eau de pluie est interdite à l'intérieur :

- des établissements de santé et des établissements, sociaux et médico-sociaux, d'hébergement de personnes âgées ;
- des cabinets médicaux, des cabinets dentaires, des laboratoires d'analyses de biologie médicale et des établissements de transfusion sanguine ;

Arrêté eaux de pluies

Arrêté du 21 août 2008 - JO n° 5 du 29 août 2008

- des crèches, des écoles maternelles et élémentaires.

V. - Les usages professionnels et industriels de l'eau de pluie sont autorisés, à l'exception de ceux qui requièrent l'emploi d'eau destinée à la consommation humaine telle que définie à l'article R. 1321-1 du code de la santé publique, dans le respect des réglementations spécifiques en vigueur, et notamment le règlement (CE) n° 853/2004 du 29 avril 2004 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

Art. 3. - I. - Les équipements de récupération de l'eau de pluie doivent être conçus et réalisés, conformément aux règles de l'art, de manière à ne pas présenter de risques de contamination vis-à-vis des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

II. - 1. Les réservoirs de stockage sont à la pression atmosphérique. Ils doivent être faciles d'accès et leur installation doit permettre de vérifier en tout temps leur étanchéité. Les parois intérieures du réservoir sont constituées de matériaux inertes vis-à-vis de l'eau de pluie. Les réservoirs sont fermés par un accès sécurisé pour éviter tout risque de noyade et protégés contre toute pollution d'origine extérieure. Les orifices sont munies de grille anti-moustiques de mailles de 1 millimètre au maximum. Tout point intérieur du réservoir doit pouvoir être atteint de façon à ce qu'il soit nettoyable. Le réservoir doit pouvoir facilement être vidangé totalement.

2. Tout raccordement, qu'il soit temporaire ou permanent, du réseau d'eau de pluie avec le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est interdit. L'appoint en eau du système de distribution d'eau de pluie depuis le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine est assuré par un système de disconnexion par surverse totale avec garde d'air visible, complète et libre, installée de manière permanente et verticalement entre le point le plus bas de l'orifice d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine et le niveau critique. La conception du trop-plein du système de disconnexion doit permettre de pouvoir évacuer le débit maximal d'eau dans le cas d'une surpression du réseau de distribution d'eau de pluie.

3. L'arrivée d'eau de pluie en provenance de la toiture est située dans le bas de la cuve de stockage. La section de la canalisation de trop-plein absorbe la totalité du débit maximal d'alimentation du réservoir ; cette canalisation est protégée contre l'entrée des insectes et des petits animaux. Si la canalisation de trop-plein est raccordée au réseau d'eaux usées, elle est munie d'un clapet anti-retour.

4. A proximité immédiate de chaque point de soutirage d'une eau impropre à la consommation humaine est implantée une plaque de signalisation qui comporte la mention « eau non potable » et un pictogramme explicite.

5. Aucun produit antifigel ne doit être ajouté dans la cuve de stockage.

III. - Sans préjudice des dispositions mentionnées aux I et II, pour les équipements permettant une distribution de l'eau de pluie à l'intérieur des bâtiments, les dispositions suivantes sont à mettre en œuvre :

1. Un dispositif de filtration inférieure ou égale à 1 millimètre est mis en place en amont de la cuve afin de limiter la formation de dépôts à l'intérieur.

2. Les réservoirs sont non translucides et sont protégés contre les élévations importantes de température.

3. Les canalisations de distribution d'eau de pluie, à l'intérieur des bâtiments, sont constituées de matériaux non corrodables et repérées de façon explicite par un pictogramme « eau non potable », à tous les points suivants : entrée et sortie de vannes et des appareils, aux passages de cloisons et de murs.

4. Tout système qui permet la distribution d'eau de pluie à l'intérieur d'un bâtiment raccordé au réseau collectif d'assainissement comporte un système d'évaluation du volume d'eau de pluie utilisé dans le bâtiment.

5. Dans les bâtiments à usage d'habitation ou assimilés, la présence de robinets de soutirage d'eaux distribuant chacun des eaux de qualité différentes est interdite dans la même pièce, à l'exception des caves, sous-sols et autres pièces annexes à l'habitation. A l'intérieur des bâtiments, les robinets de soutirage, depuis le réseau de distribution d'eau de pluie, sont verrouillables. Leur ouverture se fait à l'aide d'un outil spécifique, non lié en permanence au robinet. Une plaque de signalisation est apposée à proximité de tout robinet de soutirage d'eau de pluie et au-dessus de tout dispositif d'évacuation des excréments. Elle comporte la mention « eau non potable » et un pictogramme explicite.

6. En cas d'utilisation de colorant, pour différencier les eaux, celui-ci doit être de qualité alimentaire.

Art. 4. - I. - Le propriétaire, personne physique ou morale, d'une installation distribuant de l'eau de pluie à l'intérieur de bâtiments est soumis aux obligations d'entretien définies ci-dessous.

II. - Les équipements de récupération de l'eau de pluie doivent être entretenus régulièrement, notamment par l'évacuation des refus de filtration.

III. - Le propriétaire vérifie semestriellement :

- la propreté des équipements de récupération des eaux de pluie ;

- l'existence de la signalisation prévue aux III-1 et III-5 de l'article 3 du présent arrêté ;

- le cas échéant, le bon fonctionnement du système de disconnexion, défini au II-2 de l'article 3 du présent arrêté, entre le réseau de distribution d'eau destinée à la consommation humaine et le réseau de distribution d'eau de pluie ; il vérifie notamment que la protection est toujours adaptée au risque, que l'installation du système de disconnexion est toujours conforme, accessible et non inondable et que la capacité d'évacuation des réseaux collecteurs des eaux de rejet est suffisante.

Il procède annuellement :

Arrêté eaux de pluies

Arrêté du 21 août 2008 - JO n° 5 du 29 août 2008

29 août 2008

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 5 sur 132

- au nettoyage des filtres ;
- à la vidange, au nettoyage et à la désinfection de la cuve de stockage ;
- à la manœuvre des vannes et robinets de soutirage.

IV. - Il établit et tient à jour un carnet sanitaire comprenant notamment :

- le nom et adresse de la personne physique ou morale chargée de l'entretien ;
- un plan des équipements de récupération d'eau de pluie, en faisant apparaître les canalisations et les robinets de soutirage des réseaux de distribution d'eau de pluie et d'alimentation humaine, qu'il transmet aux occupants du bâtiment ;
- une fiche de mise en service, telle que définie en annexe, attestant de la conformité de l'installation avec la réglementation en vigueur, établie par la personne responsable de la mise en service de l'installation ;
- la date des vérifications réalisées et le détail des opérations d'entretien, y compris celles prescrites par les fournisseurs de matériels ;
- le relevé mensuel des index des systèmes d'évaluation des volumes d'eau de pluie utilisés à l'intérieur des bâtiments raccordés au réseau de collecte des eaux usées.

V. - Il informe les occupants du bâtiment des modalités de fonctionnement des équipements et le futur acquéreur du bâtiment, dans le cas d'une vente, de l'existence de ces équipements.

Art. 5. - La déclaration d'usage en mairie, prévue à l'article R. 2224-19-4 du code général des collectivités territoriales, comporte les éléments suivants :

- l'identification du bâtiment concerné ;
- l'évaluation des volumes utilisés à l'intérieur des bâtiments.

Art. 6. - Le préfet impose un délai pour la mise en conformité des équipements de distribution d'eau de pluie à l'intérieur des bâtiments autorisés, préalablement à la publication du présent arrêté, par dérogation préfectorale, en application de l'article R. 1321-57 du code de la santé publique.

Les autres équipements existants à la date de publication du présent arrêté seront mis en conformité avec celui-ci dans un délai d'un an à compter sa publication au *Journal officiel*.

Art. 7. - Le directeur de l'eau, le directeur général des collectivités locales, le directeur général de la santé et le directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 août 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,
de l'énergie, du développement durable
et de l'aménagement du territoire,
JEAN-LUC BOULON*

*Le ministre de l'intérieur,
de l'outre-mer et des collectivités territoriales,
MICHELE ALLIOT-MARIE*

*Le ministre de la santé,
de la jeunesse, des sports
et de la vie associative,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUEL*

*Le ministre du logement et de la ville,
CHRISTINE BOUTIN*

*Le secrétaire d'Etat
chargé de l'écologie,
NAUDALIE KOSCIUSKI-MORZIER*

*Le secrétaire d'Etat
chargé de l'outre-mer,
YVES JÉGO*

ANNEXE

FICHE D'ATTESTATION DE CONFORMITÉ ÉTABLIE À LA MISE EN SERVICE
DES ÉQUIPEMENTS DE DISTRIBUTION DES EAUX DE PLUIE À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

Arrêté eaux de pluies

Arrêté du 21 août 2008 - JO n° 5 du 29 août 2008

29 août 2008

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 5 sur 132

Coucheuse du projet (nom et Prénoms) : _____

Adresse de l'habitation : _____

Mise en service effectuée par : _____

Éléments à vérifier (conformité à la réglementation)	Vérification effectuée (à cocher)	Observations éventuelles
Nature du toit	<input type="checkbox"/>	
Filtration en amont du réservoir	<input type="checkbox"/>	
Réservoir de stockage de l'eau de pluie (matériau, étanchéité, protection de l'habitation contre les intrusions d'insectes, arrivée d'eau au point, pas accès sécurisé et aptitude au nettoyage)	<input type="checkbox"/>	
Trop-plein du réservoir (capacité d'évacuation suffisante et grille anti-trouillage)	<input type="checkbox"/>	
Et trop-plein raccordé au réseau d'eau usée : signal aux toilettes	<input type="checkbox"/>	
Absence de connexion avec le réseau d'eau potable. Notamment, en cas d'alimentation d'appoint en eau : disconnection par surverse totale	<input type="checkbox"/>	
Signalisation du réseau intérieur d'eau de pluie	<input type="checkbox"/>	
Signalisation des points d'usage d'eau de pluie	<input type="checkbox"/>	
Rafinats de soulègue (verrouillables)	<input type="checkbox"/>	
Usage de l'eau de pluie : absence d'usages intérieurs autres que l'évacuation des excréments et le lavage des sols (absence de passage sur le réseau d'eau de pluie)	<input type="checkbox"/>	
Cas d'un bâtiment raccordé au réseau d'eau usée : présence d'un système d'évaluation de volume d'eau de pluie utilisé dans le bâtiment	<input type="checkbox"/>	

Préciser dans ce cas le nom de la personne responsable de la mise en service : _____

(Date) (Signature) de propriétaire : _____

Les services techniques de l'habitat ont vérifié la conformité de l'installation avec les dispositions techniques applicables en matière de mise en service et d'usage des installations relatives à l'habitat individuel. _____

Je soussigné M.

Forumeur responsable de la mise en service de l'installation (ou son représentant)

Atteste que l'installation est conforme à la réglementation en vigueur en ce qui concerne la conception de l'installation de récupération d'eau de pluie, l'apport éventuel d'eau du réseau de distribution public, le réseau intérieur de distribution et les points d'usages.

Fait à _____ le _____

Cachet de l'organisme : _____

Signature : _____

Arrêté Crédit d'impôt

Arrêté 4 mai 2007 - JO n° 67 du 5 mai 2007

Décrets, arrêtés, circulaires

5 mai 2007

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tome 47 mai 173

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté du 4 mai 2007 pris pour l'application de l'article 200 quater du code général des impôts relatif aux dépenses d'équipements de l'habitation principale et modifiant l'article 18 bis de l'annexe IV à ce code

NOR : DEVD0702953A

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de la santé et des solidarités, le ministre de l'écologie et du développement durable et le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code général des impôts, notamment son article 200 quater, et l'annexe IV à ce code, notamment son article 18 bis ;

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles R. 1321-43 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France du 5 septembre 2006 relatif aux enjeux sanitaires liés à l'utilisation d'eau de pluie pour des usages domestiques,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Le 3 de l'article 18 bis de l'annexe IV au code général des impôts est complété par un e ainsi rédigé :

« c) L'équipements de récupération des eaux de pluie collectées à l'aval de toitures imposables pour des utilisations à l'extérieur des habitations, ou pour des utilisations, définies par un arrêté conjoint des ministères en charge de la santé et de l'écologie, à l'intérieur des habitations, construits :

- d'une rampe, installée en haut de chaque descente de gouttière acheminant l'eau vers le stockage ;
- soit d'un système de dérivation des eaux de pluie vers le stockage installé sur une descente de gouttières (en cas de descente unique), soit d'un regard rassemblant l'intégralité des eaux récupérées ;
- d'un dispositif de filtration par dégrillage, démontable pour nettoyage, de maille inférieure à 5 mm, placé en amont du stockage ;
- d'un dispositif de stockage, à l'exclusion des systèmes réhabilités comprenant une ou plusieurs cuves reliées entre elles, répondant aux exigences minimales suivantes :
 - étanche ;
 - résistant à des variations de remplissage ;
 - non translucide ;
 - fermé, recouvert d'un couvercle solide et sécurisé ;
 - comportant un dispositif d'aération muni d'une grille anti-moustiques ; et
 - équipé d'une arrivée d'eau noyée, d'un système de trop-plein muni d'un clapet antiretour (sauf dans le cas où le trop-plein s'effectue par l'arrivée d'eau) ;
 - vidangeable, nettoyable intégralement et permettant d'avoir un accès manuel à tout point de la paroi ;
 - des conduites de liaisons entre le système de dérivation et le stockage et entre le trop-plein et le pied de la gouttière dérivée ;
 - d'un robinet de soutirage verrouillable ;
 - d'une plaque apparente et scellée à demeure, au-dessus du robinet de soutirage, portant d'une manière visible la mention "eau non potable" et un pictogramme caractéristique. »

Art. 2. – Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 4 mai 2007.

*Le ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement,*
JEAN-LOUIS BORLOU

*Le ministre de l'écologie
et du développement durable,*
NELLY OLS

Le ministre de la santé et des solidarités,
PHILIPPE BAS

*Le ministre délégué au budget
et à la réforme de l'État,
porte-parole du Gouvernement,*
JEAN-FRANÇOIS COPÉ

Crédit d'impôt pour les économies d'eau !

Bulletin Officiel des Impôts n°96 du 3 août 2007



BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

5 B-18-07

N° 96 du 3 AOÛT 2007

IMPÔT SUR LE REVENU - CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DE L'HABITATION PRINCIPALE
EN FAVEUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.
ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION ET DE TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES.
ART. 49 DE LA LOI N° 2006-1772 DU 30 DÉCEMBRE 2006 SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES.

(C.G.I., art. 200 quater)

NOR : FCE L 07 20552J

Bureau C 2

PRESENTATION

L'article 90 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) modifié par l'article 63 de la loi de finances pour 2006 (n° 2005-1719 du 30 décembre 2005) a mis en place un crédit d'impôt sur le revenu pour dépenses d'équipement de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable, codifié sous l'article 200 quater du code général des impôts.

L'article 49 de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n° 2006-1772 du 30 décembre 2006) étend le champ d'application de ce crédit d'impôt au coût des équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.

Les dépenses relatives à cette nouvelle catégorie d'équipements ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 25 % du montant de celles-ci.

La liste de ces équipements a été fixée par l'arrêté conjoint des Ministres de l'écologie, du logement, du budget et de la santé en date du 4 mai 2007, publié au Journal officiel n° 105 du 6 mai 2007.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux dépenses payées entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2009.

- 5 -

3 août 2007

D 007066 P - C.P. n° 817 A.D. du 7-1-1975

B.O.I.

I.S.S.N. 0962-821 X

00 - Bureau L 5, 94-76, place de Berry - 75074 PARIS CEDEX 12

Directeur de publication : Bruno PARENT

Responsable de rédaction : Christian MIRANDOL

Impression : S.O.N.C.

82, rue du Maréchal Lyautey - BP 2045 - 91103 Saint-Germain-en-Laye cedex.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'EMPLOI



Crédit d'impôt pour les économies d'eau !

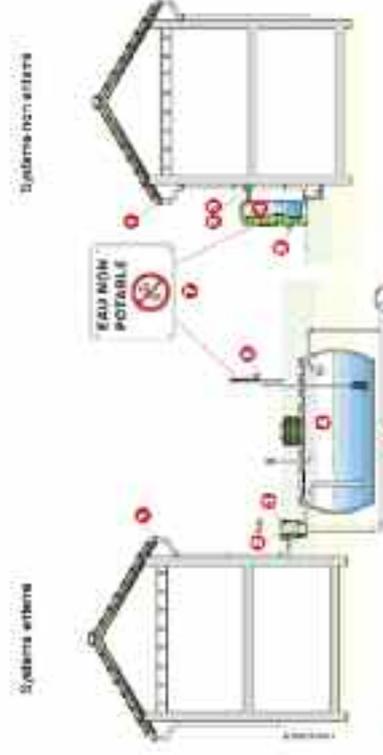
Bulletin Officiel des Impôts n°96 du 3 août 2007

– Equipa stiva arizala esalu tipika, d'un sistema de troppeler muni d'un còde antiscàlar (sauf cas de l'art. 10) le 100 per cent per un an per l'annada de l'instal·lacion.
– Equipa stiva arizala esalu tipika, d'un sistema de troppeler muni d'un còde antiscàlar (sauf cas de l'art. 10) le 100 per cent per un an per l'annada de l'instal·lacion.

– Els costats de l'instal·lacion de l'equipament de troppeler s'ha de pagar en el moment de la instal·lacion.
– Els costats de l'instal·lacion de l'equipament de troppeler s'ha de pagar en el moment de la instal·lacion.

-7- 3 300/2007

Annexa 8 Exemples d'instal·lacion d'un sistema de recuperacion de l'aigua calenta sanitària



- 1. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 2. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 3. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 4. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 5. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 6. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 7. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.
- 8. Instal·lacion de l'equipament de troppeler i de l'equipament de troppeler.

-Source: Revue « L'habitat », du 6 juillet 2007 -7- 3 300/2007

16. Els costats de l'instal·lacion de l'equipament de troppeler s'ha de pagar en el moment de la instal·lacion.
16. Els costats de l'instal·lacion de l'equipament de troppeler s'ha de pagar en el moment de la instal·lacion.

16. Els costats de l'instal·lacion de l'equipament de troppeler s'ha de pagar en el moment de la instal·lacion.
16. Els costats de l'instal·lacion de l'equipament de troppeler s'ha de pagar en el moment de la instal·lacion.

-7- 3 300/2007

Annexa 1 Artículo 48 en la Ley 3/2006-1773 de 18 de diciembre de 2006 sobre fomento de las medidas energéticas

1. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
1. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.

- 1. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 2. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 3. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 4. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 5. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 6. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 7. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.
- 8. Para el caso de un edificio de viviendas, el coste de las obras de ahorro energético se imputará a los propietarios de las viviendas que se beneficien de ellas.

-Source: Revue « L'habitat », du 6 juillet 2007 -7- 3 300/2007



TVA réduite à 5,5 %



BULLETIN OFFICIEL DES IMPÔTS

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

3 C-7-06

N° 200 du 8 DÉCEMBRE 2006

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA), TAUX RÉDUIT,
TRAVAUX (AUTRES QUE DE CONSTRUCTION NOUVEAU DE RECONSTRUCTION) PORTANT
SUR DES LOCAUX À USAGE D'HABITATION ACHÉVÉS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS.

(C.G.I., art. 257 7° et 279-0 bis)

NOR : BUD F 06 30052 J

Bureau D 2

AVERTISSEMENT

L'article 279-0 bis du CGI soumet au taux réduit de la TVA les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation, achevés depuis plus de deux ans, à l'exception, notamment, de la fourniture d'équipements ménagers ou mobiliers et de certains gros équipements.

L'article 58 de la loi n° 2005-1023 de finances rectificative pour 2005 a modifié le 0 du 1 du 7° de l'article 257 et l'article 279-0 bis du CGI en clarifiant la définition des opérations concourant à la production d'un immeuble neuf et en précisant les conditions d'engagement de la responsabilité des opérateurs en cas de rattaché.

La présente instruction commente ces nouvelles dispositions. Elle actualise et synthétise également les commentaires qui ont pu être faits jusqu'à présent sur les conditions d'application du taux réduit prévu par l'article 279-0 bis du CGI.

•

- 1 -

8 décembre 2006

0 967 026 F - C.P. n° 917 A.D. de 3-1-1995	B.O.I.	16 534 098 614 X
DG - Bureau L 3, 04-75, cité de Denfert - 7534 PARIS CEDEX 14		
Directeur de publication : Bruno PARENT	Responsable de rédaction : Denis GARDÉ	
Impression : Q.I.R.E. 30, rue de Valenciennes, Paris - BP 3445 - 75103 Paris Cedex 11		

MINISTÈRE
DES FINANCES

C. TRAVAUX SUR RESEAUX

I. Installations de captage d'eau et de récupération ou d'évacuation des eaux pluviales

126. Les travaux permettant l'alimentation en eau d'un immeuble à usage d'habitation achevé depuis plus de deux ans relèvent du taux réduit même si l'immeuble d'habitation desservi est par ailleurs raccordé au réseau d'eau public.

127. Tel est le cas des travaux suivants :

- la réalisation d'une installation de captage d'eau et le raccordement de cette installation aux locaux d'habitation, ainsi que les travaux de maintenance y afférents ;
- la fourniture et finalisation d'un système fixe de récupération d'eau de pluie même si ce système peut également être utilisé pour l'arrosage des espaces verts attenants à l'habitation.

128. Par ailleurs, les travaux d'évacuation des eaux pluviales (pose de gouttières, etc.) sont soumis au taux réduit.

Des exemples de travaux éligibles au taux réduit figurent en annexe VI - 2.

129. Les travaux afférents aux installations d'arrosage d'espaces verts, même intégrées, demeurent en revanche soumis au taux normal.

Position sanitaire relative à l'utilisation de l'eau de pluie pour usage domestique



Ministère de la Santé et des Solidarités

Direction générale de la santé
Sous-direction de la gestion des risques des milieux
Bureau des eaux
DGS/SD7A

Paris, le 02 mars 2006

POSITION SANITAIRE RELATIVE A L'UTILISATION DES EAUX DE PLUIE POUR DES USAGES DOMESTIQUES

- Préambule :

Depuis plusieurs décennies, sur la base des avis des instances d'expertise sanitaires recommandant l'utilisation d'eau de qualité potable pour des usages domestiques et des dispositions réglementaires sanitaires, départementales puis nationale, de grands progrès en matière de santé et d'hygiène publique ont été obtenus.

Les règlements sanitaires départementaux ont ainsi incité la population à utiliser de l'eau potable pour l'ensemble des usages domestiques et à prendre les dispositions nécessaires pour éviter au maximum, voire supprimer tout risque de contamination des réseaux d'eau de distribution publique par retour d'eau.

Ces dispositions ont notamment permis de faire régresser les épidémies d'origine hydrique (par exemple de typhoïdes, encore observés dans le dernier quart du siècle dernier) ayant pour origine l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité.

Le raccordement des bâtiments d'habitation ou de travail aux réseaux d'eau potable s'est progressivement développé depuis l'après-guerre, d'abord en zone urbaine puis en zone rurale. La desserte des habitations est maintenant quasi achevée pour l'ensemble du territoire.

- Qualité d'eau utilisée pour des usages domestiques :

Conformément aux dispositions des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique (CSP), qui transposent en droit national les dispositions de la directive n°98/83/CE du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, l'utilisation d'eau de qualité dite "potable" est requise pour tous les usages domestiques compte tenu des risques sanitaires pouvant exister pour la population exposée, notamment par ingestion (via la contamination d'aliments, ou des réseaux d'eau, ...), par inhalation d'aérosols (contaminants microbiologiques, légionelles, ...).

Ainsi, les critères de qualité des eaux dites « potables » s'appliquent notamment à *ipf.* article R.1321-1 du CSP) :

1° toutes les eaux qui, soit en l'état, soit après traitement, sont destinées à la boisson, à la cuisson, à la préparation d'aliments ou à d'autres usages domestiques, qu'elles soient fournies par un réseau de distribution, à partir d'un camion-citerne ou d'un bateau-citerne, en bouteilles ou en conteneurs, y compris les eaux de source ;

2° toutes les eaux utilisées dans les entreprises alimentaires pour la fabrication, la transformation, la conservation ou la commercialisation de produits ou de substances, destinés à la consommation humaine, qui peuvent affecter la salubrité de la denrée alimentaire finale, y compris la glace alimentaire d'origine hydrique.

Actuellement la notion d'« usage domestique » recouvre :

- les usages alimentaires : boisson, préparation des aliments, lavage de la vaisselle ;
- les usages liés à l'hygiène corporelle : lavabo, douche, bain, lavage du linge ;
- les autres usages dans l'habitat : évacuation des excréta, lavage des sols et des véhicules, arrosage des légumes, eau de piscine.

Position sanitaire relative à l'utilisation de l'eau de pluie pour usage domestique

- Présentation des projets d'utilisation d'eau de pluie recensés pour des usages domestiques :

Depuis quelques années et compte tenu probablement du renchérissement du prix de l'eau, des projets d'utilisation d'eau de pluie pour des usages domestiques se développent sur le territoire. Les projets d'utilisation d'eaux de pluie collectées en aval des toitures, réalisés à titre expérimental, portent :

- en général sur l'arrosage, le lavage des sols ou sur l'alimentation des VVC,
 - plus rarement pour le lavage du linge,
- dans des établissements recevant du public (exemple : les collèges et lycées), des bâtiments de bureaux voire dans des bâtiments d'habitation collectifs ou de particuliers. Dans certains cas, les usages prévus impliquent l'installation d'un double réseau à l'intérieur des bâtiments, en vue d'acheminer les eaux de pluie collectées.

Les justifications présentées pour ces projets portent généralement sur :

- l'intérêt économique, en termes d'économie financière pour les utilisateurs ;
- l'intérêt environnemental, en termes de gestion alternative des eaux pluviales et de préservation des ressources en eau ;
- et une approche « éco-citoyenne ».

Quels que soient le type de bâtiment et les usages concernés, l'eau de pluie collectée des toitures ne subit pas un traitement assimilable à un « traitement de potabilisation » avant son utilisation.

Or, à ce jour, l'utilisation d'eau de qualité non potable (notamment d'eau de pluie brute) n'est pas prévue réglementairement pour des usages domestiques.

La Direction générale de la santé (DGS) est interrogée par des bureaux d'études ou des particuliers et par les DDASS, compte tenu de la réglementation sanitaire existante, sur :

- le principe de l'utilisation des eaux de pluie pour certains usages domestiques,
- les mesures sanitaires liées à une telle utilisation,
- la procédure administrative à suivre pour autoriser de telles pratiques.

- Position sanitaire française sur l'utilisation d'eau de pluie pour des usages domestiques :

Le DGS a sollicité l'avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) sur l'utilisation de l'eau de pluie pour des usages domestiques et sur les conditions dans lesquelles leur utilisation pourrait éventuellement être sanitaire(ment) acceptable pour certains usages domestiques.

Les conclusions du CSHPF ne sont pas encore disponibles (elles sont attendues pour le début du 2^e semestre 2008).

Dans l'attente de ces conclusions, la DGS estime d'un point de vue sanitaire, que :

- quel que soit l'usage concerné, l'utilisation d'une eau de qualité « potable » pour l'ensemble des usages domestiques, telle que prévue par la réglementation, offre :
 - le meilleur niveau de sécurité sanitaire, vis-à-vis des contaminants d'origine ciel et de la pollution des réseaux d'eau d'usage part ;
 - le meilleur confort compte tenu de la distribution de l'eau sous pression ;
- les eaux de pluie collectées en aval des toitures ne peuvent pas être considérées comme des eaux potables :
 - les données existantes sur la qualité des eaux montrent une très grande variabilité de la qualité microbiologique et physico-chimique de ces eaux. D'un point de vue microbiologique, la contamination est a priori moins élevée que les contaminations relevées au niveau des eaux de surface. D'un point de vue physico-chimique, leur qualité dépend du contexte environnemental local (proximité d'activités polluantes) et de la nature des matériaux de revêtement utilisés pour la collecte des eaux ;
 - les premières eaux collectées sont toujours plus chargées en contaminants microbiologiques et physico-chimiques ;
 - le stockage de ces eaux dans des cuves peut favoriser selon les conditions (température, lumière, ...) la croissance bactérienne et le développement d'algues. De même, du point de vue de la qualité physico-chimique de l'eau, comme pour les toitures, la nature des matériaux des cuves de stockage peut induire le relargage de certains éléments
- d'un point de vue sanitaire, leur utilisation pour certains usages, sans traitement préalable de potabilisation, présente des risques non négligeables et en tout état de cause, davantage de risques qu'en cas d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine, fournie notamment par le réseau d'adduction d'eau publique. Ces risques sont de plusieurs ordres et sont notamment liés :
 - à la qualité des eaux elles-mêmes ;
 - aux expositions des usagers, en cas notamment d'exposition cutanée ou par inhalation, via les aérosols produits ;
 - aux risques de séchage et d'interconnexion avec le réseau d'eau potable, tout particulièrement lorsqu'il existe un double réseau d'eau non potable à l'intérieur des bâtiments.

En termes de gestion des risques et considérant les points précités, on peut estimer que :

- 1- l'utilisation d'eau de qualité dite « potable » doit être impérative pour les usages domestiques alimentaires (boisson, préparation des aliments et lavage de la vaisselle) et ceux concernant l'hygiène corporelle (bain, douche, bain et lavage du linge) ;
- 2- l'usage de l'utilisation d'eau de pluie (non potable) pour d'autres usages (évacuation des excréta, lavage des sols et des véhicules, arrosage des espaces verts) ;

Position sanitaire relative à l'utilisation de l'eau de pluie pour usage domestique

ii) en ce qui concerne le bâtiment : l'eau de pluie collectée en aval des toitures pourrait être utilisée, quel que soit le bâtiment concerné, dès lors que :

- les installations de collecte et d'utilisation d'eau de pluie (dispositif de collecte, de stockage, de transport et d'utilisation) sont complètement disjointes de l'installation d'alimentation d'eau et des bâtiments d'habitation ;
- l'eau de pluie collectée est utilisée pour des usages non alimentaires tels que l'arrosage des jardins, le lavage d'outils, le nettoyage de voitures et qu'elle n'est pas utilisée à l'intérieur de l'habitation pour des usages domestiques ;
- les installations de collecte et d'utilisation d'eau de pluie respectent quelques règles techniques permettant de limiter tout risque d'accident (noyade,...) et tout risque sanitaire (ingestion d'eau, ...) lors de ces utilisations connexes. Sur ce point, une attention particulière devra être portée sur :
 - les matériaux utilisés dans les installations de collecte et d'utilisation privilégier les matériaux inertes et éviter les cuves en béton non revêtues ;
 - l'existence d'un dispositif d'évacuation des premières eaux de pluie collectées ;
 - les préconisations d'entretien des installations.

iii) impliquant la présence d'un double réseau à l'intérieur des bâtiments, considérant

- les risques de piquage sur les réseaux d'eau non potable et d'interconnexion avec les réseaux d'eau potable ;
- les nombreux dysfonctionnements recensés au sein de l'agglomération parisienne au cours des dernières décennies, ainsi que dans certains pays étrangers.

une utilisation de ce type ne pourrait être envisageable que dans les conditions suivantes :

- les projets proposés concernent des zones géographiques connaissant des difficultés d'approvisionnement en eau potable sûres ;
- toutes les voies de recherche d'économie d'eau ont été mises préalablement en œuvre ;
- les projets proposés présentant un coût/bénéfice « intéressant » et en tout état de cause, un intérêt démontré au regard d'autres opérations qui pourraient être mises en œuvre à court ou moyen terme au sein des unités de distribution d'eau (exemple : travaux visant à améliorer la préservation ou la gestion de la ressource en eau, la réparation de fuites dans les réseaux publics, ...)
- pour des bâtiments dans lesquels seul un service technique certifié serait autorisé à effectuer ces opérations sur le réseau d'eau (exemple : collèges, lycées, bâtiments de travail)

Compte tenu de ces éléments et dans l'attente des conclusions du CSHPF, l'utilisation d'eau de qualité dite « potable » doit être impérative pour des usages domestiques dans des bâtiments d'habitation collectifs ou individuels.

Dans le cas où l'intérêt d'un ou plusieurs projets serait démontré, l'eau de pluie collectée en aval de toiture ne pourra être utilisée que sous réserve de la mise en œuvre des dispositions minimales suivantes :

- Séparation et distinction des différents réseaux ;
 - Imperméabilité des installations d'eau non potable ;
 - Déconnexion totale entre l'installation non potable et le réseau eau potable si l'alimentation d'appoint est assurée par le réseau d'eau potable
- La norme EN 1717 recommandée, dans le cas d'un fluide présentant un risque biologique, une protection du réseau d'eau potable de type AA (barrière totale - cf. norme NF P43-021) ou AB (équivalente avec trop plein - cf. norme NF P43-021) ;
- A l'intérieur des bâtiments, les points d'usage d'eau potable autres que l'alimentation des WC doivent être précisés dans des locaux techniques, de manière strictement différenciée et non utilisables par une personne non habilitée (plombier, chef de commande spécialisé) ;
 - L'entretien des installations : l'entretien est en point sensible de la prévention des risques sanitaires et doit être contrôlé par un plombier agréé ;
 - L'information / la sécurité / les systèmes de surveillance :
 - Création d'un chapitre spécial de carnet sanitaire pour ce type d'installation ;
 - Plan ;
 - Procédure de mise à jour.

En outre, en cas d'utilisation d'eau de pluie pour des usages générant des rejets d'eau à l'égout il vous rappelle que l'article R.2333-125 du code général des collectivités territoriales stipule que :

« Toute personne tenue de se raccorder au réseau d'assainissement et qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source qui ne relève pas d'un service public doit en faire la déclaration à la mairie. Dans le cas où l'usage de cette eau générerait le rejet d'eaux usées collectées par le service d'assainissement, la redevance d'assainissement collectif est calculée »

- soit par mesure directe au moyen de dispositifs de comptage posés et entretenus aux frais de l'usager et dont les relevés sont transmis au service d'assainissement dans les conditions fixées par l'autorité mentionnée au premier alinéa de l'article R. 2333-122 ;
- soit à défaut de dispositifs de comptage ou de justification de la conformité des dispositifs de comptage par rapport à la réglementation, ou en l'absence de transmission des relevés, sur la base de cotations permettant d'évaluer le volume d'eau prélevé, définies par la même autorité et prenant en compte notamment la surface de l'habitation et du terrain, le nombre d'habitants, le durée du séjour »

Par ailleurs, la DGS attire l'attention sur le fait que dans le cadre du plan de lutte contre la grippe aviaire, il pourrait être recommandé au titre d'un des moyens de maîtrise d'une épidémie épzootique, de ne pas utiliser, en l'état, l'eau des citernes de récupération des eaux de pluie quelle que soient les usages envisagés.

Dimensions cuves enterrées SP, AT et DP



Nouvelle rehausse
Nouvelle rehausse

Cuves Simple Peau SP "Sinus" ou "à Panier" et SP "BASIC" et AT112 "Sinus" pour stockage enterré (pages 17 à 21)

Toutes ces cuves enterrées nécessitent l'installation de filtre en descente d'eaux de pluies. Le filtre dégrilleur Sinus intégré est adapté pour une surface de 150 m² de toiture. Pour une surface supérieure prévoir filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF1 par tranche de 450 m² pour toutes les cuves (SP et AT 112) (vendues séparément cf. pages 23 et 24)

Article	Volume effectif (litres)	Poids (kg)	Diamètre ouverture (cm)	Diamètre corps (cm)	Longueur A (cm)	Largeur (cm)	Hauteur Entrée (E) He (cm)	Hauteur Siphon (TP) Hs (cm) Ø 110 mm	Hauteur Ht (cm) sans rehausse	Hauteur HR (cm) avec rehausse (Ø en cm)	Ø entrée/sortie (mm)	Nombre de trous d'homme Ø 60 cm	Nombre de pieds	Avec filtre "Sinus" intégré dans nouvelle rehausse grise	Avec filtre "à Panier" intégré dans nouvelle rehausse noire	Avec Rehausse "Basic"	
EP-SP-SZ 2 500 Sinus	31937	2500	92	60	-	200	119	154	115	140	Ø 60/185	110	1 x Ø 60 1 x Ø 40	-	OUI	NON	NON
EP-SP-SZ 2 500 à Panier	32441	2500	92	60	-	200	119	154	115	140	Ø 60/185	110	1 x Ø 60 1 x Ø 40	-	NON	OUI	NON
EP-SP-SZ 3 500 Sinus	31939	3500	120	60	-	275	119	154	115	140	Ø 60/185	110	1 x Ø 60 1 x Ø 40	-	OUI	NON	NON
EP-SP-SZ 3 500 à Panier	32442	3500	120	60	-	275	119	154	115	140	Ø 60/185	110	1 x Ø 60 1 x Ø 40	-	NON	OUI	NON
EP-SP-SZ 2 500 Basic	31938	2500	82	40	-	200	119	149	115	140	Ø 40/175	110	1 x Ø 60 1 x Ø 40	-	NON	NON	OUI
EP-SP-SZ 3 500 Basic	31940	3500	110	40	-	275	119	149	115	140	Ø 40/175	110	1 x Ø 60 1 x Ø 40	-	NON	NON	OUI
EP-SP-SZ 5 000 Sinus	30392	5000	180	60	-	235	135,5	233	188	210	Ø 60/265	110	1	-	OUI	NON	NON
EP-SP-SZ 5 000 à Panier	32443	5000	180	60	-	235	135,5	233	188	210	Ø 60/265	110	1	-	NON	OUI	NON
EP-SP-SZ 7 500 Sinus	30393	7500	260	60	-	357	135,5	233	188	210	Ø 60/265	110	1	-	OUI	NON	NON
EP-SP-SZ 7 500 à Panier	32444	7500	260	60	-	357	135,5	233	188	210	Ø 60/265	110	1	-	NON	OUI	NON
EP-SP-SZ 10 000 Sinus	30944	10000	350	60	-	480	135,5	233	188	210	Ø 60/265	110	1	-	OUI	NON	NON
EP-SP-SZ 10 000 à Panier	32445	10000	350	60	-	480	135,5	233	188	210	Ø 60/265	110	1	-	NON	OUI	NON
EP-SP-SZ 5 000 Basic	32101	5000	170	40	-	235	135,5	225	188	210	Ø 40/250	110	Ø 40	-	NON	NON	OUI
EP-SP-SZ 7 500 Basic	32102	7500	250	40	-	357	135,5	225	188	210	Ø 40/250	110	Ø 40	-	NON	NON	OUI
EP-SP-SZ 10 000 Basic	32103	10000	340	40	-	480	135,5	225	188	210	Ø 40/250	110	Ø 40	-	NON	NON	OUI
EP-AT112 2 500 Sinus	31600	2500	105	60	-	112,5	230	159	118	145	Ø 60/190	110	1	-	OUI	NON	NON
EP-AT112 5 000 Sinus	31601	5000	205	60	-	235,5	230	159	118	145	Ø 60/190	110	1	-	OUI	NON	NON
EP-AT112 7 500 Sinus	31602	7500	305	60	-	358,5	230	159	118	145	Ø 60/190	110	1	-	OUI	NON	NON
EP-AT112 10 000 Sinus	31603	10000	405	60	-	481,5	230	159	118	145	Ø 60/190	110	1	-	OUI	NON	NON

Cuves Double Peau DP pour stockage enterré (pages 17, 22 et 23)

Toutes ces cuves enterrées nécessitent l'installation de filtre en descente d'eaux de pluies. Le filtre dégrilleur Sinus intégré est adapté pour une surface de 150 m² de toiture. Pour une surface supérieure prévoir filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF1 par tranche de 450 m² pour toutes les cuves DP et un filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF2 par tranche de 1700 m² (vendus séparément voir pages 23 et 24). Toutes ces cuves sont jumelables par piquage en partie basse (option facturée séparément) pour des volumes de stockage illimités.

EP-DP 3 500 Sinus	30756	3500	285	60	-	182	204	223	179	210	260	110	1	4	OUI	NON
EP-DP 5 000 Sinus	30011	5000	365	60	-	235	204	223	179	210	260	110	1	4	OUI	NON
EP-DP 6 000 Sinus	30772	6000	400	60	-	264	204	223	179	210	260	110	1	4	OUI	NON
EP-DP 7 500 Sinus	30012	7500	480	60	-	317	204	223	179	210	260	110	1	4	OUI	NON
EP-DP 9 000 Sinus	30013	9000	560	60	-	371	204	223	179	210	260	110	1	4	OUI	NON
EP-DP 11000	30774	11000	670	60	-	452	204	173	160	210	260	200	2	4		
EP-DP 12500	30047	12500	755	60	-	508	204	173	160	210	260	200	2	6		
EP-DP 13500	30776	13500	870	60	-	591	204	173	160	210	260	200	2	6		
EP-DP 15000	30778	15000	890	60	-	619	204	173	160	210	260	200	2	6		
EP-DP 16000	30048	16000	955	60	-	644	204	173	160	210	260	200	2	6		
EP-DP 18000	30780	18000	1065	60	-	722	204	173	160	210	260	200	2	8		
EP-DP 19000	30049	19000	1145	60	-	780	204	173	160	210	260	200	2	8		
EP-DP 22000	30782	22000	1340	60	-	910	204	173	160	210	260	200	2	8		
EP-DP 25000	30770	25000	1460	60	-	998	204	173	160	210	260	200	2	10		
EP-DP 27000	30891	27000	1545	60	-	1082	204	173	160	210	260	200	2	10		
EP-DP 30000	30784	30000	1680	60	-	1162	204	173	160	210	260	200	2	12		
EP-DP 35000	33414	35000	1985	60	-	1340	204	173	160	210	260	200	2	12		
EP-DP 40000	31481	40000	2350	60	-	1585	204	173	160	210	260	200	2	12		

Filtres dégrilleurs à cascade Gros Débit VF1 à VF6 vendus et posés séparément (voir pages 23 et 24 et doc EP 68), cuves équipées rehausse REHC 600/580

Nouveau



Valeurs approximatives.



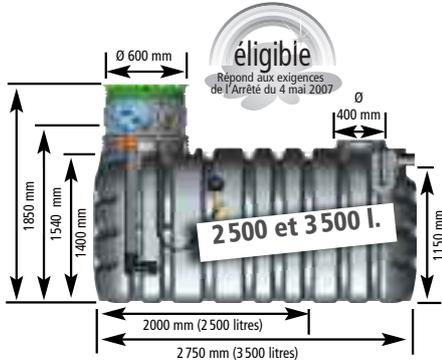
Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.



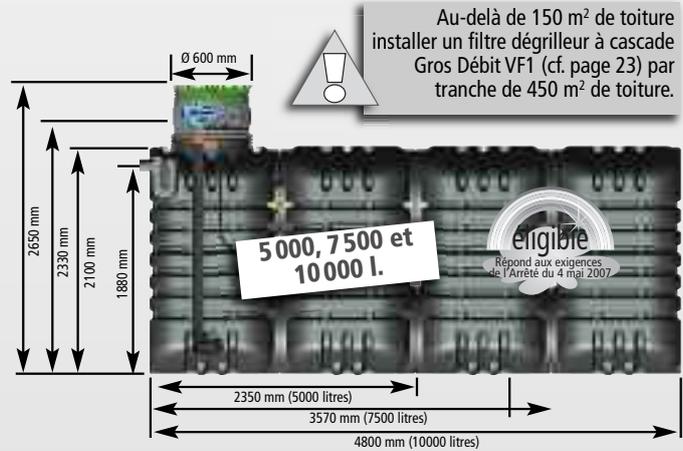
Si pose d'un filtre VF2, entrée en option en Ø 160 mm avec plus value.

Dimensions cuves enterrées SP, AT et DP

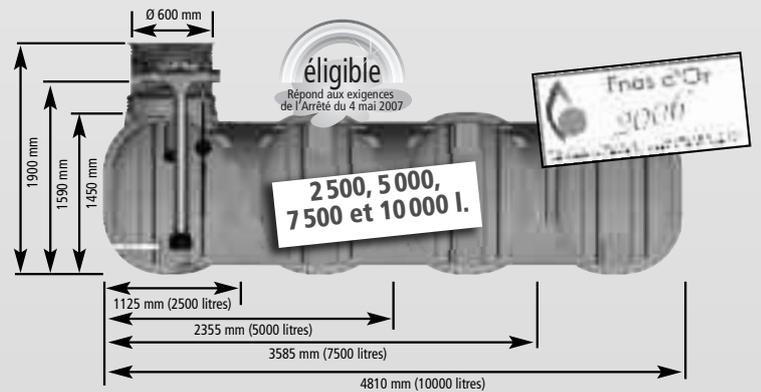
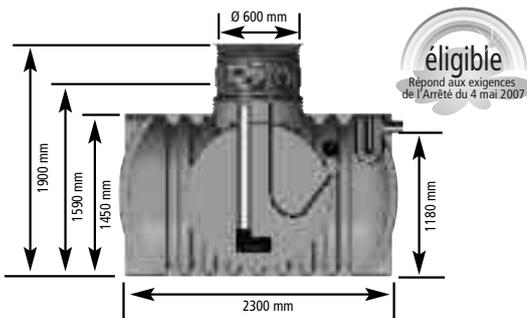
Simple Peau SP-SZ (noire) avec rehausse REHC 600/580 grise ou noire à visser et tampon renforcé (vert)



Simple Peau SP-SZ (noire) avec rehausse REHC 600/580 grise ou noire à visser et tampon renforcé (vert)



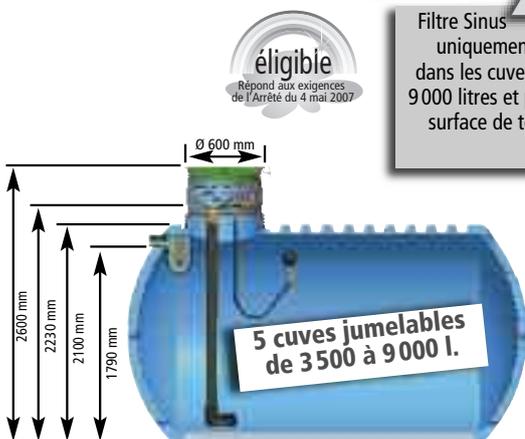
Simple Peau AT 112 (bleue) avec rehausse REHC 600/580 grise exclusivement à visser et tampon renforcé (vert)



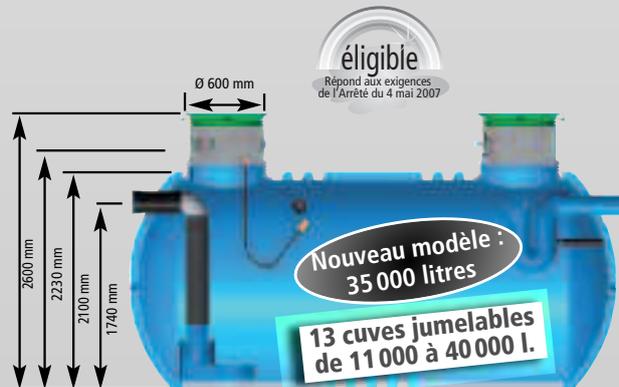
Double Peau DP-RKT (bleue) avec rehausse REHC 600/580 grise à visser et tampon renforcé (vert)

Double Peau DP-RKT (bleue) avec rehausse REHC 600/580 grise à visser et tampon renforcé (vert)

Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.



Au-delà de 150 m² installer (cf. pages 23 et 24 et doc EP 68) un filtre dégrilleur à cascade gros débit VF1 par tranche de 450 m² de toiture ou un filtre VF2.



Valeurs approximatives.

Dimensions cuves enterrées SP "Basic"

Désignation	Article	Volume effectif (litres)	Poids (kg)	Longueur A (cm)	Largeur (cm)	Hauteur Entrée (E) He (cm)	Hauteur Siphon (TP) Hs (cm)	Hauteur Ht (cm) sans rehausse	Hauteur HR (cm) avec rehausse (Ø en cm)	Ø entrée/sortie (mm)	Nombre de trous d'homme Ø cm	Avec filtre "B-Filtre" intégré dans rehausse REHC 400/300	Avec filtre "BASIC" intégré dans rehausse REHC "BASIC"
Cuves Simple Peau SP "BASIC" pour stockage enterré (page 19)													
Toutes ces cuves enterrées nécessitent l'installation de filtre en descente d'eaux de pluies. Le filtre à panier ou "B" intégré est adapté pour une surface de 150 m ² de toiture. Pour une surface supérieure prévoir filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF1 par tranche de 450 m ² pour toutes les cuves (SP "BASIC"). (cf. pages 23 et 24)													
EP-SP-SZ 600 Basic	32257	600	30	170	78	79	50	73	Ø40/112	110	2 x Ø 32	OUI	NON
EP-SP-SZ 1100 Basic	32258	1100	44	170	78	173	144	167	Ø40/206	110	2 x Ø 32	OUI	NON
EP-SP-SZ 2500 Basic	31938	2500	82	200	119	149	115	140	Ø 40/175	110	2 x Ø 40	NON	OUI
EP-SP-SZ 3500 Basic	31940	3500	110	275	119	149	115	140	Ø 40/175	110	2 x Ø 40	NON	OUI
EP-SP-SZ 5000 Basic	32101	5000	170	235	135,5	225	188	210	Ø 40/250	110	1 x Ø 40	NON	OUI
EP-SP-SZ 7500 Basic	32102	7500	250	357	135,5	225	188	210	Ø 40/250	110	1 x Ø 40	NON	OUI
EP-SP-SZ 10000 Basic	32103	10000	340	480	135,5	225	188	210	Ø 40/250	110	1 x Ø 40	NON	OUI

Valeurs approximatives.



Rehausse à visser
REHC 400/300

1100 l.

Cuve enterrée
Simple Peau
SP-SZ 1100 "Basic"



Rehausse à visser
REHC "BASIC"

2500 et 3500 l.

Cuve enterrée
Simple Peau
SP-SZ 2500 "Basic"



Rehausse à visser
REHC "BASIC"

5000, 7500
et 10000 l.

Cuve enterrée
Simple Peau
SP-SZ 5000 "Basic"

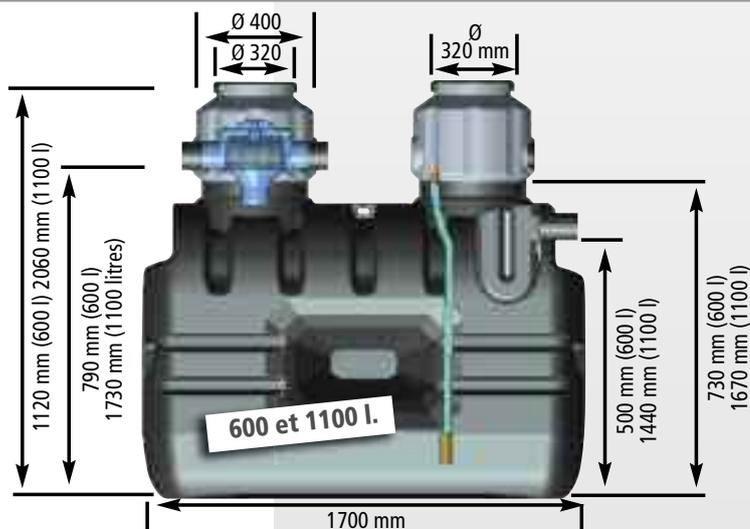


Nouveau

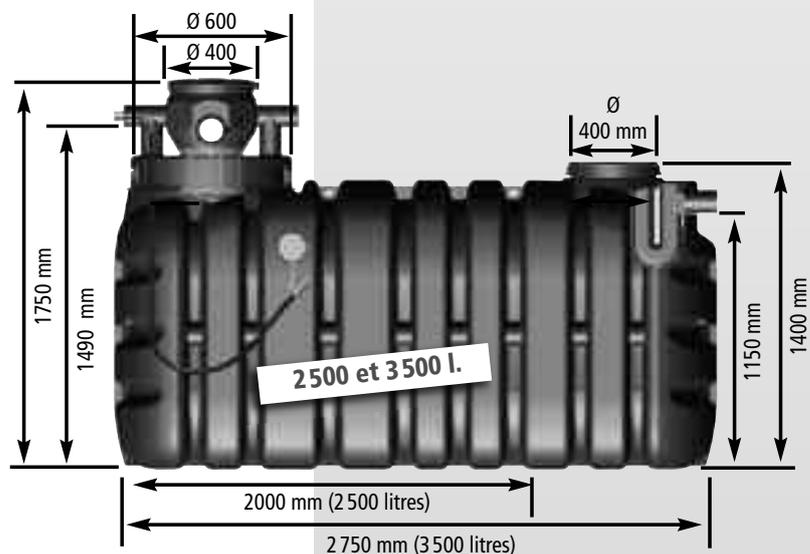
Anneaux de grutage

Dimensions cuves enterrées SP "Basic"

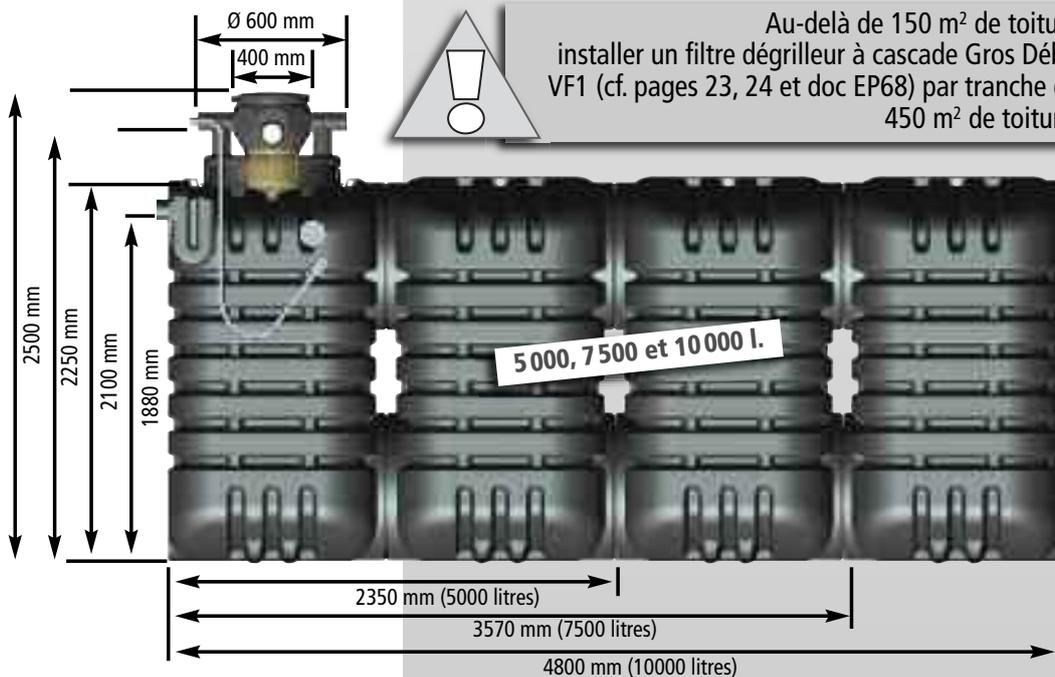
**Simple Peau SP-SZ BASIC
600 et 1100 litres**



**Simple Peau SP-SZ BASIC
2500 et 3500 litres**



**Simple Peau
SP-SZ BASIC
5000, 7500 et
10000 litres**



Au-delà de 150 m² de toiture installer un filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF1 (cf. pages 23, 24 et doc EP68) par tranche de 450 m² de toiture.

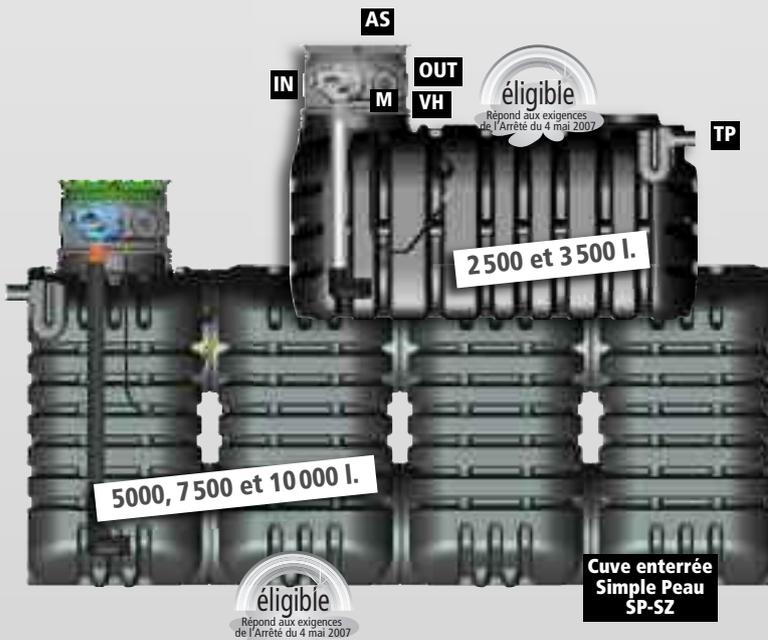
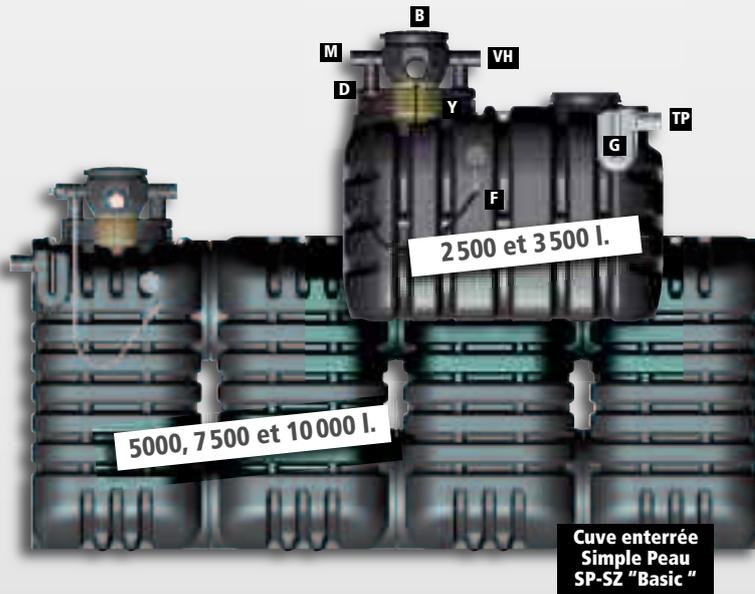


Valeurs approximatives.



Descriptif stockage enterré Simple Peau SP et AT 112

Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en pages 16 à 19.



Cuves Simple Peau enterrées AquaLentz SP-SZ, produites par coextrusion-soufflage de polyéthylène haute densité (PEHD).

- ✓ cuves monoblocs horizontales de 2500 et 3500 l.
- ✓ modules verticaux de 2500 l. assemblés par soudage PEHD
- ✓ inaltérables (suppression corrosion interne et externe)
- ✓ peu sensibles aux chocs et résistants aux variations de remplissage (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**);
- ✓ insensibles aux écarts de température;
- ✓ légères : faciles à manutentionner et à mettre en place grâce aux anneaux de grutage.

Équipements des cuves SP :

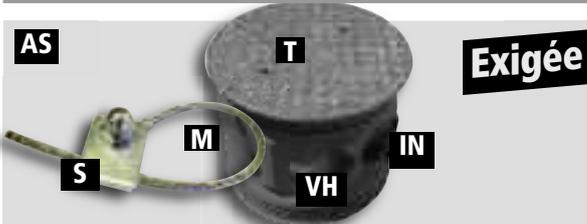
avec, côté **IN** SP-SZ horizontales et verticales

- ✓ un (1) trou d'homme Ø 600 mm équipé d'une (1) nouvelle rehausse REHC 600/580 "à Panier" noire **AP** ou "SINUS" grise **AS** à visser permettant un accès à l'intérieur de la cuve pour un nettoyage intégral (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).

avec, côté **TP**

- ✓ un (1) trou d'homme Ø 400 mm à équiper d'une (1) rehausse REHC 400/300 à visser (vendue séparément)
- Une (1) rehausse REHC 600/580 grise **AP** ou noire **AS** à visser, équipée, soit :
 - ✓ d'une (1) entrée **IN** d'eaux de pluies brutes, provenant des tuyaux de descente,
 - ✓ d'un (1) filtre dégrilleur "Sinus" **C** intégré dans rehausse grise **AS** démontable pour accès à l'intérieur de la cuve et autonettoyant, jusqu'à 150 m² de toiture, avec cartouche horizontale en inox, filtrante et nettoyeable par rétro-lavage, piégeant les particules (feuilles, mousses...) et les matières contenues dans les eaux de pluies. Prévoir un (1) filtre dégrilleur à cascade gros débit VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 450 m² et par tranche de 450 m² pour toutes les cuves SP (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
 - ✓ d'un (1) filtre "à Panier" **P** intégré dans rehausse noire **AP** démontable pour accès à l'intérieur de la cuve, jusqu'à 150 m² de toiture (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**)
- Un (1) tube diffuseur tranquillisateur **E** démontable, plongeant au fond de l'appareil évitant de remettre en suspension les sédiments éventuels et favorisant la diffusion de l'oxygène dans l'eau stockée dans la cuve permettant une meilleure préservation de sa qualité et de sa propreté (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
- ✓ d'une (1) évacuation **OUT** d'eau souillée ou chargée de matières (feuillage, mousses, etc.) sans être en contact avec l'intérieur de la cuve (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**),
- ✓ d'un (1) raccordement **D** pour branchement d'une pompe de relevage de surface (option vendue séparément),
- ✓ d'un (1) prémanchonage **M** permettant la connexion du tube de service,
- ✓ d'un (1) piquage de Ventilation Haute **VH** (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**)
- ✓ d'un (1) tampon renforcé et isolant **I** à visser pour zones passantes (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**),
- ✓ d'une (1) dispositif sécurité **S** enfants (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**) en inox.
- Un (1) tube souple d'aspiration flottant **F** raccordable à une pompe de relevage équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues du fond et des matières flottantes ;
- Un (1) siphon d'évacuation **G** du trop-plein et d'aspiration des particules flottantes (huiles, hydrocarbures, pollen...), situé au-dessus du fil d'eau de sortie avec barrière anti-rongeur amovible en inox, empêchant leur intrusion et de se retrouver dans un piège mortel, risquant de dégrader la qualité des eaux stockées.
- Un (1) pictogramme **MA** caractéristique avec la mention « eau non potable », au-dessus du robinet de soutirage verrouillable provenant de la pompe ou du module de gestion EP, pictogramme auto adhésif livré avec chaque cuve enterrée (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
- Un (1) clapet anti-retour **CAR** Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein, vendu séparément (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).

Descriptif stockage enterré Simple Peau AT 112 "Sinus"



Exigée

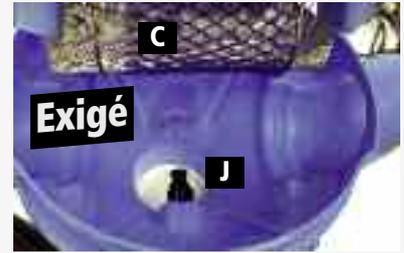
Pictogramme MA caractéristique avec la mention « ne convient pas pour l'eau potable », au-dessus de tout robinet de soutirage verrouillable provenant de la pompe ou du module de gestion EP, 2 pictogrammes auto adhésifs livrés avec chaque cuve enterrée éligible.



Exigé

Nouvelle rehausse AS à visser diamètre 600 mm :

- ajustable avec 1 rehausse supplémentaire REHC 600/150 à visser,
- avec tampon renforcé isolant T pour zones passantes,
- avec sécurité enfant inox intégrée S,
- avec entrée IN de l'eau brute,
- avec évacuation OUT de l'eau souillée sans passage dans la cuve,
- avec prémanchonage M pour tube de service (alimentation électrique, relevage, retro-lavage, jauge...),
- avec piquage Ventilation Haute VH,
- avec accès à l'intérieur pour nettoyage intégral,
- avec démontage et remontage rapide et facile du filtre dégrilleur "Sinus" et du diffuseur pour accès au nettoyage intégral de la cuve.

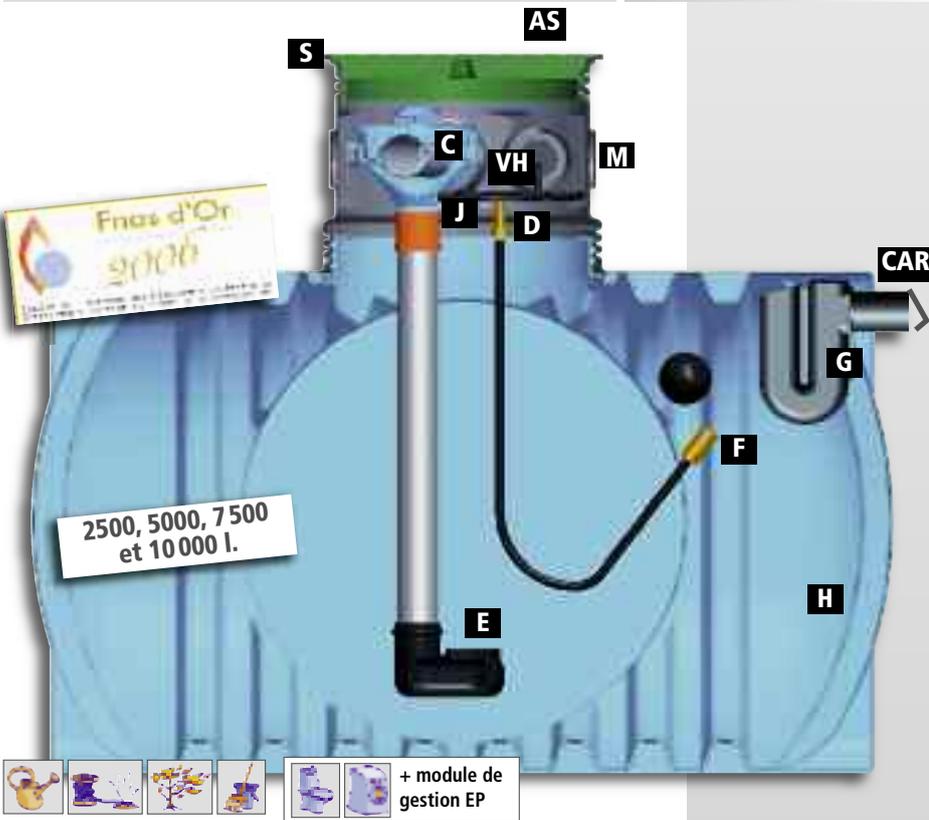


Exigé

Filtre dégrilleur intégré "Sinus" C, cartouche filtrante tubulaire et horizontale intégrée et démontable à effet « Vortex » placé en amont du stockage permettant :

- filtration sans énergie sans contact avec l'intérieur de la cuve,
- récupération de près de 90 % des eaux collectées,
- assurant un auto nettoyage sans énergie,
- rétro-lavage intégré J dans la cartouche filtrante et à connecter sur le module.

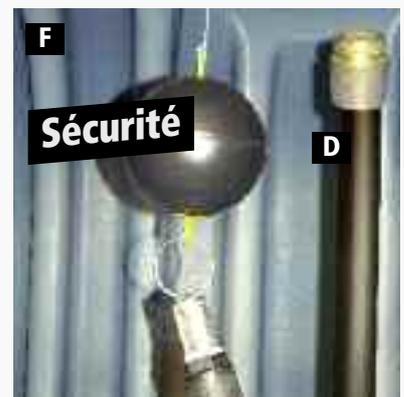
Prévoir un (1) filtre dégrilleur à cascade à particules gros débit VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 450 m² et par tranche de 450 m² pour toutes les cuves (cf. pages 23 et 24).



E

Exigé

Diffuseur-tranquillisateur E noyé et efficace permettant l'arrivée d'eau pré-filtrée en évitant la mise en suspension des sables (sédiments) et en oxygénant l'eau contenue pour une meilleure préservation de la qualité et de la propreté de l'eau. Démontage et remontage rapide et facile.



F

Sécurité

D

Équipement pour raccordement Ø 1" D d'1 pompe de relevage aérienne (option vendue séparément).

Tube souple d'aspiration flottant F raccordable à une pompe de relevage, équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues du fond et des matières flottantes.



H

Alimentaire

Peau intérieure blanche en PEHD naturel alimentaire.

Siphon d'évacuation de trop-plein G situé au-dessus du fil d'eau d'évacuation permettant une 2^e filtration sans énergie par effet skymer en prélevant les particules grasses (hydrocarbures, huiles...) & fines (pollen...) avec grille anti-rongeur en inox (évitant leur décomposition après noyade).



G

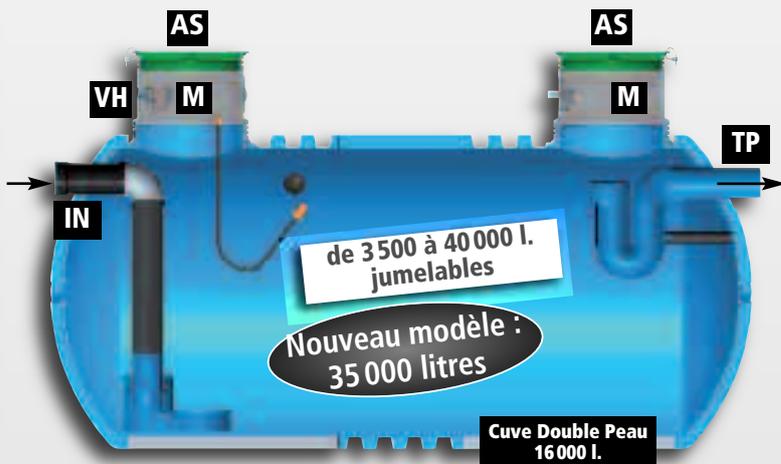
Protection

Clapet anti-retour CAR Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein (option vendue séparément). Art. 32620.

Exigé

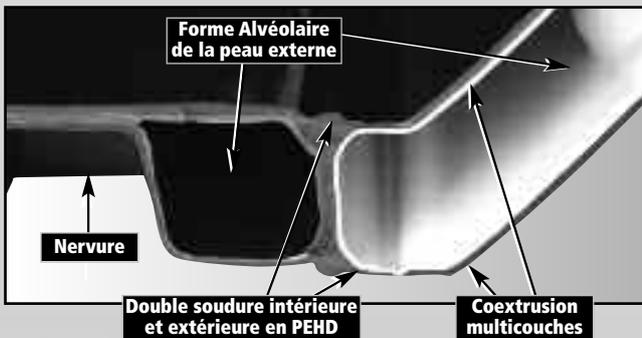


Descriptif stockage enterré Double Peau

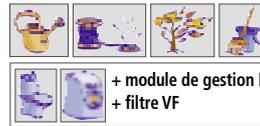


18 cuves Double Peau jumelables de 3 500 à 40 000 l. pour un volume de stockage sur mesure
Toutes ces cuves DP sont jumelables après validation plan fourni du montage du piquage en partie basse en 110, 125 et 160 mm (option facturée séparément) pour des volumes de stockage illimités (cf. doc EP68, exemple Jardin Botanique de Bordeaux, 11 x 25 000 litres soit 275 000 litres exploitables).

- Réalisées en une seule pièce constituées de segments double peau (6 épaisseurs de PEHD) assemblés par double soudage intérieur et extérieur PEHD ;
- Cuves jumelables par le bas pour équilibrer le niveau d'eau stocké et par le haut par surverse du trop-plein vers les cuves jumelées afin d'augmenter le volume total de stockage ;
- Inaltérables : suppression de tout risque de corrosion interne et externe ;
- Peu sensibles aux chocs et monobloc ;
- Insensibles aux écarts de température ;
- Légères, simples à transporter et à installer presque partout avec le tractopelle ayant réalisé l'excavation ;
- Réduction des coûts de pose incomparable : pas de grues de manutention ;
- Indéformables et résistantes à de très grandes pressions, à des poussées de terre ou de nappes perchées ainsi qu'à des fortes charges de remblai grâce à la forme alvéolaire de la double peau externe ;
- Forme unique utilisant la pression de la terre pour leur donner une stabilité et une résistance supplémentaire ne nécessitant aucun remplissage d'eau lors de la pose ;
- Résistance à la dépression grâce aux tests par le vide et in situ, structure moléculaire du PEHD augmentant encore cette résistance et sa stabilité en supprimant toute porosité ;
- Pose à vide : aucun remplissage d'eau lors du remblayage ;
- 20 années d'expertise dans la technique de coextrusion-soufflage de polyéthylène PEHD THPM, nouveau système de double peau procurant une solidité sans pareille et une étanchéité garantie.
- Pieds de stabilisation intégrés et soudés à la base des alvéoles et maintenant l'appareil de niveau ;



Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.



Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en page 16.

Équipements des cuves DP :

- Une (1) entrée d'eaux de pluies dégrillée, dans la cuve, provenant du ou des filtres dégrilleurs Gros Débit VF1, VF1 TWIN ou VF2 pour les cuves d'un volume supérieur à 9 000 litres (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
 - ✓ Soit une rehausse REHC 600/580 pour les cuves \geq à 11 000 litres,
 - ✓ Soit une (1) rehausse REHC 600/580 grise "SINUS" **AS** à visser,
 - ✓ Soit une (1) entrée **IN** d'eaux de pluies brutes provenant des tuyaux de descente jusqu'à 9 000 litres dans la rehausse REHC 600/580 grise **AS**,
 - ✓ Soit un (1) filtre "Sinus" **C** démontable pour permettre l'accès à l'intérieur de la cuve, avec cartouche filtrante en inox, auto-nettoyante et nettoyable par rétro-lavage intégré, piégeant les particules et les matières (feuilles, mousses...) contenues dans les eaux de pluies brutes. **Filtre dégrilleur "Sinus" C intégré dans les cuves jusqu'à 9 000 litres et pour une surface de toiture inférieure à 150 m².**
- ✓ **Prévoir un (1) filtre dégrilleur à cascade gros débit :**
 - **VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 450 m² et par tranche de 450 m² pour toutes les cuves**
 - **VF1 TWIN par tranche de 700 m² pour toutes les cuves**
 - **VF2 par tranche de 1700 m² pour les cuves DP.**
- ✓ d'une (1) évacuation **OUT** d'eau souillée ou chargée de matières (feuillage, mousses, etc.) sans être en contact avec l'intérieur de la cuve), jusqu'à 9 000 litres ou pour le filtre VF1, VF1 TWIN, VF2 ou VF6 (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**,
- ✓ d'un (1) raccordement pour branchement d'une pompe de relevage de surface (option vendue séparément),
- ✓ d'un (1) tampon renforcé et isolant **I** à visser pour zones passantes (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**),
- ✓ d'une (1) dispositif sécurité **S** enfants en inox (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
- ✓ d'une (1) entrée **IN** d'eaux de pluies filtrées par le filtre VF1 ou VF2 pour les cuves \geq à 11 000 litres,
- ✓ d'un (1) piquage de Ventilation Haute **VH** (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**)
- ✓ d'un (1) prémanchonnage **M** permettant la connexion du tube de service ;
- Un (1) tube diffuseur tranquillisateur **E** démontable, plongeant au fond de l'appareil évitant de remettre en suspension les sédiments éventuels et favorisant la diffusion de l'oxygène dans l'eau stockée dans la cuve permettant une meilleure préservation de sa qualité et de sa propreté (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
- Un (1) tube souple d'aspiration **F** flottant raccordable à une pompe de relevage équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues et des matières flottantes ;
- Un (1) siphon d'évacuation **G** du trop-plein et d'aspiration des particules flottantes (huiles, hydrocarbures, pollen...) équipé d'une barrière anti-rougeur amovible en inox.
- Un (1) pictogramme **MA** caractéristique avec la mention « eau non potable », au-dessus du robinet de soutirage verrouillable provenant de la pompe ou du module de gestion EP, pictogramme auto adhésif livré avec chaque cuve enterrée, (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).
- Un (1) **Clapet anti-retour CAR** Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein (vendu séparément) (**exigence Arrêté 04. 05. 2007**).

Filtres dégrilleurs à cascade Gros Débit pour stockage enterré jusqu'à 10 m³ (vendus séparément)



- **Filtre dégrilleur à cascade gros débit VF1 :**
 - pour cuves DP de plus de 10 000 l.
 - pour surface de toiture comprise entre 150 et 350 m²,
 - pour surface par tranche de 350 m².

Art. 30534

Description

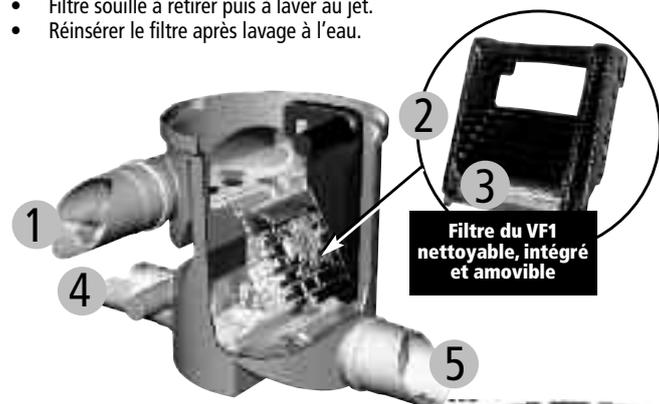
- Filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF1 à installer en terre;
- Deux niveaux de nettoyage: d'abord filtrage des impuretés grossières, puis filtration fine des eaux de pluies;
- Impuretés déversées, évacuées par le trop-plein;
- Récupération de + de 85 % des eaux de pluies;
- DN100 int.;
- Ø ext 390 mm - H 451 mm;
- Rehausse télescopique emboîtable intégrée, hauteur entre 500 et 600 mm.
- Maillage 0,55 mm.

Installation

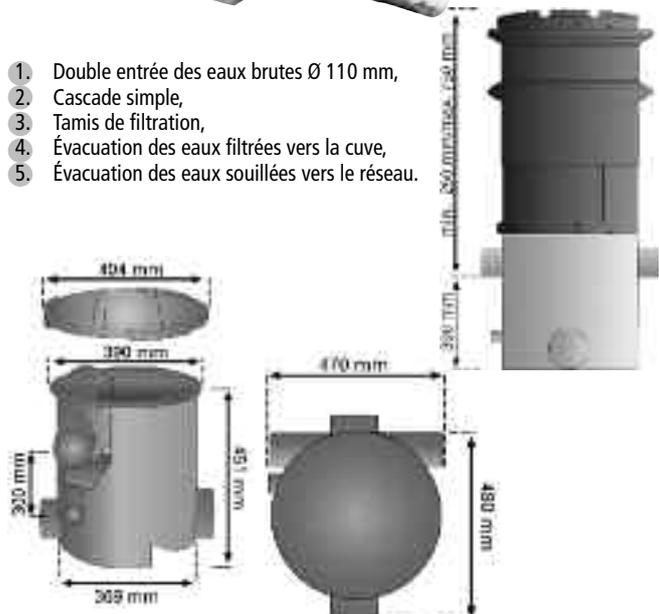
- Pose à l'horizontale sur un lit de sable.
- Scier le(s) opercule(s) choisi(s) de l'entrée IN, selon la surface 1 opercule < 225 m² > 2 opercules.
- Raccordement IN des eaux de pluies à gauche ou à droite, jusqu'à 225 m², au-delà et jusqu'à 350 m², raccords IN à gauche et à droite.

Entretien

- Contrôle deux fois par an du filtre en soulevant le couvercle.
- Filtre souillé à retirer puis à laver au jet.
- Réinsérer le filtre après lavage à l'eau.



1. Double entrée des eaux brutes Ø 110 mm,
2. Cascade simple,
3. Tamis de filtration,
4. Évacuation des eaux filtrées vers la cuve,
5. Évacuation des eaux souillées vers le réseau.



- **Filtre dégrilleur à cascade gros débit VF1 TWIN :**
 - pour cuves DP de plus de 10 000 l.
 - pour surface par tranche de 700 m².

Art. 32603

Description

- Filtre dégrilleur à cascade Gros Débit VF1 TWIN à installer par fixation au mur en intérieur du bâtiment;
- Deux niveaux de nettoyage: d'abord filtrage des impuretés grossières, puis filtration fine des eaux de pluies;
- Impuretés déversées, évacuées par le trop-plein;
- Récupération de + de 85 % des eaux de pluies;
- 2 Entrées et 2 x 2 sorties Ø 110 ou 160 mm;
- Maillage 0,65 mm;
- Différence de hauteur entre entrée et sortie vers cuve : 350 mm
- Différence de hauteur entre entrée et sortie vers évacuation : 510 mm

Installation

- À fixer à l'horizontale par vissage contre un mur intérieur.
- Scier le(s) opercule(s) choisi(s) de l'entrée IN, selon la surface 1 opercule Ø 160 < 350 m² > 2 opercules Ø 160.
- Raccordement IN des eaux de pluies à gauche ou à droite, jusqu'à 350 m², au-delà et jusqu'à 700 m², raccords IN à gauche et à droite.

Entretien

- Contrôle deux fois par an des 2 filtres en soulevant le couvercle.
- Filtre souillé à retirer puis à laver au jet.
- Réinsérer le filtre après lavage à l'eau.



1. Double entrée des eaux brutes Ø 110 et 160 mm,
2. Double cascade,
3. Double tamis de filtration,
4. Double évacuation des eaux filtrées vers la cuve,
5. Double évacuation des eaux souillées vers le réseau.



Filtres dégrilleurs à cascade Gros Débit pour stockage enterré au-dessus de 10 m³ (vendus séparément)

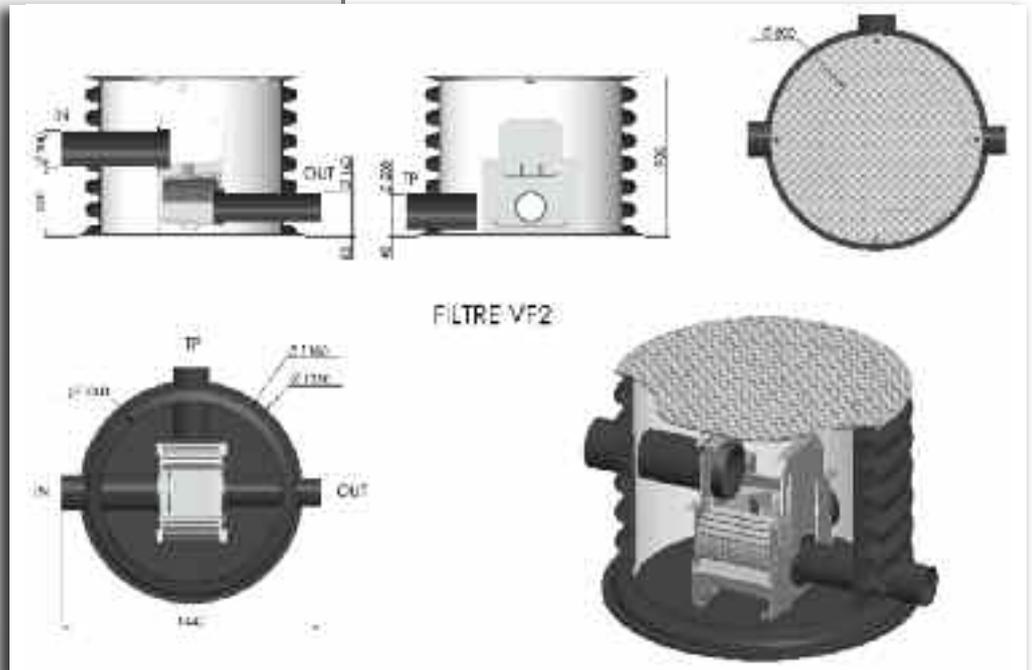
**Nouvelle finition
filtre gros débit**

- **Filtre dégrilleur à cascade gros débit VF2 :**
 - pour cuves DP de plus de 10 000 l.
 - pour surface par tranche de 850 m².

Art. 32.092

Description

- Installé enterré en amont de la cuve ;
- Intégré dans un regard PE préfabriqué de Ø 1200 mm
- Deux (2) niveaux de filtration : d'abord des impuretés grossières, puis plus fine des eaux de pluies ;
- Impuretés déversées et évacuées par le trop-plein ;
- Récupération de + de 85 % des eaux de pluies collectées et filtrées ;
- Faible entretien : deux (2) contrôles annuels un (1) rinçage annuel ;
- Entrée IN : Ø 200 mm ;
- Sortie OUT : Ø 160 mm ;
- Trop-plein TP : Ø 200 mm ;
- Débit maximum : 3 l/sec. ;
- Maillage fin du tamis 0,55 mm ;



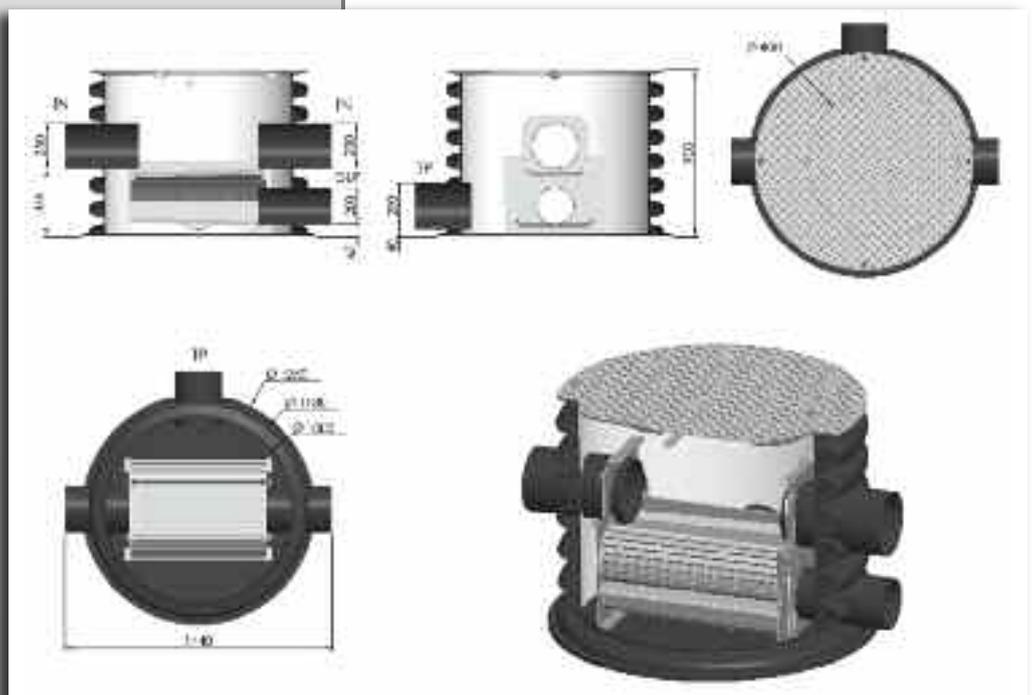
**Nouvelle finition
filtre gros débit**

- **Filtre dégrilleur à cascade gros débit VF6 :**
 - pour cuves DP de plus de 10 000 l.
 - pour surface par tranche de 2350 m².

Art. 32.093

Description

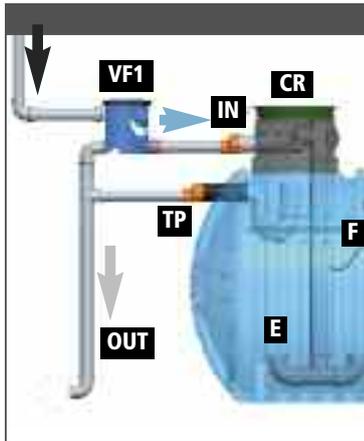
- Installé enterré en amont de la cuve ;
- Intégré dans un regard PE préfabriqué de Ø 1200 mm
- Deux (2) niveaux de filtration : d'abord des impuretés grossières, puis plus fine des eaux de pluies ;
- Impuretés déversées et évacuées par le trop-plein ;
- Récupération de + de 85 % des eaux de pluies collectées et filtrées ;
- Faible entretien : deux (2) contrôles annuels un (1) rinçage annuel ;
- 2 entrées IN : Ø 250 mm ;
- 1 sortie OUT : Ø 200 mm ;
- Trop-plein TP : Ø 250 mm ;
- Débit maximum : 9 l/sec. / 32,4 m³/heure ;
- Maillage fin du tamis 0,55 mm ;



Filtre VF1 dégrilleur à cascade Gros Débit (vendu séparément)

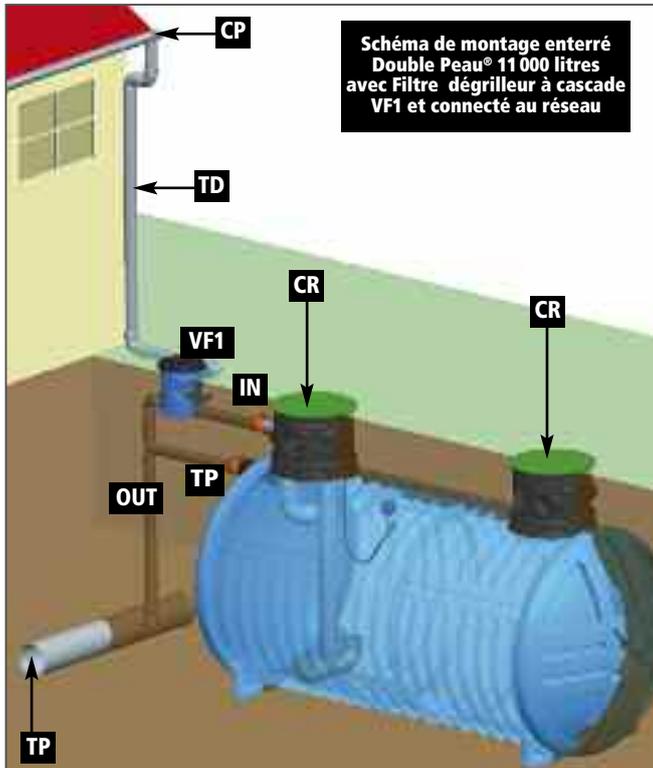
Légende

- CAR** Clapet anti-retour Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein (vendu séparément).
- CP** Crapaudine sur tuyau de descente (option vendue séparément)
- CR** Rehausse à visser REHC 600 CR ajustable sur 1 hauteur avec tampon renforcé et isolant vert,
- F** Tube souple d'aspiration flottant avec crépine,
- IN** Entrée des eaux filtrées dans cuve,
- OUT** Évacuation des eaux souillées,
- S** Dispositif sécurité enfants en inox.
- TD** Tuyau de descente de gouttière,
- TP** Trop-plein vers infiltration ou collecteur,
- VF1** Filtre dégrilleur à cascade à gros débit VF1, VF1 TWIN ou VF2 selon surface de collecte.
- E** Tube diffuseur tranquillisateur démontable, plongeant au fond de l'appareil



 Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.

 Trop-plein pouvant être infiltré dans le sol (cf. page 33) et ainsi rejoindre la nappe phréatique



**Schéma de montage enterré
Double Peau® 11 000 litres
avec Filtre dégrilleur à cascade
VF1 et connecté au réseau**

Cuves enterrées AT, SP et DP

Sécurité Enfants Inox intégrée

EXIGÉE

Sécurité enfants en inox

Art. 30 882

- Percer un trou avec perceuse et mèche bois Ø 4,5 mm en biais au travers du tampon et de la rehausse REHC 600 CR et/ou REHC 600/580.
- Passer le câble inox au travers des deux perçages
- Emboîter le câble dans le système de serrage.
- Serrer avec des clefs plates le système de fixation.



éligible
Répond aux exigences de l'Arrêté du 4 mai 2007

Passage étanche de murs et branchements (vendu séparément)

- Lors de l'installation d'un collecteur filtrant non incorporé (non fourni de type VF1, VF1 TWIN ou VF2 (cf. pages 23, 24 et doc EP68), Rainus... dans l'équipement initial, en amont d'une cuve DP ≥ 11 000 l, celui-ci sera branché sur le conduit d'entrée Ø 100 mm situé en partie supérieure coté entrée de la cuve
- Monter la tuyauterie d'aspiration (minimum 1") par le manchon extérieur de 1" de la prise d'aspiration flottante située dans la rehausse.
- Passer les éventuels câbles de service pour l'adduction d'eau ou un indicateur de niveau sur le presse-étoupe prévu dans l'ouverture de la rehausse.
- Mettre en place un tube de service PVC Ø 110 mm entre le bâtiment et l'appareil en vue d'y faire l'installation des câbles sensitifs et des tuyauteries de prélèvement.
- **Passage de mur étanche pour tube de service PVC Ø 110 mm **PME**** (option vendue séparément) incluant 4 passages : 1 x tube Ø 50 mm, 1 x tube Ø 32 mm, 2 x câbles électriques, afin d'éviter les inondations de cuve. Art. 32 619.

 Vivement conseillé pour éviter inondation sous-sol en cas de colmatage siphon de Trop-plein.



Cuves enterrées SP et DP



Montage filtre à panier dans rehausse REHC 600/580

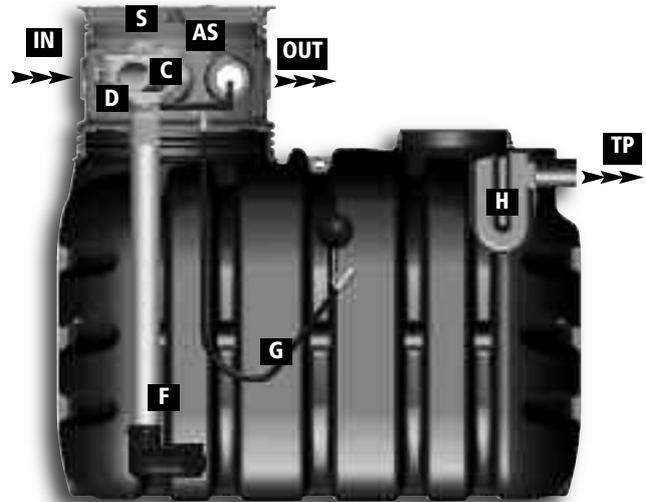


1. Joint et opercule ventilation
2. Prém manchonnage tube de service
3. Entrée des eaux brutes
4. Sortie des eaux souillées
5. Sortie eaux filtrées
6. Corps du filtre
7. Joint d'étanchéité à emboîter
8. Panier filtrant
9. Tamis filtrant
10. Tampon filtre
11. Dispositif rétro-lavage.

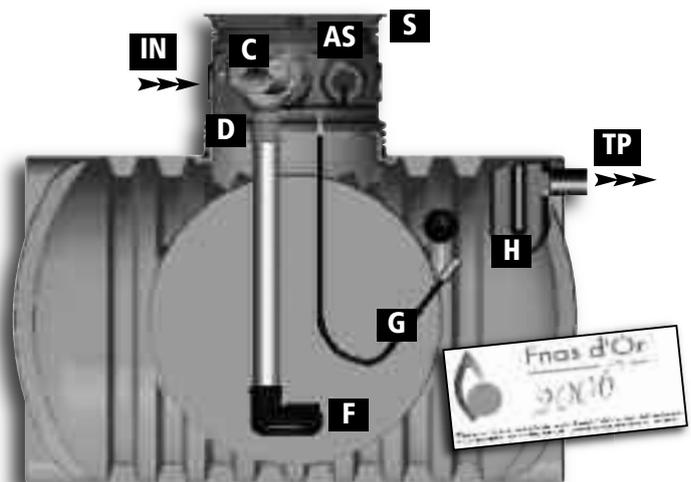


Montage filtre "Sinus" dans rehausse REHC 600/580

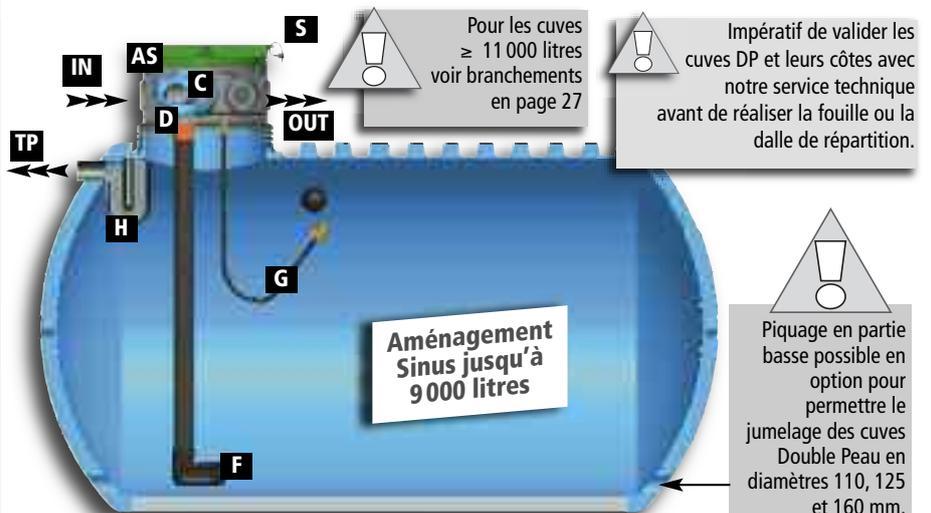
SP-SZ 2500 et 3500 - SP-SZ 5000, 7500 et 10000 l. "Sinus" (cf. pages 16 à 25)



AT 112 2500, 5000, 7500 et 10 000 l. "Sinus" (cf. pages 16 à 25)



DP-RKT 3 500 à 9 000 l. "Sinus" jumelables (cf. pages 16 à 25)



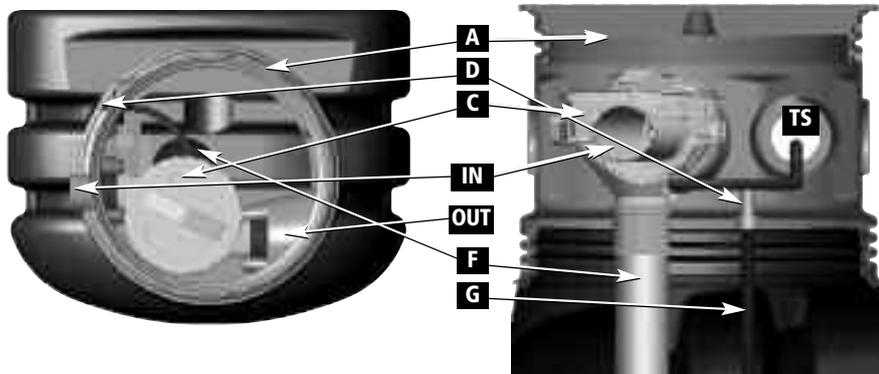
Cuves enterrées SP et DP



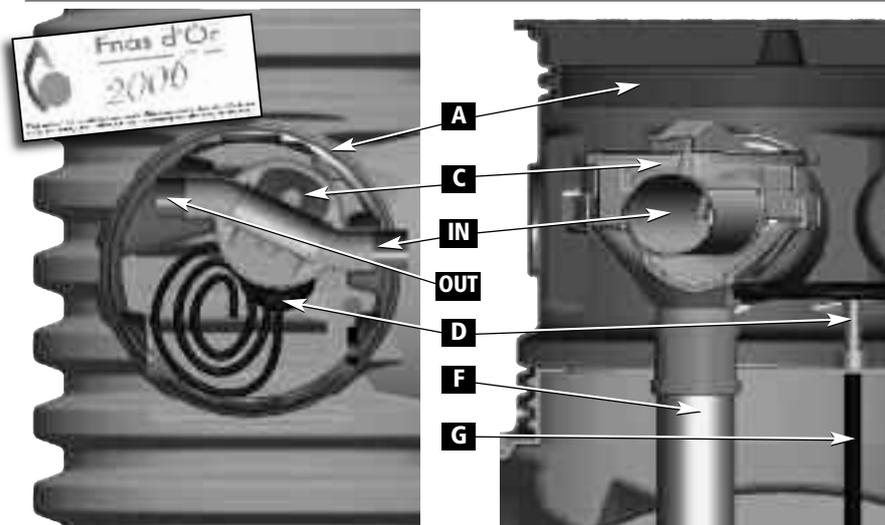
SP-SZ 2500 et 3500 - SP-SZ 5000, 7500 et 10000 l. "Sinus" (cf. pages 16 à 25)

Dessus

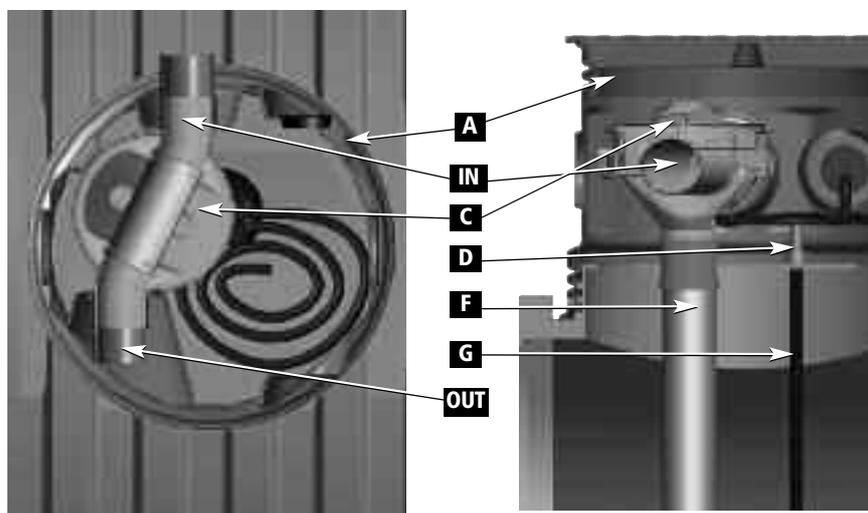
Coupe



AT 112 2500, 5000, 7500 et 10000 l. "Sinus" (cf. pages 16 à 25)



DP-RKT 3500 à 9000 l. "Sinus" jumelables (cf. pages 16 à 25)



Légendes

- A** Rehausse REHC 600/580 avec tampon renforcé pour zones passantes,
- C** Filtre dégrilleur intégré "Sinus", cartouche filtrante tubulaire et horizontale intégrée et démontable à effet « Vortex » placé en amont du stockage permettant :
 - filtration sans énergie sans contact avec l'intérieur de la cuve,
 - récupération de près de 90 % des eaux collectées,
 - assurant un auto nettoyage sans énergie,
 - rétro lavage intégré de la cartouche filtrante du filtre "Sinus".
 Prévoir filtre dégrilleur à cascade à particules gros débit VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 450 m² et par tranche de 450 m² pour toutes les cuves, VF1 TWIN par tranche de 700 m².
- D** Raccordement pour branchement d'une pompe de relevage de surface,
- F** Diffuseur-tranquillisateur noyé et efficace permettant l'arrivée d'eau pré filtrée en évitant la mise en suspension des sables (sédiments) et en oxygénant l'eau contenue pour une meilleure préservation de la qualité et de la propreté de l'eau.
- G** Tube souple d'aspiration raccordable à une pompe de relevage équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues du fond et des matières flottantes,
- H** Siphon d'évacuation du trop-plein équipé d'une barrière anti-rongeur amovible en inox,
- IN** Entrée des eaux de pluies brutes venant des tuyaux de descente,
- OUT** Évacuation d'eau souillée ou chargée de matières (feuillage, mousses...) sans être en communication avec l'intérieur de la cuve,
- S** Sécurité enfants en inox,
- TS** Tube de Service pour relevage, alimentation, jauge, indicateur de niveau, etc.

Dimensions déversoirs d'orages enterrées

Régulation des débits

Appareils destinés à réduire et à réguler le volume d'eau rejeté dans le réseau d'eaux de pluies (souvent sous-dimensionné) lors de fortes précipitations (souvent obligations réglementaires)

Nouveau modèle :
35 000 litres



Article	Volume effectif (litres)	Poids (kg)	Diamètre ouverture (cm)	Diamètre corps (cm)	Longueur A (cm)	Largeur (cm)	Hauteur Entrée IN He (cm) Ø 160 mm	Hauteur Trop-plein (TP) Hs (cm) Ø 160 mm	Hauteur Ht (cm) sans rehausse	Hauteur HR (cm) avec rehausse ajustable 600CR	Ø Sortie basse OUT (mm)	Nombre de trous d'homme	Nombre de pieds	Ø Entrée haute (mm)	Ø Trop-plein (mm)	
Déversoirs Simple Peau SP-SZ enterrés																
DEV-SP-SZ 5 000	31361	5000	180	60	-	235	135	185	180	225	285	110	1	-	160	160
DEV-SP-SZ 7 500	31067	7500	260	60	-	357	135	185	180	225	285	110	1	-	160	160
DEV-SP-SZ 10 000	31068	10000	350	60	-	480	135	185	180	225	285	110	1	-	160	160
Déversoirs Double Peau DP-RKT enterrés																
DEV-DP 3 500	31384	3500	285	60	-	182	204	177	174	220	280	110	1	4	160	160
DEV-DP 5 000	31385	5000	365	60	-	235	204	177	174	220	280	110	1	4	160	160
DEV-DP 6 000	31729	6000	400	60	-	264	204	177	174	220	280	110	1	4	160	160
DEV-DP 7 500	31730	7500	480	60	-	317	204	177	174	220	280	110	1	4	160	160
DEV-DP 9 000	31731	9000	560	60	-	370	204	177	174	220	280	110	1	4	160	160
DEV-DP 11 000	31732	11000	620	60	-	452	204	177	174	220	280	110	2	4	160	160
DEV-DP 12 500	31733	12500	670	60	-	534	204	177	174	220	280	110	2	6	160	160
DEV-DP 13 500	31734	13500	870	60	-	587	204	177	174	220	280	110	2	6	160	160
DEV-DP 15 000	31103	15000	890	60	-	619	204	177	174	220	280	110	2	6	160	160
DEV-DP 16 000	31735	16000	955	60	-	644	204	177	174	220	280	110	2	6	160	160
DEV-DP 18 000	31736	18000	1065	60	-	726	204	177	174	220	280	110	2	8	160	160
DEV-DP 19 000	31737	19000	1145	60	-	780	204	177	174	220	280	110	2	8	160	160
DEV-DP 22 000	31738	22000	1340	60	-	916	204	177	174	220	280	110	2	8	160	160
DEV-DP 25 000	31739	25000	1460	60	-	998	204	177	174	220	280	110	2	10	160	160
DEV-DP 27 000	31311	27000	1515	60	-	1080	204	177	174	220	280	110	2	10	160	160
DEV-DP 30 000	31740	30000	1680	60	-	1162	204	177	174	220	280	110	2	12	160	160
DEV-DP 35 000	33415	35000	1985	60	-	1340	204	177	174	220	280	110	2	12	160	160
DEV-DP 40 000	31741	40000	2350	60	-	1585	204	177	174	220	280	110	2	12	160	160

Valeurs approximatives.

Principe de fonctionnement des déversoirs



Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.



- **Rehausse à visser REHC 600/250**, art. 32 233, à visser sur les trous d'homme Ø 600 mm (vendu séparément)
- **+ tampon renforcé**, art. 30880 adaptable sur les trous d'homme Ø 600 mm (vendu séparément)



Dans les zones rurales ou de stationnement, prévoir un (1) **dégrilleur**, en amont du déversoir, pour recueillir les débris, les branchages... et éviter le colmatage du déversoir.



- IN** Dispositif d'entrée après préfiltration par le dégrilleur placé en amont,
- OUT** Dispositif de sortie basse, de section réduite, pour ralentir et réguler les volumes d'eau rejetés dans les réseaux sous-dimensionnés,
- TP** Dispositif de Trop-plein par surverse en cas de précipitation exceptionnelle.



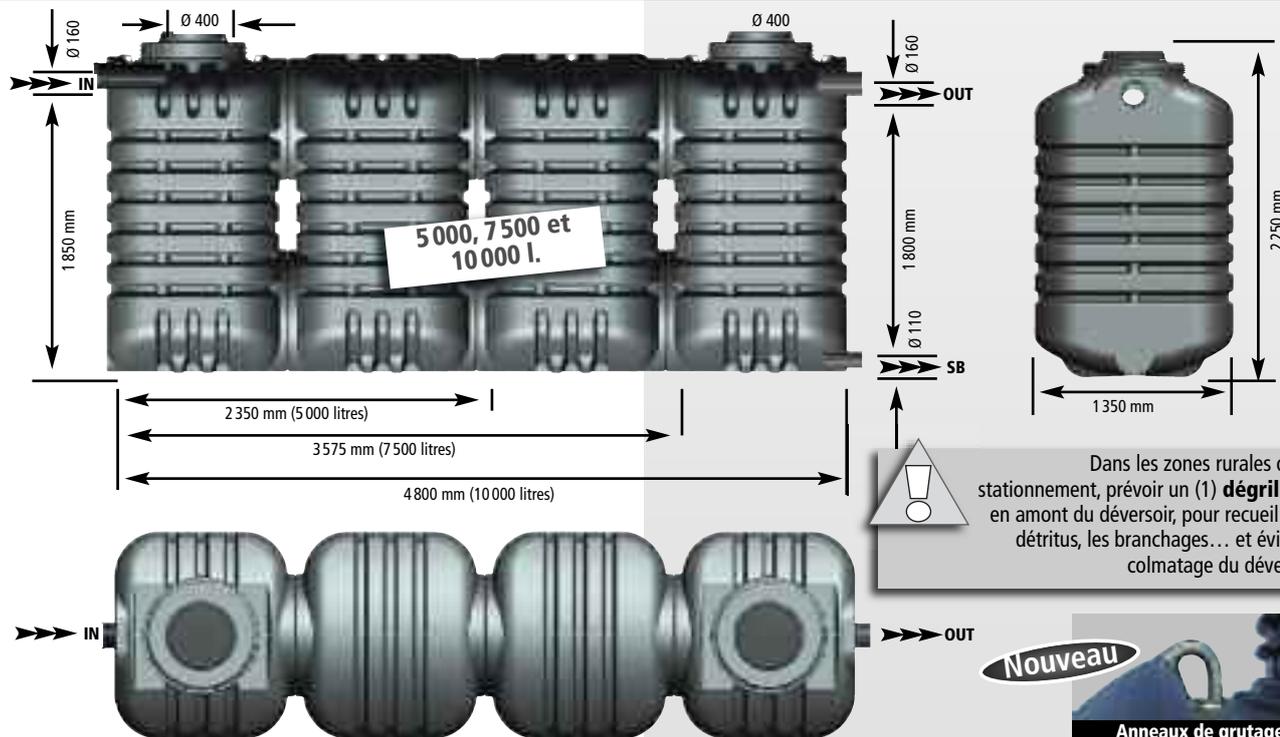
Pour toute installation de déversoir :

- consultez obligatoirement notre livret de l'utilisateur eaux de pluies EP23 fourni dans chaque appareil,
- respectez impérativement nos consignes d'installation,
- confiez vos travaux à un installateur qualifié,
- Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique.

Dimensions déversoirs d'orages enterrées

Régulation des débits

Déversoir d'orages Simple Peau SP-SZ de 5 000, 7 500 et 10 000 l.



17 déversoirs d'orages Double Peau DP-RKT de 5 000 à 40 000 l.



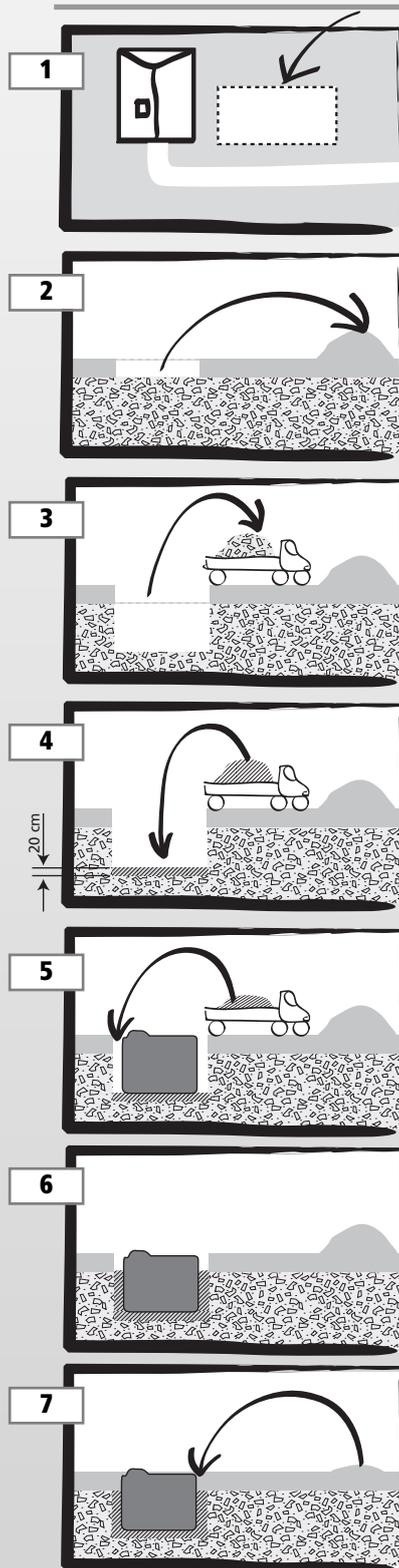
- **Rehausse à visser REHC 600/250**
Art. 32 233, à visser sur les trous d'homme Ø 600 mm (vendue séparément)
- **+ tampon renforcé**, art. 30880 adaptable sur les trous d'homme Ø 600 mm (vendu séparément)



Dans les zones rurales ou de stationnement, prévoir un (1) **dégrilleur**, en amont du déversoir, pour recueillir les débris, les branchages... et éviter le colmatage du déversoir.

Impératif de valider les cuves DP et leurs côtes avec notre service technique avant de réaliser la fouille ou la dalle de répartition.

Guide de pose cuves enterrées



Pour remblayer toutes les cuves SP et AT 112 utiliser le sable stabilisé : mélange à sec de 1 m³ de sable avec 200 kg de ciment.

1.1 Règles d'implantation de la cuve EP à enterrer

La conduite d'amenée des eaux de pluie vers la cuve EP à enterrer doit avoir une pente comprise entre 1 % minimum et 3 % maximum.

La cuve EP à enterrer doit être située à l'écart du passage de toute charge roulante ou de toute charge statique, sauf précautions particulières de pose, et doit rester accessible pour l'entretien et la vidange éventuelle.

1.2 Exécution des fouilles pour l'implantation de la cuve EP à enterrer

Les travaux de terrassement permettant de poser la cuve EP à enterrer doivent être conformes aux prescriptions des normes NF P98-331 et NF P98-332.

1.2.1 Dimension et exécution des fouilles pour la cuve EP à enterrer

Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la cuve EP à enterrer, sans permettre le contact avec les parois de la fouille avant le remblaiement.

Après dimensionnement de la fouille, la zone d'installation exclusivement enterrée doit être délimitée et positionnée le plus près possible de l'immeuble et à l'écart de toute charge roulante ou statique.

La terre végétale de la zone d'installation doit être décapée soigneusement et stockée dans une zone réservée à cet effet pour permettre la finition en fin de travaux

Après réalisation des fouilles et évacuation des déblais, le fond de la fouille est arasé à 0,20 m au moins au-dessous de la cote prévue pour la génératrice inférieure extérieure de la cuve EP à enterrer, afin de permettre l'installation d'un lit de pose de sable stabilisé. (Sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg).

La profondeur du fond de fouille y compris l'assise de la cuve, doit permettre de respecter sur la canalisation d'amenée des eaux de pluie une pente comprise entre 1 % minimum et 3 % maximum, pour le raccordement entre la boîte collectrice des eaux de pluie brutes ou entre le filtre enterré des eaux de pluie brutes, non intégré dans la cuve, et l'entrée de la cuve EP à enterrer.

1.2.2 Réalisation du lit de pose

Le lit de pose est constitué par du sable stabilisé. L'épaisseur du lit de pose est de 0,20 m.

La surface du lit est dressée et compactée pour que la fosse ne repose sur aucun point dur ou faible. La planéité et l'horizontalité du lit de pose doivent être assurées.

Dans le cas de sols difficiles (exemple : imperméable, argileux, etc.) ou d'une nappe, le lit de pose doit être réalisé avec du sable stabilisé sur une épaisseur de 0,30 m

1.3 Pose de la cuve EP à enterrer

1.3.1 Prescriptions générales

La cuve EP à enterrer est positionnée de façon parfaitement horizontale sur le lit de pose en sable stabilisé. Le niveau de l'entrée de la cuve EP à enterrer tient compte :

- du sens de cheminement (entrée/sortie),
- du niveau du sol fini,
- des tampons de visite devant rester apparents et accessibles pour l'entretien et la vidange éventuelle.

1.3.2 Remblayage latéral

Le remblayage latéral de la cuve EP à enterrer est effectué symétriquement, en couches successives, avec du sable stabilisé. Le remblayage doit être réalisé avec du sable

stabilisé exempt de tout objet pointu ou tranchant (sable stabilisé = 1 m³ de sable mélangé à sec avec du ciment dosé à 200 kg) sur une largeur de 0,20 m minimum autour de la cuve EP à enterrer.

IMPORTANT: cas particuliers nécessitant des précautions d'installation, telles que :

Maçonnerie complémentaire indispensable, soit en béton maigre ou en sable stabilisé, soit en parpaings ou en béton de répartition de charge, soit un radier, dans les cas ci-dessous, à définir au cas par cas avec l'entrepreneur.

- Passage et stationnement de véhicules, (dalle de répartition avec définition de charge, sable stabilisé...),
- Aires de lavage, (dalle de répartition avec définition de charge, sable stabilisé...),
- Sol non stabilisé, (sable stabilisé, mur de soutènement...),
- Présence d'eau souterraine ou de ruissellement, (sable stabilisé, radier d'ancrage avec crochets inoxydables, cuvelage...),
- Remontée périodique de nappe phréatique, (sable stabilisé...),
- En cas de présence de nappe permanente, cuve EP-DP à enterrer, adaptée à la pose en nappe, posé sur un radier armé en ciment prompt, ancrée puis remplie impérativement d'eau, pour équilibrer les pressions, jusqu'au niveau maximum de la nappe, au fur et à mesure du remblayage latéral réalisé au sable stabilisé dosé à 200 kg/m³ (2/3 Ciment + 1/3 Prompt). Les cuves EP-SP et EP-AT112 ne peuvent être sanglées.
- Sol imperméable empêchant l'infiltration d'eau, (sable stabilisé évitant le lessivage du remblayage...),
- Terrain en pente > à 5 %, (mur de soutènement, sable stabilisé, pose semi-enterrée...),
- Présence de roche dure en sous sol, (sable stabilisé...),
- Drainage des eaux de ruissellement nécessaire en amont de l'installation lorsque la pente du terrain > à 5 %, pour éviter le lessivage du remblai.

1.3.3 Raccordements

Les raccordements des canalisations d'amenée, de trop plein, et d'évacuation, ainsi que du tube de service, de la pompe, du module de gestion et de tout composant de la filière doivent être réalisés de façon étanche.

Le tube de service raccordé au module de gestion doit être équipé d'un passage de mur étanche au droit du perçement des fondations, pour éviter une inondation de l'immeuble en cas de colmatage du trop-plein et de l'évacuation des eaux souillées (voir page 25).

Afin de tenir compte du tassement naturel du sol après le remblayage définitif, les raccords doivent être souples, type joint élastomère ou caoutchouc.

1.3.4 Remblayage final

Le remblayage final de la cuve EP à enterrer est réalisé, après raccordements et mise en place des rehausses, au sable stabilisé sur le dessus jusque sous les tuyaux connectés sur la rehausse, et autour des rehausses, afin d'empêcher le déboîtement des tubes et le tassement des rehausses par la charge de remblai final.

Le remblai final est réalisé à l'aide de la terre végétale stockée séparément lors du décapage et débarrassé de tous les éléments caillouteux ou pointus. Le remblayage final est poursuivi par couches successives jusqu'à une hauteur suffisante au-dessus de la nature du sol, de part et d'autre des tampons d'accès, devant rester apparents et accessibles, pour tenir compte du tassement ultérieur.

Guide de pose cuves enterrées

STOCKAGE EP & ANC DP	EB PLANTCO Art. 32 188	EC PLANTCO Art. 32 189
SL - 3 500 DP RKT	1	1
SL - 5 000 DP RKT	1	1
SL - 6 000 DP RKT	1	2
SL - 7 500 DP RKT	1	2
SL - 9 000 DP RKT	1	2
SL - 11 000 DP RKT	1	3
SL - 12 500 DP RKT	1	3
SL - 13 500 DP RKT	1	3
SL - 15 000 DP RKT	1	4
SL - 16 000 DP RKT	1	4
SL - 18 000 DP RKT	1	4
SL - 19 000 DP RKT	1	4
SL - 22 000 DP RKT	1	4
SL - 25 000 DP RKT	1	5
SL - 27 000 DP RKT	1	5
SL - 30 000 DP RKT	1	5
SL - 35 000 DP RKT	1	6
SL - 40 000 DP RKT	1	6

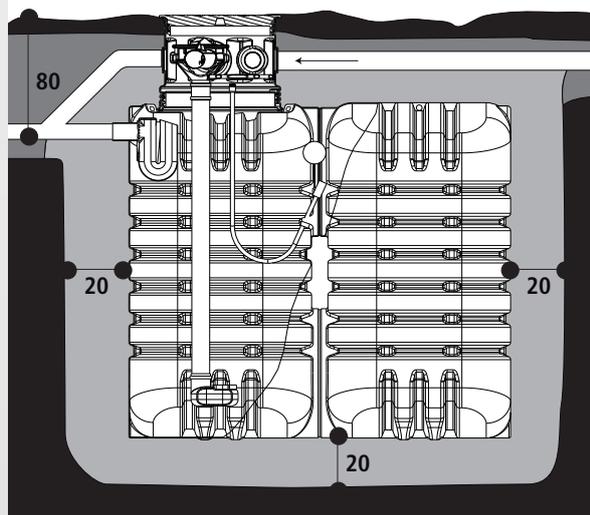
Pour tout jumelage de cuves à enterrer, il est indispensable de poser les cuves sur un radier armé horizontal et plan. Les raccords (coudes, tés, etc.) et les tubes de jonction doivent impérativement reposer sur un soutien en sable stabilisé (mélange à sec de 1 m³ de sable et de 200 kg de ciment), pour éviter le déboîtement des tubes de jonction et des raccords, la fissuration de la soudure ou l'écrasement du joint d'étanchéité.

 **Pour remblayer toutes les cuves SP et AT 112 utiliser le sable stabilisé :** mélange à sec de 1 m³ de sable avec 200 kg de ciment.

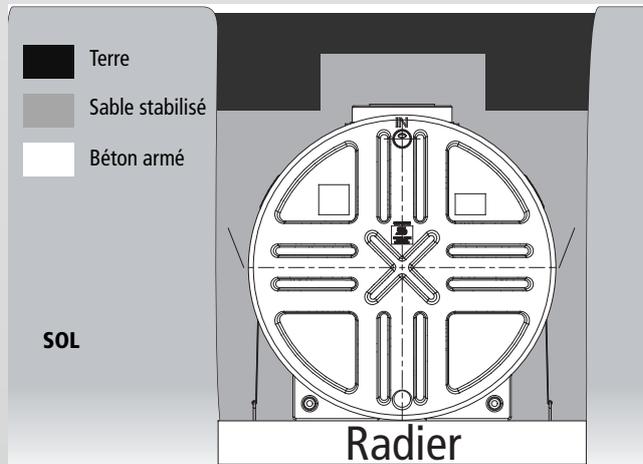
Pose enterrée des appareils SP-SZ et AT 112 avec une nouvelle rehausse REHC 600/580 d'origine et une rehausse complémentaire REHC 600/150 à visser.


 Terre
 Sable
 Sable stabilisé


 Attention : seule une rehausse complémentaire à visser REHC 600/150 (vendue séparément) peut être montée sur celle d'origine



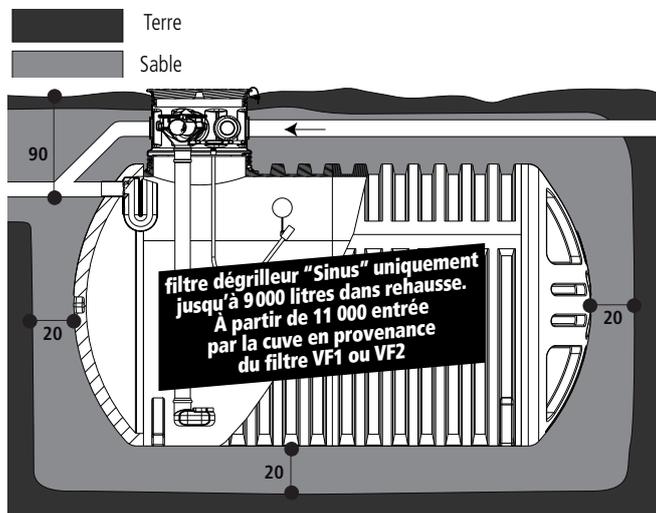
Pose en nappe phréatique d'un appareil Double Peau avec sangles de type CMU 5 tonnes, largeur 50 mm accrochées sur radier en béton armé par kit "Plantco"



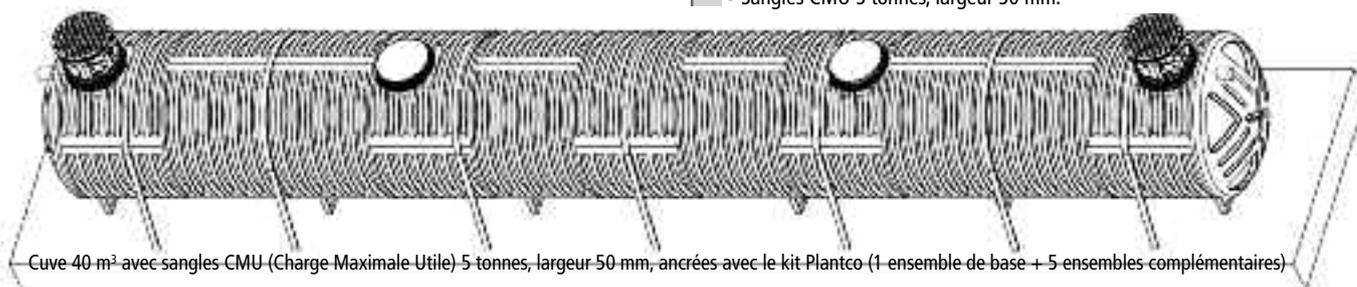
Options vendues séparément :

- Kit "Plantco" Ensemble de base Art. 32188 jusqu'à 9000 l. pour deux sangles
- Kit "Plantco" Ensemble complémentaire Art. 32189 à partir de 11000 litres pour chaque sangle supplémentaire
- Sangles CMU 5 tonnes, largeur 50 mm.

Pose enterrée des appareils DP-RKT à vide avec une nouvelle rehausse REHC 600/580 grise "Sinus" d'origine et une rehausse complémentaire REHC 600/150 ou avec une rehausse REHC 600 CR.

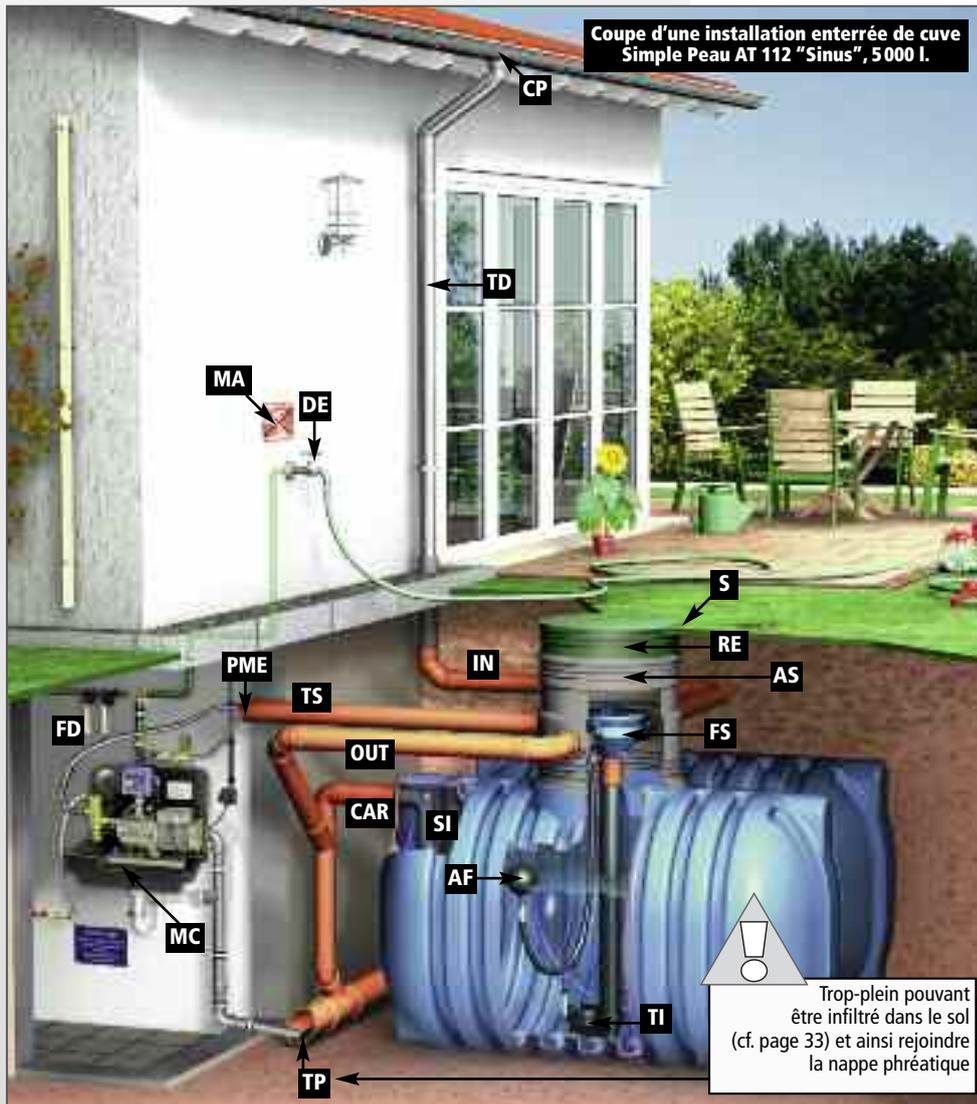


- Toutes plantations prosrites au-dessus des ouvrages enterrés.



Cuve 40 m³ avec sangles CMU (Charge Maximale Utile) 5 tonnes, largeur 50 mm, ancrées avec le kit Plantco (1 ensemble de base + 5 ensembles complémentaires)

Filière eaux de pluies complète



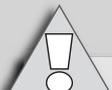
- AS** Nouvelle rehausse à visser REHC 600/580 équipée d'une rehausse supplémentaire REHC 600/150 **RE** (vendue séparément) avec tampon renforcé et isolant vert et sécurité enfant intégrés,
- AF** Aspiration flottante et anti-siphonnage,
- CAR** Clapet anti-retour (vendue séparément),
- CP** Crapaudine (vendue séparément),
- DE** Distribution d'eau non potable,
- FD** Filtre centrifuge à liquide NW25 DUO avec préfiltration pour capter les particules et protéger l'installation en aval (vendu séparément),
- FS** filtre dégrilleur "Sinus" démontable, avec rétro-lavage intégré,
- IN** Entrée des eaux filtrées dans cuve,
- MA** Marquage "eau non potable" au-dessus de chaque robinet de soutirage verrouillable, fourni avec chaque cuve,
- MC** Module Compact de Gestion EP avec dysconnecteur de réseau,
- OUT** Évacuation des eaux souillées ne transitant pas par l'intérieur de la cuve,
- PME** Passage de Mur Étanche pour tube de service, évitant les risques d'inondation du sous-sol (vendu séparément),
- RE** 1 Rehausse REHC 600/150 maxi adaptable pour vissage sur la rehausse 600/580 "SINUS" **RE**,
- S** Sécurité enfants en inox,
- SI** Siphon de trop-plein,
- TD** Tuyau de descente de gouttière,
- TI** Tranquillisateur intégré et anti-remous,
- TP** Trop-plein vers infiltration ou collecteur,
- TS** Tuyau de service entre cuve, Module de Gestion EP, pompe, jauge, rétro-lavage et alimentation électrique.

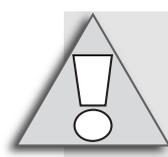
 Trop-plein pouvant être infiltré dans le sol (cf. page 33) et ainsi rejoindre la nappe phréatique



SL-REHC 600/150
ht 150 mm
sans tampon,
art. 31369

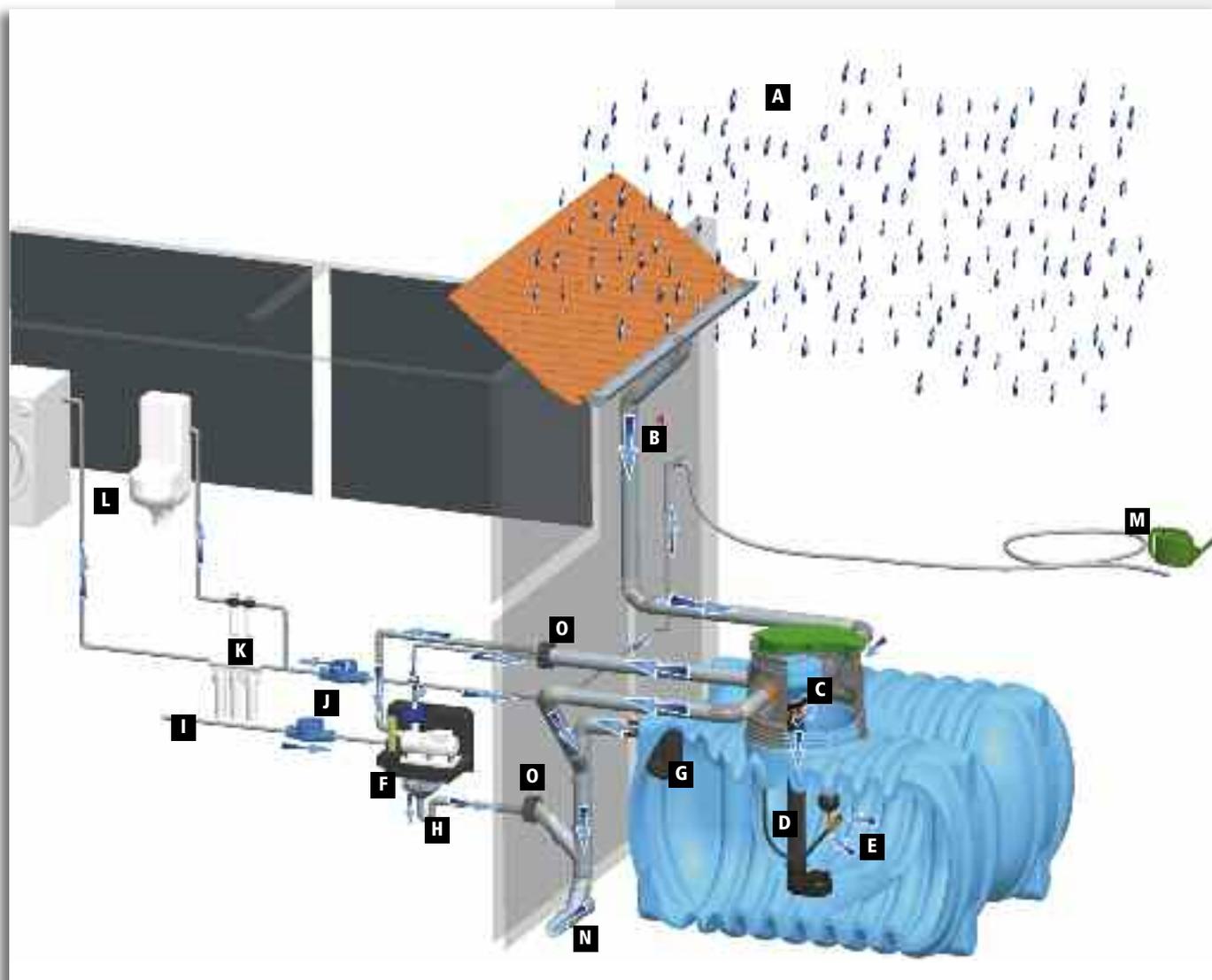
Rehausse jusqu'à 9000 litres avec tampon.

 Monter au maximum une (1) rehausse REHC 600/150 sur les cuves AT112

 Pour toute installation de cuve, de citerne ou d'accessoire :

- consultez obligatoirement notre livret de l'utilisateur eaux de pluies EP23 fourni dans chaque appareil,
- respectez impérativement nos consignes d'installation et d'entretien,
 - confiez vos travaux à un installateur qualifié.

Cycle de l'eau de pluie récupérée dans un habitat



- A** Pluie récupérée sur la surface du toit par les gouttières
- B** Tuyau de descente vers le filtre (Sinus)
- C** Passage dans le filtre (Sinus)
- D** Passage dans le tranquillisateur
- E** Aspiration par crépine filtrante dans le stockage (ici une AT112 enterrée)
- F** Module de Gestion avec disconnecteur de réseau
- G** Sortie du trop-plein vers l'exutoire
- H** Vidange Module de Gestion vers l'exutoire
- I** Connexion eaux de ville
- J** Compteurs d'eau
- K** Filtration Cintropur NW 25 Duo
- L** Alimentation chasse d'eau et lave-linge
- M** Arrosage et utilisation extérieure
- N** Exutoire
- O** Passage de mur étanches

Besoins en eaux de pluies : Quelle volume stocker ?

Utilisations	Volumes à stocker	Surface utile toiture
Arrosage < 50 m ²	150 à 500 litres	Jusqu'à 40 m ²
Arrosage > 50 m ²	500 à 1 500 litres	Jusqu'à 80 m ²
Arrosage > 50 m ² & lavage	1 500 à 3 000 litres	Environ 100 m ²
Arrosage > 50 m ² , lavage & appoint bassin Rétention E.P.	3 000 à 5 000 litres	Environ 150 m ²
pour usages précités & dans l'habitat	6 000 à 9 000 litres	Environ 250 m ²
Rétention E.P. & régulation des débits	9 000 litres & +	À partir de 300 m ²

Ce tableau vous permet de mieux choisir l'appareil qui conviendra à vos besoins.

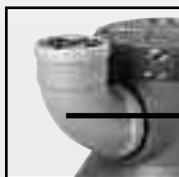
Lit d'infiltration des eaux de pluies

Alimentation de la nappe phréatique en amont du trop-plein de la cuve

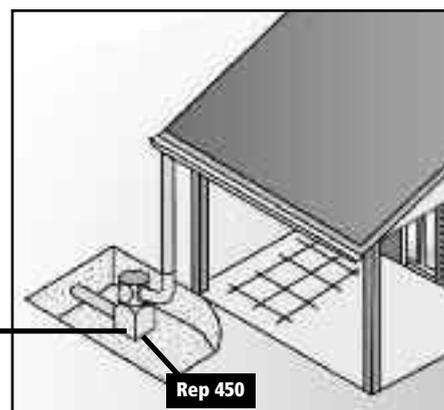
Accessoires pour cuves enterrées (vendus séparément)

Dans les zones non raccordables au réseau d'eaux de pluies ou au réseau d'eaux usées, il est indispensable d'infiltrer dans un lit d'épandage le trop-plein d'eaux de pluies provenant des cuves enterrées ou directement des boîtes (regards) REP 450 connectés sur les tuyaux de descente. La dimension du champ d'infiltration des eaux de pluies est à définir en fonction de la perméabilité du sol et de la pluviométrie du site.

Ne jamais connecter une évacuation d'eaux de pluies sur une fosse septique ou sur un lit filtrant d'assainissement autonome.



Boîte (regard) REP 450 à installer au pied de chaque tuyau de descente, permettant la collecte de toutes les eaux de pluies autour d'un bâtiment avant connexion sur le filtre



Détail d'un lit d'infiltration d'eaux de pluies

Boîte (regard) de répartition **SL-RRINFEP 1000** ajustable pour lit d'infiltration d'eaux de pluies

- une (1) entrée haute et six (6) sorties basses au même niveau,
- tampon plein amovible à visser,
- répartition des eaux de pluies dans le lit d'infiltration.

Boîte (regard) de bouclage **SL-RBOUINFEP 1000** ajustable pour lit d'infiltration d'eaux pluviales

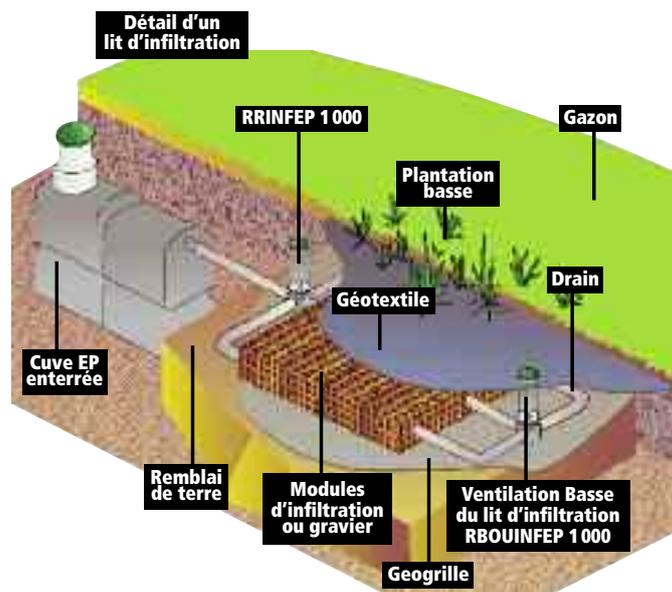
- six (6) entrées/sorties basses possibles,
- tampon perforé amovible à visser,
- bouclage du système de répartition des eaux de pluies dans le lit d'infiltration.

Boîte (regard) de collecte d'eaux de pluies **SL-REP 450** au pied des tuyaux de descente des gouttières en périphérie d'un bâtiment

- une (1) entrée haute équipée d'un dispositif de ralentissement des eaux à monter selon la vue ci-jointe,
- trois (3) entrées/sorties basses permettant la connexion et la collecte entre les différents regards REP,
- tampon plein amovible à visser.

Rehausses de regards ajustables et à visser **SL-REHR**

- hauteurs 250, 500 et 750 mm adaptables à tous les boîtes (regards).

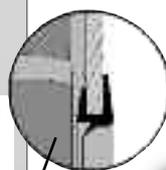
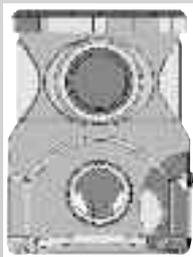


Type	Article	Poids (kg)	Diamètre Ø total	Diamètre Ø Entrée (mm)	Diamètre Ø sorties (mm)	Hauteur totale (mm)	Hauteur entrée (mm)	Hauteur sorties (mm)
SL-RRINFEP 1000	30493	5	320	110	110	1000	-	20
SL-RBOUINFEP 1000	30495	5	320	110	110	1000	20	20
SL-REP 450	23084	3,250	320	110	110	450	-	20
SL-REHR 250 Rehausse	10275	1,250	320	-	-	500	-	-
SL-REHR 500 Rehausse	10276	2,000	320	-	-	250	-	-
SL-REHR 750 Rehausse	30498	2,850	320	-	-	500	-	-



Boîte (regard) RRINFEP 1000 et RBOUINFEP 1000 de répartition et de bouclage d'un lit d'épandage d'eaux de pluies en terrain perméable et moyennement perméable (à définir)

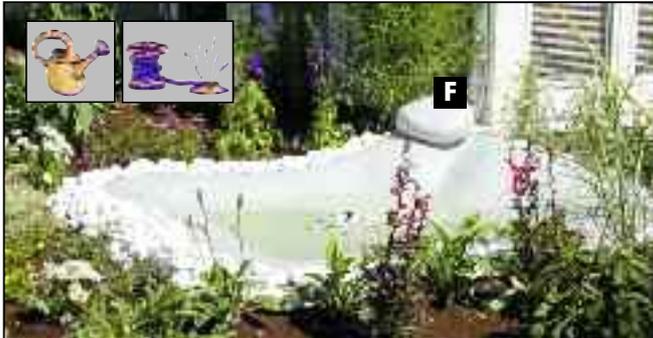
Détail du joint à lèvres siliconé monté sur boîtes (regards) à visser.



Eaux de pluies Cuve-Bassin d'agrément



Alternative harmonieuse aux citernes aériennes



Exigés

Clapet Anti-retour CAR sur siphon de trop-plein (vendue séparément)

Crapaudine CP sur tuyau de descente (vendue séparément)

Filtre Rainus FR avec dégrillage (vendu séparément)

Marquage "eau non potable" MA

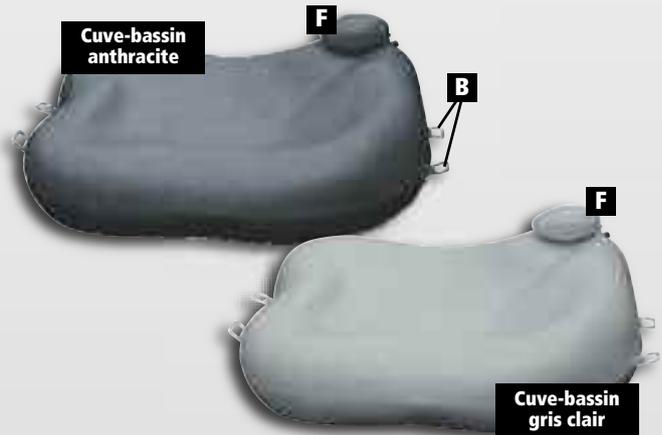
au-dessus de chaque robinet de soutirage verrouillable (fourni avec chaque cuve),

Sécurité enfant S à fixer

sur le tampon à visser (vendue séparément),

Tampon à visser T permettant l'accès pour un nettoyage intégral de la citerne.

- Bassin d'agrément de 120 litres dissimulant une cuve semi-enterrée d'eaux de pluies d'une capacité de 2100 l.
- Pompe **A** immergée ou de surface non fournie (vendue séparément).
- Cuve-bassin prééquipée de:
 - B** 4 poignées de manutention,
 - C** 1 trop-plein,
 - D** 1 passage tuyau d'arrosage connectable sur la pompe,
 - E** 1 passage d'alimentation électrique de la pompe,
 - F** 1 tampon en forme de roche,
 - TD** Tuyau de descente.



Tuyau de descente TD provenant des gouttières et alimentant en eaux de pluies la cuve-bassin impérativement équipé d'un filtre Rainus FR vendu séparément (cf. page 32).

Coupe d'une installation semi-enterrée d'une cuve-bassin



Citernes aériennes jumelables, intérieures et extérieures anti-UV

Citernes vertes anti-UV 0, 1 ou 2 sorties basses



Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en page 44.

Citernes de stockage Aqualentz réalisées par **extrusion-soufflage** de polyéthylène haute densité (PEHD) :

- **légères** : faciles à manutentionner et à mettre en place, grâce aux 2 poignées rapportées ;
- avec 0, 1 ou 2 **sorties basses** 1" ^{1/2} - Ø 40/49mm ;
- installées en unitaire ou en batterie.

Exigés

- **CP** Crapaudine sur tuyau de descente (fournis dans le kit "Crédit d'Impôt" avec chaque citerne),
- **MA** Marquage "eau non potable" au-dessus de chaque robinet de soutirage verrouillable (fourni dans le kit "Crédit d'Impôt" avec chaque citerne),
- **S** Sécurité enfant à fixer avec le crochet à visser sur le tampon à visser (fournis dans le kit "Crédit d'Impôt" avec chaque citerne),
 - inaltérables : aucun risque de corrosion interne et externe ;
 - peu sensibles aux chocs et monobloc ;
 - insensibles aux écarts de température et au remplissage ;
 - peu sensibles à la lumière PEHD traité anti-UV ;
 - installées en unitaire ou en batterie,
- **T** Tampon à visser Ø 400 mm permettant l'accès pour un nettoyage intégral de la citerne.

Collecteur filtrant



En installant **1 collecteur filtrant** (vendu séparément) (cf. page 43) sur le tuyau de descente, celui-ci fait office de trop-plein pour les citernes aériennes (écoulement des eaux filtrées dans la citerne et lorsque celle-ci est pleine l'eau repasse dans le filtre et s'évacue par le tuyau de descente).

Il est connecté sur un des bouchons



Kit de raccordement collecteur-citerne EP (vendu séparément)

Article 32 617 comprenant :

- 1 tube annelé, 250 mm de long, Ø 32 mm
- 2 raccords à visser étanches Ø 32 mm
- 1 perforateur manuel Ø 32 mm permettant de percer le PE



Tout stockage aérien extérieur équipé de sortie basse doit être vidangé en hiver, le gel endommage la sortie basse. Un collecteur filtrant de gouttière doit être installé en amont de tout appareil de stockage.

Kit Crédit d'Impôt

Fourni avec chaque citerne

Article comprenant

- 1 livret EP 23
- 2 Autocollant "eau Non Potable" **MA**
- 1 Crapaudine **CP**
- 1 Sécurité Enfants **S**
- 1 crochet à visser de fixation Sécurité Enfants



Nos citernes de stockage vertes permettent le stockage aérien non enterré des liquides, à l'extérieur et à l'intérieur d'un bâtiment.



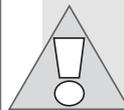
1 000, 1500, 2000 et 3 000 l.



Citerne aérienne 2000 XT BASIC avec deux (2) trous d'homme et une (1) sortie basse, robinet sur sortie basse en option, vendue séparément

Option deux (2) sorties basses

Prévoir un espace suffisant d'environ 80 cm permettant l'accès à la sortie basse.

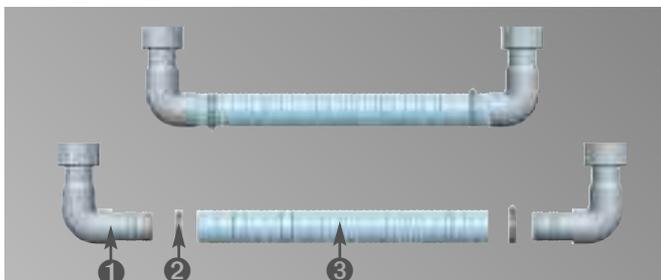


Jumelage stockage aérien, intérieur et extérieur

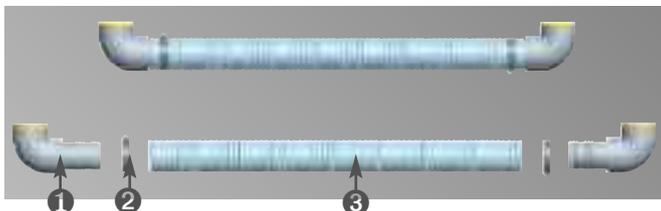
EB Ensemble base EB pour 2 citernes en batterie

- ① 2 coudes cannelés 90° à visser sur sortie basse
- ② 2 colliers de serrage
- ③ 1 tube souple armé translucide
- ④ 2 distanceurs

EB-72 STPM/SB PP (art. 31 389) pour 1000 et 1500 l
EB-88 STGM/SB PP (art. 31 391) pour 2000 et 3000 l



EB-72 STPM/SB inox (art. 30 186) pour 1000 et 1500 l
EB-88 STGM/SB inox (art. 30 188) pour 2000 et 3000 l



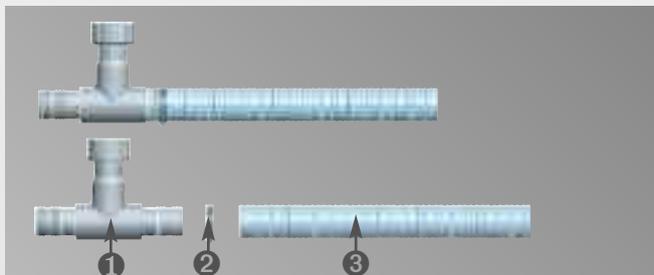
Montages en batteries

- 1 citerne : 1 Manchon inox
- 2 citernes : 1 Tuyauterie EB
- 3 citernes : 1 Tuyauterie EB + 1 EC complémentaire
- 4 citernes : 1 Tuyauterie EB + 2 EC complémentaires
- 5 citernes : 1 Tuyauterie EB + 3 EC complémentaires

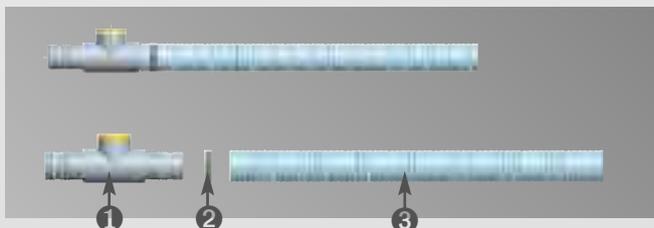
EC Ensemble complémentaire EC pour chaque citerne supplémentaire d'1 batterie

- ① 1 T cannelé à visser
- ② 1 collier de serrage
- ③ 1 tube souple armé translucide
- ④ 2 distanceurs

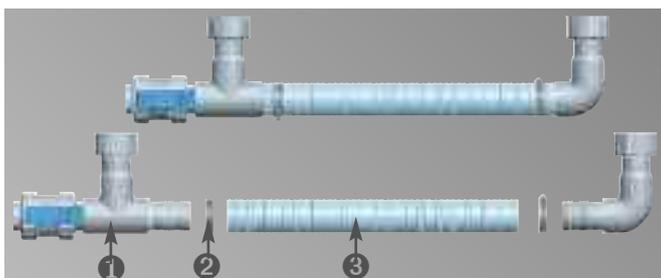
EC-72 STPM/SB PP (art. 31 390) pour 1000 et 1500 l
EC-88 STGM/SB PP (art. 31 392) pour 2000 et 3000 l



EC-72 STPM/SB inox (art. 30 187) pour 1000 et 1500 l
EC-88 STGM/SB inox (art. 30 191) pour 2000 et 3000 l



Mise en batterie AquaVario Basic + Standard, citerne stockage XT Basic + Standard



EB Ensemble base EB pour 2 citernes AquaVario en batterie

- ① 2 coudes cannelés 90° à visser sur sortie basse
- ② 2 colliers de serrage
- ③ 1 tube souple armé translucide

EB-78 ST/SB PP AquaVario (art. 32 002) avec robinet 2" intégré pour batterie AquaVario Basic + Standard.
EB-88 STGM/SB PP Stockage XT (art. 33 041) avec robinet 2" intégré pour batterie Stockage XT Basic + Standard.

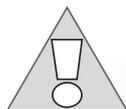
EC Ensemble complémentaire EC pour chaque citerne AquaVario supplémentaire d'1 batterie

- ① 1 T cannelé à visser
- ② 1 collier de serrage
- ③ 1 tube souple armé translucide

EC-78 ST/SB PP (art. 32 533) pour AquaVario
EC-88 STGM/SB PP (art. 31 392) pour Stockage XT 2000 et 3000 l



Prévoir un espace suffisant d'environ 80 cm permettant l'accès à la sortie basse.



Tout stockage aérien extérieur équipé de sortie basse doit être vidangé en hiver, le gel endommage la sortie basse. Un collecteur filtrant de gouttière doit être installé en amont de tout appareil de stockage.

Citernes aériennes "BASIC" jumelables extérieures et anti-UV



Rehausse 600/580 grise **AB** à visser :

- avec tampon **T** à visser,
- avec sécurité enfant inox intégrée **S**,
- avec entrée **IN** de l'eau brute,
- avec évacuation **OUT** de l'eau souillée

Pictogramme MA caractéristique avec la mention « ne convient pas pour l'eau potable », au-dessus de tout robinet de soutirage verrouillable provenant de la pompe ou du module de gestion EP, 2 pictogrammes auto adhésifs livrés avec chaque cuve enterrée éligible.



Exigé

Exigé

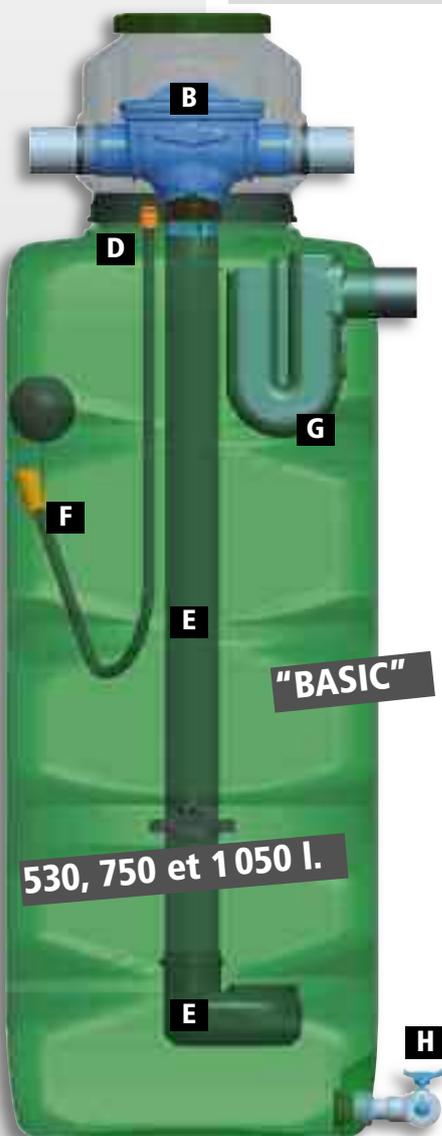
Clapet anti-retour **CAR** Ø 110 mm à positionner sur la sortie du siphon de trop-plein (option vendue séparément).



Robinet 2 "intégré" dans l'ensemble de base EB 78 ST/SB PPAV pour jumelage sortie basse PP AquaVario.



Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en page 44.



"BASIC"

530, 750 et 1 050 l.

Siphon d'évacuation de trop-plein G situé au-dessus du fil d'eau d'évacuation permettant une 2^e filtration sans énergie par effet skymer en prélevant les particules grasses (hydrocarbures, huiles...) & fines (pollen...), avec grille anti-rongeur en inox (évitant leur décomposition après noyade).



Protection



Filtre dégrilleur intégré "B", cartouche filtrante tubulaire et horizontale intégrée et démontable à effet « centrifuge » placé en amont du stockage permettant :

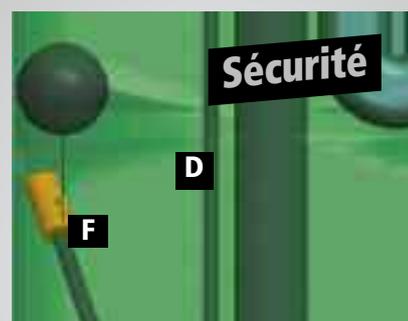
- filtration sans énergie sans contact avec l'intérieur de la cuve,
- récupération de près de 90 % des eaux collectées,
- assurant un auto nettoyage sans énergie,
- rétro-lavage intégré **J** de la cartouche filtrante.

Prévoir un (1) filtre dégrilleur à cascade gros débit VF1 pour une surface de toiture comprise entre 150 et 450 m² et par tranche de 450 m² pour toutes les cuves.



Exigé

Diffuseur-tranquillisateur E noyé et efficace permettant l'arrivée d'eau pré-filtrée en évitant la mise en suspension des sables (sédiments) et en oxygénant l'eau contenue pour une meilleure préservation de la qualité et de la propreté de l'eau. Démontage et remontage rapide et facile.

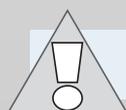


Sécurité

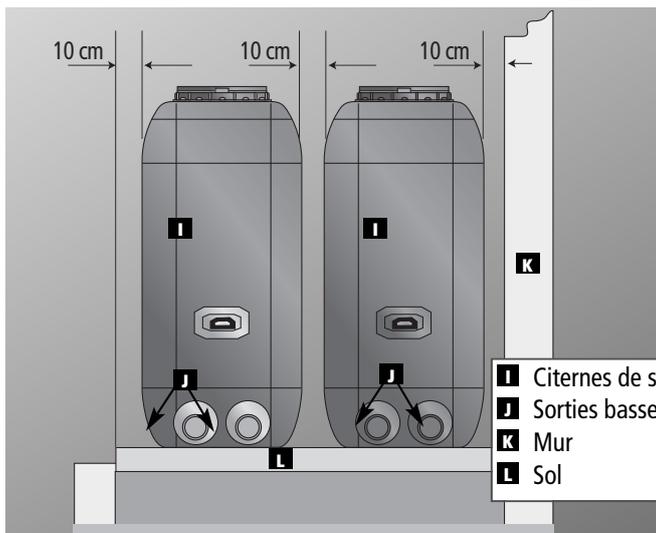
Équipement pour raccordement Ø 1" D d'1 pompe de relevage aérienne (option vendue séparément).

Tube souple d'aspiration flottant F raccordable à une pompe de relevage, équipé d'une crépine filtrante en inox avec clapet anti-siphonnage et d'un flotteur évitant l'aspiration des boues du fond et des matières flottantes.

Tout stockage aérien extérieur équipé de sortie basse doit être vidangé en hiver, le gel endommage la sortie basse. Un collecteur filtrant de gouttière doit être installé en amont de tout appareil de stockage.



Citernes aériennes jumelables



- I** Citernes de stockage
- J** Sorties basses
- K** Mur
- L** Sol

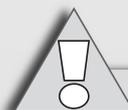
Batterie de cinq (5) citernes aériennes extérieures



Sol béton lisse et horizontal

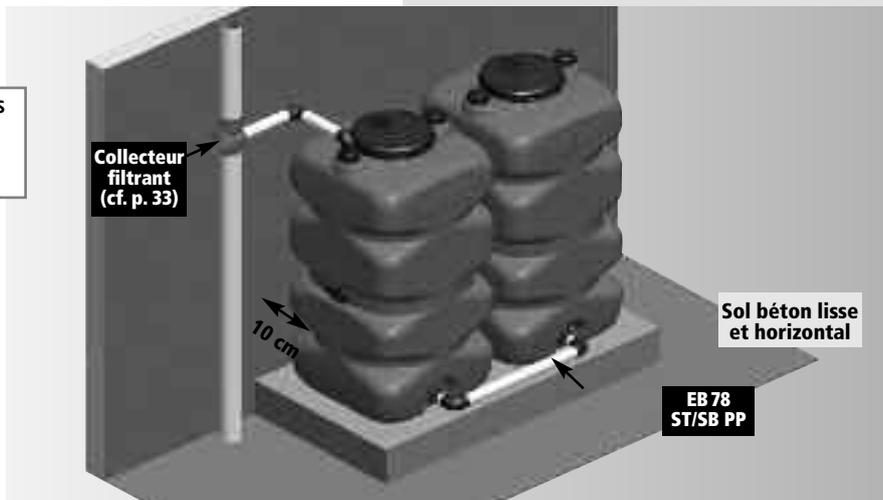
Kit de raccordement collecteur-citerne EP (vendu séparément)

- Article 32 617 comprenant :**
- 1 tube annelé, 250 mm de long, Ø 32 mm
 - 2 raccords à visser étanches Ø 32 mm
 - 1 perforateur manuel Ø 32 mm permettant de percer le PE



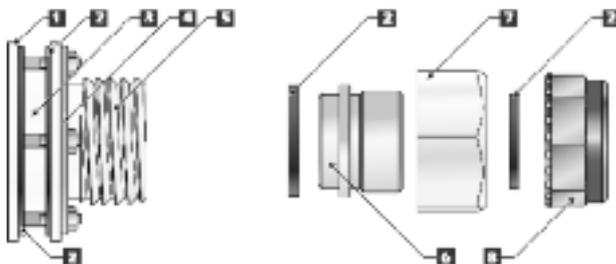
Contrôler impérativement si la résistance à la charge par m² de vos dalles précontraintes est suffisante avant toute installation de citerne aérienne sur terrasse, vide sanitaire...
1000 litres = 1000 kgs

Citernes aériennes AquaVario traitées anti-UV jumelables



- 1** Bride
- 2** Joint
- 3** Citerne
- 4** Contre-bride
- 5** Pas de vis PE
- 6** Raccord inox 1"1/2
- 7** Écrou laiton 2"
- 8** Bouchon

Sorties basses inox pour citernes

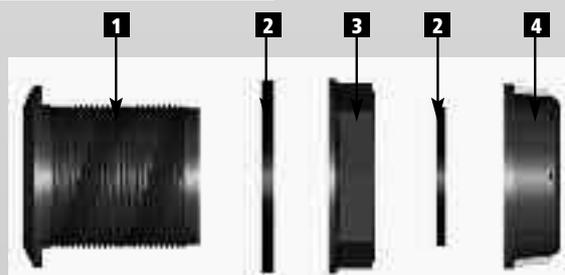


Passerelle inox 72 EPDM (art. 30 143)
Passerelle inox 88 EPDM (art. 30 307)

Sortie basse inox EPDM (art. 21 372)

Sorties basses PP pour citernes et AquaVario

- 1** Bride avec pas de vis gaz 2"
- 2** Joint
- 3** Contre-bride
- 4** Bouchon



Passerelle PP 2" Gaz EPDM (art. 31 041)

Stockage aérien extérieur, citernes Tronconiques anti-UV

Stockage aérien traité anti-UV de faible encombrement

- A** Couvercle à emboîter pour nettoyage citerne tronconique,
- B** Entrée d'eau pluviale filtrée,
- C** 2 poignées permettant la mise en place facile de la cuve vide,
 - Option : Sortie basse en PP (vendue séparément),
 - Option : Robinet adaptable sur sortie basse PP, (vendu séparément),
 - Option : accessoires indispensables collecteur de filtration sur tuyau de descente (vendus séparément).

Kit de raccordement collecteur-citerne EP

(vendu séparément)

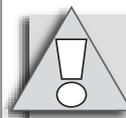
Article 32 617 comprenant :

- 1 tube annelé, 250 mm de long, Ø 32 mm
- 2 raccords à visser étanches Ø 32 mm
- 1 perforateur manuel Ø 32 mm permettant de percer le PE



Option collecteur filtrant

En installant **1 collecteur filtrant** (cf. page 43) sur le tuyau de descente, celui-ci fait office de trop-plein pour les citernes aériennes (écoulement des eaux filtrées dans la citerne et lorsque celle-ci est pleine l'eau repasse dans le filtre et s'évacue par le tuyau de descente).



Contrôler impérativement si la résistance à la charge par m² de vos dalles précontraintes est suffisante avant toute installation de citerne aérienne sur terrasse, vide sanitaire...
1000 litres = 1000 kgs



Citernes Tronconiques traitées anti-UV

Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en page 44.

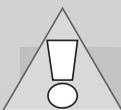


Passe-cloisons, robinet et tuyau en sortie (en option, vendus séparément)



Citerne Tronconique 430 l. en situation avec collecteur filtrant

Tout stockage aérien extérieur équipé de sortie basse doit être vidangé en hiver, le gel endommage la sortie basse. Un collecteur filtrant de gouttière doit être installé en amont de tout appareil de stockage.



Stockage aérien extérieur, conteneur

Conteneurs 1 000 litres, palette plastique à 1 sortie basse, traité anti-UV

Conteneurs à 1 sortie basse SLX Lentz de 1000 litres standards réalisés avec les composants suivants :

- Réservoir **F** extrusion-soufflage de polyéthylène haute densité (PEHD) traité anti-UV, couleur noire ;
- Couvercle, bouchon, robinet et palette : moulage de PEHD par injection ;
- Cage de protection : fil d'acier soudé en automatique, revêtement par application et polymérisation de poudre, assemblage par vissage sur la palette.

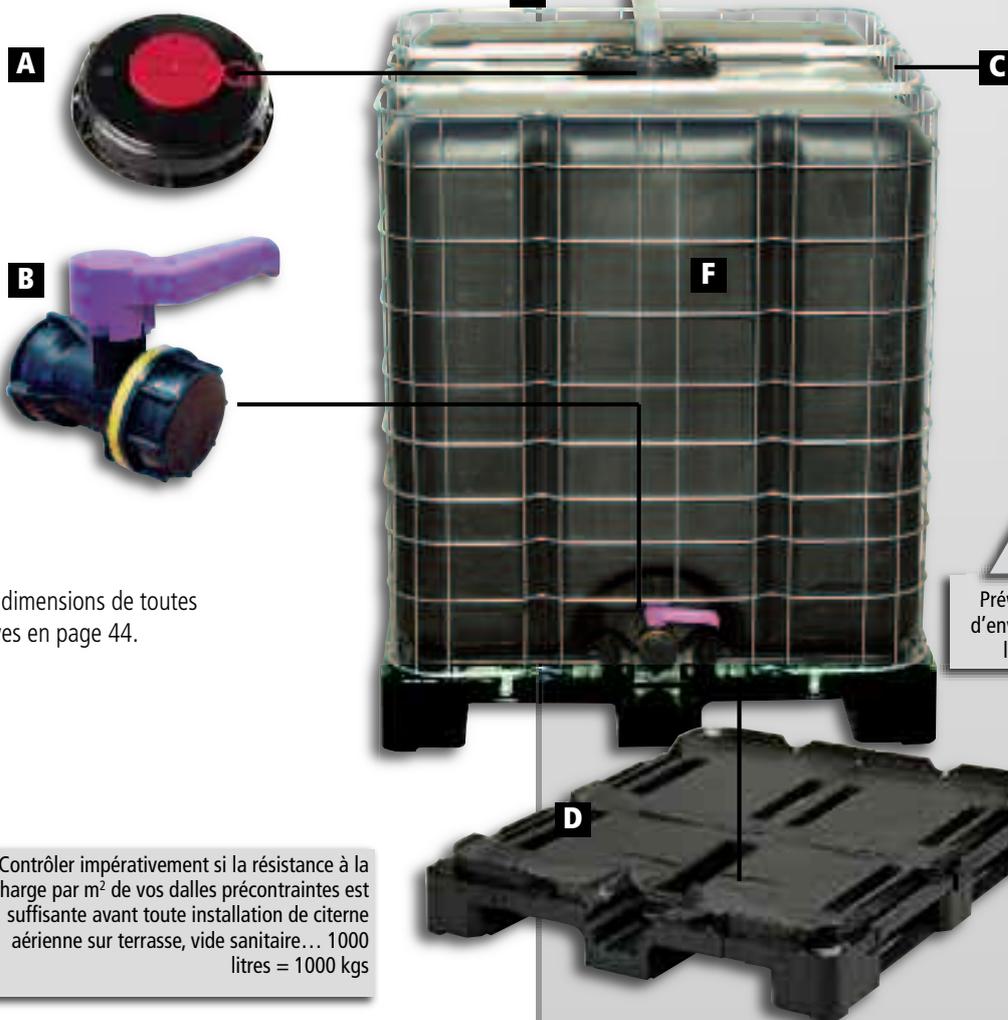
Équipements :

- A** Couvercle vissant diamètre 150 mm avec ouverture 2 " assurant l'arrivée des eaux de pluies dans le conteneur ;
- B** Sortie basse avec robinet à clapet noir montée ;
- C** Cage en treillis métallique émaillée ;
- D** Palette plastique imputrescible ;
- E** Tubes et raccords PVC de branchements (non fournis, voir votre distributeur habituel).



Option collecteur filtrant

En installant **1 collecteur filtrant** (vendu séparément) (cf. page 43) sur le tuyau de descente, celui-ci fait office de trop-plein pour les citernes aériennes (écoulement des eaux filtrées dans la citerne et lorsque celle-ci est pleine l'eau repasse dans le filtre et s'évacue par le tuyau de descente).



Retrouvez les dimensions de toutes nos cuves en page 44.

Prévoir un espace suffisant d'environ 80 cm permettant l'accès à la sortie basse.

Contrôler impérativement si la résistance à la charge par m² de vos dalles précontraintes est suffisante avant toute installation de citerne aérienne sur terrasse, vide sanitaire... 1000 litres = 1000 kgs

Tout stockage aérien extérieur équipé de sortie basse doit être vidangé en hiver, le gel endommage la sortie basse. Un collecteur filtrant de gouttière doit être installé en amont de tout appareil de stockage.

Eaux de pluies

citernes aériennes intérieures et extérieures

Cuves-bassins cf. page 37



Type	Article	Poids (kg)	Longueur (mm)	Largeur (mm)	Hauteur totale (mm)	Hauteur cuve (mm)
Gris clair	32003	100	2380	2080	990	640
Gris basalte	32004	100	2380	2080	990	640

Aquavario XT
cf. pages 40 et 41



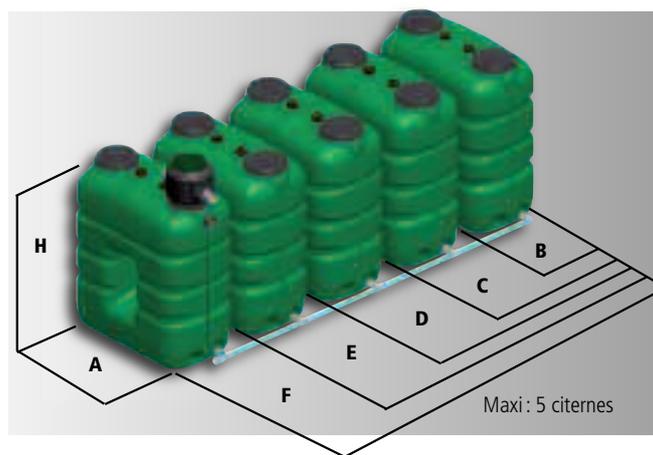
Type	Article standard	Poids (Kg) standard	Hauteur standard	Article BASIC	Poids (Kg) BASIC	Hauteur Basic totale	Hauteur IN Basic	Largeur	Profondeur
530 L	31839	23	1090	32693	28	148	114	780	780
750 L	31840	25	1490	32694	40	188	154	780	780
1050 L	31841	40	2000	32695	46	238	204	780	780

Citernes vertes XT
et blanches
cf. pages 38 et 39



Dimensions des batteries

Capacité	A	B	C	D	E	F	H
1000	116	73	154	236	318	400	167
1500	158	73	154	236	318	400	167
2000	160	88	186	284	382	480	179
3000	247	88	186	284	382	480	179



Volume (litres)	Citerne intérieure sans sortie basse	Citerne extérieure sans sortie basse	Standard PP		Option inox		Standard PP		Option inox		Bouchon complet avec filetage 2" gaz (50/60 mm)	Trou d'homme	Longueur (cm)	Largeur (cm)	Hauteur (cm)	Poids (kg)									
			Citerne intérieure		Citerne extérieure		Citerne intérieure		Citerne extérieure																
			Avec 1 sortie basse PP	Avec 1 sortie basse PP	Avec 1 sortie basse inox	Avec 2 sorties basses PP	Avec 2 sorties basses PP							Avec 2 sorties basses inox	Avec 2 sorties basses inox										
1000	20290	30398	23222	11778	31230	31235	10339	23227	30403	30408	30162	30167	31240	31245	30152	30157	30413	30418	1	1	116	73	167	47	
1500	20291	30399	23223	11762	31231	31236	10340	23228	30404	30409	30163	30168	31241	31246	30153	30158	30414	30419	1	1	158	73	167	65	
2000	32656	32666	32658	32662	32668	32672	32676	32680	32684	32688	32660	32664	32670	32674	32678	32682	32686	32690	32694	2	2	160	88	179	82
3000	32657	32667	32659	32663	32669	32673	32677	32681	32685	32689	32661	32665	32671	32675	32679	32683	32687	32691	32695	2	2	247	88	179	114
1000 Basic	-	-	-	33407	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	116	73	207	53
1500 Basic	-	-	-	33408	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	158	73	207	71
2000 Basic	-	-	-	32696	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	160	88	219	88
3000 Basic	-	-	-	32697	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	247	88	219	120

Tronconiques

cf. page 42

Type	Article	Poids (kg)	Diamètre (mm)	Hauteur (mm)
230 L	30667	6,5	640	950
430 L	30666	10,5	751	1080
1000 L	31147	29,5	1160	1220

Conteneurs cf. page 43

Type	Article	Poids (kg)	Largeur (mm)	Profondeur (mm)	Hauteur (mm)	Pièces par lot
1000 L	17825	79	1000	1200	1200	2 conteneurs

Valeurs approximatives.



Entretien des cuves et des citernes

Cuves enterrées

Il est recommandé :

- de contrôler la propreté des cuves enterrées,
- de s'assurer qu'aucune algue ne se soit formée,
- de contrôler les niveaux de dépôts au fond des cuves enterrées,
- de contrôler la propreté des dégrilleurs filtres Rainus, des filtres dégrilleurs Sinus et des filtres dégrilleurs à cascade Gros Débits VF1,
- de s'assurer que le siphon de trop-plein et son évacuation ne soient pas colmatés ou obturés par des rongeurs,
- de s'assurer de la stabilité du Ph de l'eau stockée si usage domestique.

Cuves Simple Peau

EP SP-SZ et EP AT 112

- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, du filtre dégrilleur Sinus et/ou des filtres dégrilleurs à cascade Gros Débits VF1 et/ou tout autre filtre installé en amont,
- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, du siphon de Trop-plein,
- Aspirer les dépôts accumulés au fond s'ils devenaient trop importants,
- Stabiliser le Ph de l'eau si usage domestique (kit Ph piscine...), tester le Ph et, si nécessaire, ajouter le produit approprié Ph+ ou Ph-,
- En cas de présence d'eau de mauvaise qualité, ne pas hésiter à faire un prétraitement à l'oxygène actif. Si ce prétraitement ne devait pas suffire, vidanger la cuve et nettoyer au jet les parois et les accessoires,
- Dans le cas ci-dessus, avant remise en eau, s'assurer que les dispositifs de filtrations en amont soient bien adaptés au volume de stockage ainsi qu'aux surfaces de toitures collectées. En cas d'insuffisance de filtration, installer des filtres adaptés et vendus séparément,
- Après tout contrôle ou opération de nettoyage, s'assurer de la bonne fermeture des tampons afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution.

Cuves Double Peau EP DP-RKT

- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, du filtre dégrilleur Sinus et/ou des filtres dégrilleurs à cascade Gros Débits VF1, VF1 TWIN ou VF2 et/ou tout autre filtre installé en amont,
- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, du siphon de Trop-plein,
- Aspirer les dépôts accumulés au fond s'ils devenaient trop importants,
- Contrôler et nettoyer éventuellement les tuyaux de jumelages,
- Stabiliser le Ph de l'eau si usage domestique (kit Ph piscine...), tester le Ph et, si nécessaire, ajouter le produit approprié Ph+ ou Ph-,
- En cas de présence d'eau de mauvaise qualité, ne pas hésiter à faire un prétraitement à l'oxygène actif. Si ce prétraitement ne devait pas suffire, vidanger la cuve et nettoyer au jet les parois et les accessoires,
- Dans le cas ci-dessus, avant remise en eau, s'assurer que les dispositifs de filtrations en amont soient bien adaptés au volume de stockage ainsi qu'aux surfaces de toitures collectées. En cas d'insuffisance de filtration, installer des filtres adaptés et vendus séparément,
- Après tout contrôle ou opération de nettoyage, s'assurer de la bonne fermeture des tampons afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution.

Déversoir d'orages, régulateur de débit

Simple Peau EP-DEV SP-SZ

et Double Peau EP-DEV DP-RKT

- Il est conseillé d'installer un dégrilleur en amont du déversoir pour collecter les gros détritiques ou éléments pouvant obstruer l'entrée du déversoir,
- En prévention des orages d'été, contrôler l'état général de l'intérieur du déversoir une fois par mois, dégager si nécessaire tout élément pouvant gêner l'écoulement de l'eau,
- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, des dispositifs d'entrée, de sortie et du trop-plein,
- En période sèche, deux fois par an, aspirer tous les dépôts accumulés au fond,
- Après tout contrôle ou opération de nettoyage, s'assurer de la bonne fermeture des tampons afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution.

Citernes aériennes

Il est recommandé :

- de contrôler la propreté des citernes aériennes,
- de s'assurer qu'aucune algue ne se soit formée,
- de contrôler les niveaux de dépôts au fond des citernes aériennes,
- de contrôler la propreté des cartouches filtrantes des collecteurs et des filtres Rainus,
- de s'assurer que le trop-plein et son évacuation ne soient pas colmatés ou obturés par des rongeurs,
- de s'assurer de la stabilité du Ph de l'eau stockée si usage domestique.

Citernes extérieures traitées anti-UV AquaVario,

ST XT, Tronconique et Conteneur 1 000 litres

- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, de tout filtre installé en amont ou sur la citerne,
- En hiver mettre le filtre sur position fermée et en position ouverte du printemps à l'automne,
- Aspirer les dépôts accumulés au fond s'ils devenaient trop importants,
- Stabiliser le Ph de l'eau si usage domestique (kit Ph piscine...), tester le Ph et, si nécessaire, ajouter le produit approprié Ph+ ou Ph-,
- En cas de présence d'eau de mauvaise qualité, ne pas hésiter à faire un prétraitement à l'oxygène actif. Si ce prétraitement ne devait pas suffire, vidanger la citerne et nettoyer au jet les parois et les accessoires,
- Dans le cas ci-dessus, avant remise en eau, s'assurer que les dispositifs de filtrations en amont soient bien adaptés au volume de stockage ainsi qu'aux surfaces de toitures collectées. En cas d'insuffisance de filtration, installer des filtres adaptés et vendus séparément,
- Après tout contrôle ou opération de nettoyage, s'assurer de la bonne fermeture des tampons afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution.

Citerne intérieure ST

- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, de tout filtre installé en amont,
- En hiver mettre le filtre sur position fermée et en position ouverte du printemps à l'automne,
- Aspirer les dépôts accumulés au fond s'ils devenaient trop importants,
- Stabiliser le Ph de l'eau si usage domestique (kit Ph piscine...), tester le Ph et, si nécessaire, ajouter le produit approprié Ph+ ou Ph-,
- En cas de présence d'eau de mauvaise qualité, ne pas hésiter à faire un prétraitement à l'oxygène actif. Si ce prétraitement ne devait pas suffire, vidanger la citerne et nettoyer au jet les parois et les accessoires,
- Dans le cas ci-dessus, avant remise en eau, s'assurer que les dispositifs de filtrations en amont soient bien adaptés au volume de stockage ainsi qu'aux surfaces de toitures collectées. En cas d'insuffisance de filtration, installer des filtres adaptés et vendus séparément,
- Après tout contrôle ou opération de nettoyage, s'assurer de la bonne fermeture des tampons afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution.

Cuve-bassin d'agrément semi-enterrée

- Nettoyage en période sèche, deux fois par an, de tout filtre installé en amont,
- Aspirer les dépôts accumulés au fond s'ils devenaient trop importants,
- Stabiliser le Ph de l'eau si usage domestique (kit Ph piscine...), tester le Ph et, si nécessaire, ajouter le produit approprié Ph+ ou Ph-,
- En cas de présence d'eau de mauvaise qualité, ne pas hésiter à faire un prétraitement à l'oxygène actif. Si ce prétraitement ne devait pas suffire, vidanger la citerne et nettoyer au jet les parois et les accessoires,
- Dans le cas ci-dessus, avant remise en eau, s'assurer que les dispositifs de filtrations en amont soient bien adaptés au volume de stockage ainsi qu'aux surfaces de toitures collectées. En cas d'insuffisance de filtration, installer des filtres adaptés et vendus séparément,
- Nettoyer le bassin d'agrément à la fin de l'automne, en retirant les feuilles mortes,
- Retirer la pompe immergée à la fin de l'automne, jusqu'au printemps,
- Après tout contrôle ou opération de nettoyage, s'assurer de la bonne fermeture des tampons afin d'éviter tout risque d'accident et de pollution.

Entretien des cuves et des citernes

Les éléments composant les systèmes de récupération d'eaux de pluie aériens et enterrés doivent faire l'objet d'une inspection et d'un entretien conformément aux préconisations du fabricant.

A titre indicatif les opérations courantes sont les suivantes :

Élément du système	Nature des opérations	Périodicité du contrôle	Entretien
Chéneaux et gouttières	Vérifier l'écoulement de l'eau et l'étanchéité,	6 mois	Lorsque nécessaire
Tuyaux Descente	Vérifier l'écoulement de l'eau et l'étanchéité,	6 mois	Lorsque nécessaire
Systèmes de filtration en amont du stockage	Vérifier la propreté,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Cuve de stockage enterrée	Vérifier la propreté et l'étanchéité, Vidange eau et des dépôts Nettoyage intérieur,	12 mois	Lorsque nécessaire
Citerne de stockage aérienne	Vérifier la propreté, l'étanchéité, la stabilité, Vidange eau, nettoyage intérieur, Vidange des dépôts,	12 mois	Lorsque nécessaire
Siphon trop plein	Vérifier l'écoulement,	6 mois	Lorsque nécessaire
Pompe	Vérifier le bon fonctionnement et l'étanchéité,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Commande	Vérifier le bon fonctionnement,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Dysconnexion des réseaux d'eaux de pluie et d'eaux potables	Vérifier le fonctionnement du dysconnecteur,	6 mois	Selon préconisation du fabricant
Affichage du niveau	Vérifier l'adéquation entre le niveau d'eau réel stocké et celui affiché,	12 mois	
Tuyauteries	Vérifier l'état et l'étanchéité,	12 mois	
Compteurs d'eau	Vérifier le fonctionnement et l'étanchéité,	12 mois	
Robinets de soutirage	Vérifier l'étanchéité et le système de verrouillage,	12 mois	
Filtration en aval du stockage avant distribution pour utilisation lave linge	Vérifier la propreté et l'efficacité de filtration,	6 mois	Selon préconisation du fabricant

Les intervalles de contrôle peuvent être adaptés selon les conditions particulières d'utilisation.

Livret d'entretien Eaux de Pluies

À compléter impérativement comme prévu par la réglementation en vigueur.

Date	Appareil(s) vérifié(s)	Opération effectuée	Observations	Responsable de l'opération Nom-Prénom	Visa de contrôle Cachet Signature
	Installation complète	Mise en service			

Date de mise en service de l'installation :



Eaux de pluies accessoire stockage enterré

vendu séparément et obligatoire si utilisation pour WC et pour lavage

Box V40 ER

Station d'alimentation pour
installations de récupération
d'eau de pluie



Module de gestion
d'eau de pluie
intérieur BOX V 40 E



- Entièrement automatique et prêt à être raccordé, garantit une alimentation fiable en eau de pluie ainsi qu'une disponibilité permanente des W.-C., machines à laver et robinets raccordés. Eau toujours disponible avec pression nécessaire et quantité requise. En cas de manque d'eau de pluie, l'installation bascule automatiquement sur le réseau d'eau potable.
- Satisfait aux directives et aux prescriptions de la norme DIN et est conforme à la norme EN 1717.
- Composé d'une pompe performante et silencieuse et d'un système d'alimentation en eau potable. Dispositif automatique de commande et de régulation de la pression garantissant un fonctionnement entièrement automatisé.
- Tous les composants de conception compacte sont montés prêts à fonctionner et à être raccordés sans difficulté
- Fonctionnement à l'eau de pluie et à l'eau potable
- Pompe avec automatisme de régulation de la pression
- Protection intégrée contre la marche à sec
- Le basculement automatique est électronique. En cas de bas niveau d'eau, le commutateur à flotteur fait passer le distributeur à 3 voies sur le réservoir d'appoint.

Caractéristiques techniques

- Encombrement : 565 x 480 x 372 mm
- Trop-plein : manchon 50 mm
- Type de pompe : pompe centrifuge multi-étages autoaspirante avec corps en acier inox
- Pression : max. 4,0 bars
- Débit : max. 4,5 m³/h
- Tension : 230 V ; 50 Hz
- Consommation max. : 0,8 kW
- Régulation de pression : régulation électronique commandée par ressort, sans entretien
- Distributeur 3 voies : motorisé, durée de commutation env. 6 sec
- Réservoir d'appoint : volume env. 18 l, réalimentation automatique en eau potable par écoulement libre et vanne à flotteur mécanique (selon DIN 1989)
- Commande dans le module compact : commutateur à flotteur commandé par microprocesseur
- Type de protection : pompe IP 54 régulation de pression/commande IP 54

Eaux de pluies accessoire stockage enterré

vendu séparément et obligatoire si utilisation pour WC et pour lavage

Box V40 ER

Fonction

Le module de gestion Box V40 E, entièrement automatique et prêt à être raccordé, garantit une alimentation fiable en eau de pluie ainsi qu'une disponibilité permanente des W.-C., machines à laver et robinets raccordés. L'eau est toujours disponible avec la pression nécessaire et en quantité requise. En cas de manque d'eau de pluie, l'installation bascule automatiquement sur le réseau d'eau potable.

La Box V40 E satisfait aux directives et aux prescriptions de la norme DIN et est conforme à la norme EN 1717.

Structure

Le module de gestion est composé d'une pompe performante et silencieuse et d'un système d'alimentation en eau potable. Un dispositif automatique de commande et de régulation de la pression garantit un fonctionnement entièrement automatisé. Tous les composants de conception compacte sont montés prêts à fonctionner et à être raccordés sans difficulté.

Fonctionnement à l'eau de pluie et à l'eau potable

La pompe est reliée à la conduite d'aspiration et au réservoir intermédiaire par un distributeur à 3 voies. La conduite d'aspiration va jusqu'à la citerne. Le réservoir intermédiaire est raccordé au réseau d'eau potable.

En fonction du niveau d'eau dans la citerne, le distributeur à 3 voies relie la pompe soit à la conduite d'aspiration, soit au réservoir intermédiaire. Lorsque la citerne est pleine, l'eau de pluie est aspirée depuis la citerne (fonctionnement à l'eau de pluie), lorsque la citerne est vide, la pompe aspire de l'eau potable du réservoir intermédiaire (fonctionnement à l'eau potable). En mode automatique, ce basculement s'effectue de lui-même.

Le remplissage du réservoir intermédiaire avec de l'eau potable a lieu de manière entièrement automatique par le biais d'une vanne spéciale à flotteur. Cela garantit une alimentation en eau adaptée au besoin, même en cas de débit important, par exemple si plusieurs vannes de sortie sont ouvertes en même temps. Un dispositif de trop-plein, à relier au tout-à-l'égout à travers un entonnoir, est installé sur le réservoir intermédiaire (figure 3).

L'arrivée d'eau potable ainsi que le dispositif de trop-plein sont conformes à la norme DIN 1989 (écoulement libre).

Pompe avec automatisme de régulation de la pression

La pompe centrifuge à plusieurs étages auto-aspirante génère une pression de 3,8 bars. La hauteur d'aspiration maximale est d'environ 6 mètres et la conduite d'aspiration peut atteindre une longueur de 30 m. Un automatisme de régulation de la pression est monté sur la pompe et assure automatiquement la mise en marche et l'arrêt. Dès que la pression chute au-dessous de 1,5 bar quand une chasse d'eau est actionnée ou un robinet d'eau ouvert, la pompe se met en marche. Elle s'arrête automatiquement après la fermeture du consommateur.

Protection intégrée contre la marche à sec

Une marche à sec se produit en cas d'aspiration d'air par la pompe. Elle n'est alors plus suffisamment refroidie et peut être irrémédiablement endommagée. L'automatisme de régulation de la pression inclut un contrôleur de débit qui arrête immédiatement la pompe si celle-ci aspire de l'air.

Commande de la Box V40 E

Le basculement automatique est électronique. En cas de bas niveau d'eau, le commutateur à flotteur fait passer le distributeur à 3 voies sur le réservoir d'appoint.

Consignes de sécurité

- Les prescriptions VDE en vigueur doivent être observées lors de l'utilisation de produits en contact avec une tension électrique.
- Respecter en particulier les prescriptions suivantes : VDE0100, VDE0550, VDE0700, VDE0711, VDE0860
- Ces prescriptions VDE sont disponibles auprès de la société vde-Verlag GmbH, Bismarckstr. 33, 10625 Berlin.
- Si les descriptions qui précèdent ne permettent pas à un consommateur final non professionnel de comprendre clairement quelles valeurs

caractéristiques sont valables pour un appareil ou quelles prescriptions doivent être observées, il est impératif de se renseigner auprès d'un spécialiste.

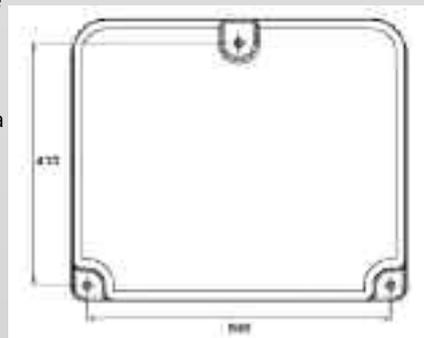
- Le respect des prescriptions de montage et de sécurité de tout genre incombe à l'utilisateur ou à l'acheteur.
- Toujours débrancher l'appareil de la prise de courant avant de l'ouvrir.
- Cette consigne s'applique également aux appareils qui sont raccordés au dispositif automatique de réalimentation ou de commutation. Retirer impérativement la fiche secteur de la prise avant d'ouvrir ces appareils.

Instructions de montage

- Les présentes instructions contiennent des informations importantes sur le montage, la mise en service, l'utilisation et la sécurité de l'appareil. Veuillez les lire attentivement et les conserver.
- Pour le montage et l'exploitation, il convient de respecter les prescriptions de la norme DIN 1989 ainsi que les directives des DDASS concernant l'utilisation de l'eau de pluie. Une connexion directe entre des conduites d'eau potable et d'eau de pluie n'est pas autorisée.
- Tous les points de distribution d'eau de pluie doivent être identifiés en tant que tels. Les vannes de sortie d'eau de pluie doivent être sécurisées à l'aide d'une manette amovible et/ou d'autocollants descriptifs « Eau de pluie / Eau non potable ».
- Un panneau signalant la présence d'un système d'utilisation d'eau de pluie doit être mis en place dans le local où est installé le compteur d'eau.
- La pression maximale admissible de la conduite à eau potable est de 6 bars.
- La pompe convient au refoulement d'une eau pure ou d'eau de pluie filtrée. Le sable et d'autres matières solides abrasives provoqueraient une forte usure et une destruction de la pompe. En cas de gel, la pompe doit être vidangée !
- Nous n'assurons aucune garantie ni ne couvrons les coûts entraînés pour les dommages dus à une utilisation ou à un montage inadéquats, au refoulement de matières solides, à une marche à sec ou au gel.
- Le module de gestion Box V40 E doit uniquement être branché sur des réseaux à courant alternatif avec une tension secteur de 230 V / 50 Hz.

A observer avant le montage (figure 7)

- Le module de gestion doit être monté à l'horizontale sur un mur droit.
- S'assurer que le module de gestion soit accessible par le haut (écartement par rapport au plafond d'au moins 300 mm).
- Poser les conduites allant à la citerne sous terre (hors-gel) dans une gaine DN 100.
- Pour raccorder le trop-plein, un raccordement au tout-à-l'égout est nécessaire (par exemple siphon de sol, siphon de lavabo).



Montage au mur (figure 7)

Percez le trou du haut (Ø 12 mm) dans le mur. Enfoncez la cheville et fixez le module par ce point. Mettez-le d'aplomb et tracez. Percez enfin les deux trous du bas (Ø 12 mm).

Raccordement électrique de la Box V40 E

Le raccordement s'effectue sur une simple prise 230V/50 Hz.

Recommandations pour le branchement des tuyauteries (figure 9)

Monter la conduite d'aspiration sur le distributeur 3 voies, de préférence par un tuyau flexible métallique. Le diamètre de la conduite d'aspiration doit être d'au

Eaux de pluies accessoire stockage enterré

vendu séparément et obligatoire si utilisation pour WC et pour lavage

Box V40 ER

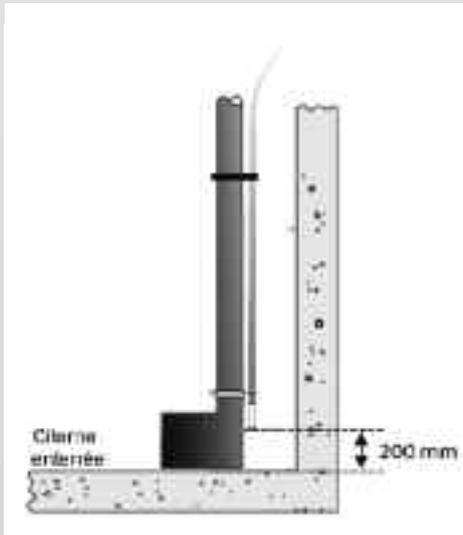
moins 1". Nous recommandons d'utiliser un tuyau en PE DN 32. Nous recommandons de mettre en place un robinet sphérique de 1" du côté pression pour les travaux d'entretien et de contrôle. La conduite d'eau potable doit être raccordée au réservoir intermédiaire. Placez les joints plats dans les raccords à vis des flexibles et des robinets sphériques. Un tuyau en matière plastique DN 50 doit être mis en place sur le manchon de raccordement du trop-plein et raccordé par un entonnoir au tout-à-l'égout ou à l'installation de lavage.

Box V40 E - Raccordement et pose du capteur (figure 10)

Le capteur est raccordé de la Box V40 E jusqu'à la citerne via la gaine. Dans la citerne, le capteur doit être fixé sur le tuyau de descente de l'eau de pluie filtrée à l'aide d'un collier en Nylon de type Ryzlan, à une hauteur de 200 mm du sol.

Mise en service

- Cette Box vous est fournie avec notre nouvelle vanne inverseuse brevetée qui vous facilitera beaucoup la mise en service.
- Après avoir monté la station d'alimentation, remplissez complètement la pompe d'eau. Notre conseil : utilisez le raccord à vis entre pompe et contrôleur de débit pour effectuer le remplissage.
- Ouvrez ensuite un consommateur (par exemple un robinet extérieur), une vanne de réservoir de chasse d'eau n'est pas suffisante pour la mise en service. Si seuls des réservoirs de chasse d'eau sont raccordés, il faut créer une dérivation avec une vanne 1/2" pour permettre un prélèvement permanent (avec un débit suffisant) d'eau de pluie.
- Mettez à présent l'installation en service (raccordez la fiche secteur à la tension alternative 230V).
- La vanne inverseuse brevetée purge maintenant automatiquement la conduite d'aspiration. Cette opération dure quelques minutes.
- L'opération est terminée quand l'eau qui sort du point de puisage ne contient plus d'air et que la pompe fonctionne silencieusement.
- Fermez à présent le consommateur. Purgez les autres conduites raccordées en actionnant les vannes jusqu'à ce que là aussi l'eau ne contienne plus d'air.
- L'installation est prête à fonctionner.



Entretien

La Box V40 E est sans entretien. Contrôler une fois par an l'étanchéité de tous les raccords et de toutes les liaisons ainsi que le bon fonctionnement irréprochable de tous les modes de fonctionnement. En cas de nonutilisation prolongée de l'installation de récupération d'eau (vacances, etc.), débranchez la fiche secteur de la prise et fermez les robinets sphériques de l'arrivée d'eau potable et de la conduite de refoulement.

Fonctionnement du boîtier électronique

1. Calibrage automatique du niveau de remplissage.

Le capteur doit être placé 20 cm au-dessus du fond de la citerne. De préférence, le suspendre dans le trou d'homme et le fixer avec le collier d'attache fourni. Le calibrage de base est à 1,0 m au-dessus du fond de la citerne, c'est-à-dire que 100 % est indiqué à ce niveau de remplissage. Quand le niveau de remplissage augmente, le nouveau niveau mesuré est chaque fois mémorisé en tant que niveau maximum de la citerne. Quand la citerne est pleine, il n'augmente plus.

2. Rinçage du filtre

Le filtre est rincé tous les 7 jours.

D'abord 10 secondes de rinçage, c'est-à-dire que la vanne est actionnée pendant 10 secondes. Puis 2 minutes d'attente (humidification, détrempage). 10 secondes de rinçage. 2 minutes de pause. 10 secondes de rinçage. 7 jours jusqu'au cycle suivant. 10 secondes de rinçage, etc. Le rinçage est signalé par le clignotement de la LED verte.

Rinçage manuel :

La touche "Set" permet de déclencher un rinçage manuel complet.

Actionner la touche une fois, mais pas plus d'une seconde.

Le rinçage complet décrit ci-dessus se déroule ensuite.

Guide de dépannage

Incident	Cause	Dépannage
La pompe ne démarre pas, aucun affichage	Pas de courant	Vérifier l'alimentation électrique
La pompe ne démarre pas automatiquement	De façon générale :	Vérifier d'abord les réglages, puis appuyer sur la touche de réarmement sur l'automatisme de régulation de la pression, éventuellement le maintenir appuyé plus longtemps.
La pompe ne démarre pas automatiquement et n'établit pas de pression ou la pression chute	L'arrivée d'eau potable est interrompue	Vérifier l'arrivée d'eau potable et la vanne à flotteur dans le réservoir intermédiaire. Débrancher la fiche secteur et la rebrancher.
La pompe ne démarre pas quand on appuie sur la touche de réarmement	Automatisme de régulation de la pression, pompe ou commande défectueux	Vérifier les différents composants. Brancher la fiche de raccordement de l'automatisme de régulation de la pression directement dans une prise secteur et ouvrir un consommateur : la pompe fonctionne -> panne dans la commande la pompe ne fonctionne pas -> brancher la fiche de raccordement de la pompe directement dans une prise secteur : la pompe fonctionne -> panne dans l'automatisme de régulation de la pression la pompe ne fonctionne pas -> pompe défectueuse
La pompe fonctionne brièvement sans qu'un consommateur ait été ouvert	Vanne de réservoir de chasse d'eau ou robinet qui fuit	Remplacer le joint

Eaux de pluies accessoire stockage enterré

vendu séparément et obligatoire si utilisation pour WC et pour lavage

Box V40 ER

3. Basculement manuel sur eau potable.

Si la citerne est contaminée (par exemple à cause d'un reflux de canalisation) ou a besoin de maintenance, on peut basculer manuellement la vanne sur réservoir de stockage. Pour cela, actionner la touche Set pendant 5 secondes. L'état basculé est signalé par la LED rouge.

4. Quand l'eau de pluie est épuisée, l'indication de niveau de remplissage est à zéro, aucune LED de niveau de remplissage n'est allumée. Cet état est signalé par la LED jaune. La couleur jaune (orange) est obtenue par mélange des couleurs verte et rouge, c'est-à-dire que les deux LED sont allumées en même temps.



Pompe de surface Viper en Inox

Les pompes de la série VIPER intègrent une commande électronique et peuvent fonctionner en tant que pompe immergée ou à l'air libre. Entièrement automatiques, elles conviennent pour de nombreuses applications, en particulier pour la récupération d'eau de pluie. Protection contre la marche à sec et système anti-blocage assurent un fonctionnement sans soucis.

Simplicité d'installation et facilité de mise en œuvre font des pompes VIPER la solution idéale pour l'utilisateur : branchez, remplissez, mettez en marche. C'est terminé. Adaptées à tous les besoins dans les domaines suivants : distribution d'eau, arrosage, récupération d'eau de pluie, industrie et bâtiment. Garantie 2 ans.



Viper AJE

Modèle VIPER AJE

- Installations de récupération d'eau
- Distribution d'eau
- Fontaines et jets d'eau
- Systèmes d'arrosage
- Vidange de réservoirs et bassins
- Remplissage de réservoirs d'eau à partir de puits

Modèle VIPER AMV

- Installations de récupération d'eau
- Distribution d'eau
- Fontaines et jets d'eau
- Systèmes d'arrosage
- Vidange de réservoirs et bassins
- Remplissage de réservoirs d'eau à partir de puits
- Installation industrielles de lavage
- Installations de prétraitement d'eau
- Installations frigorifiques

Viper AMV



Modèle	Kw	Débit en l/min	Pression (bars)	Poids (kg)	Dimensions
MAMBA E	0,6	50	4	12,3	226/477
VIPER AJE 100	0,75	60	4,7	15	226/477
VIPER AJE 120	0,90	60	5,1	16	226/477
VIPER AMV 120	0,90	100	5,2	18	533/210
VIPER AMV 150	1,10	100	6,3	19	533/210

- **Pompe de surface** pour prélèvement individuel de l'eau dans la cuve.
- **1 100 watts** : puissance absorbée
- **3,2 m³/h** : débit max.
- **4,1 bars** : pression max.
- **F** : classe d'isolant
- **7 m** : hauteur d'aspiration max.



Sotralentz se réserve le choix de proposer différents types de pompes de surface.

Eaux de pluies accessoire stockage enterré

vendu séparément et obligatoire si utilisation pour WC et pour lavage

RainSystem AF Comfort

Avantages

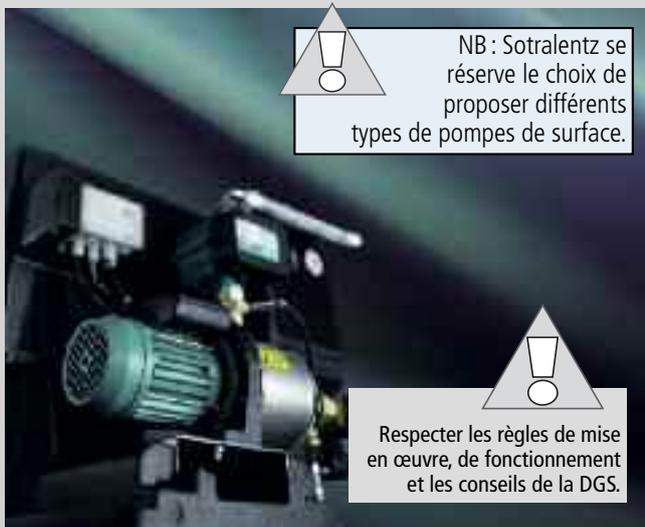
- très économique grâce à une alimentation en eau de ville en fonction des besoins
- pompe centrifuge, multicellulaire très silencieuse de série
- grande fiabilité, grâce à la certification DVGW du réservoir, et à l'optimisation des propriétés hydrauliques et sonores
- tous les composants en contact avec le fluide sont en matériaux résistants à la corrosion
- haute sécurité de fonctionnement, grâce au pilotage électronique avancé du type RainControl Economy
- pilotage électronique sans entretien
- alimentation automatique en eau de ville optimisée
- commutation automatique de l'alimentation de la pompe sur le réservoir tampon également lors de l'amorçage de la pompe
- électrovanne résistant au calcaire
- sécurité manque d'eau intégrée
- raccordement pour avertisseur anticontamination de la citerne prévu en standard
- pression réglable
- écran LCD pour une visualisation permanente du niveau de la citerne, de la pression et de l'état de fonctionnement
- service et programmation à l'aide d'un logiciel à menu déroulant d'utilisation conviviale
- bornes pour signal de trop plein.

Capot de protection de série

- Capot de protection de design moderne, sert également d'emballage écologique pour le transport.
- Exécution : insonorisant en PP recyclable

Fonctionnement/Description

Le Wilo-RainSystem est conçu pour subvenir aux besoins en eau de pluie d'une maison unifamiliale. Le module est prêt à être raccordé. L'installation compacte permet une alimentation entièrement automatique en eau de pluie à partir d'une citerne. En cas de manque d'eau de pluie dans la citerne, le réservoir de stockage (certifié DVGW Belgaqua) permet une alimentation optimale de l'installation.



Caractéristiques

Fluides admissibles

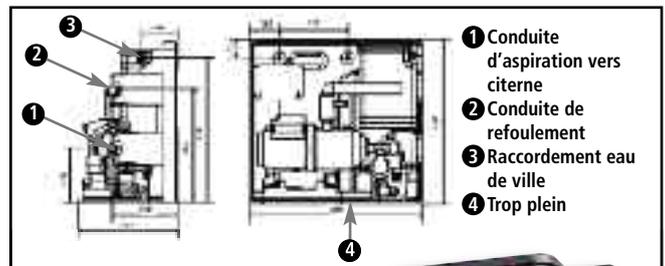
- Eau claire sans résidus en suspension, eau froide, eau de pluie

Performances

- Débit maxi 5 m³/h
- Haut. mano. maxi 52 m
- Pression de service maxi 8 bar
- Hauteur d'aspiration maxi 8 m
- Temp. du fluide +5 à +35 °C
- Tension d'alimentation 1~230V, 50 Hz
- Puissance nominale (P2) 550/750 W
- Protection moteur thermique intégrée
- Indice IP 54 (AF Comfort) de protection IP 42 (AF Basic)
- Réservoir d'eau 11 l
- Commande de pompe
- Unité de commande automatique pour l'enclenchement/déclenchement de la pompe:
 - AF Comfort: par capteur de pression 4-20 mA-
 - AF Basic: par Fluid- Control et contacteur à flotteur

Raccordements

- Refoulement R 1"
- Aspiration
- Eau de ville R 3/4" à écoulement libre selon
- DIN 1988
- Trop plein 105x65 - entonnoir
- DN 70
- Normes DIN1988 & EN 1717



Eaux de pluies accessoires stockage enterré et aérien

(vendus séparément)

Siphon de trop-plein Mono (Art. 31331)

Siphon de trop-plein Duo (Art. 31332)

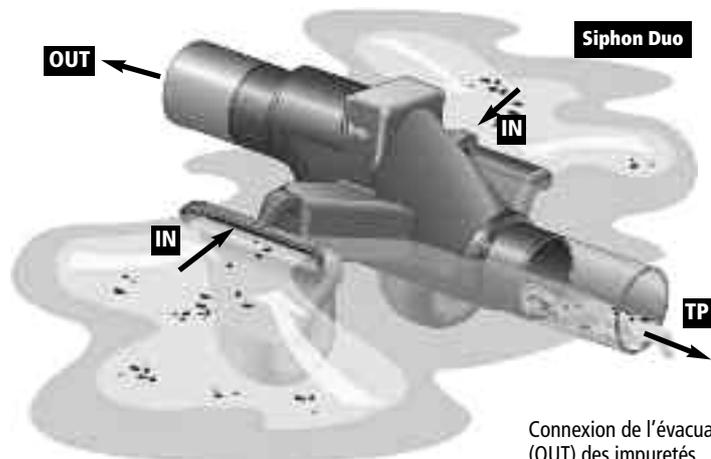
- Siphon de trop-plein Mono ou Duo évacuant l'excédent d'eaux de pluies par effet skimmer et l'excédent de poussières de pollen éventuelles vers le réseau d'égout ou vers le champ d'infiltration.
- Ø 100 intérieur.



Siphon Mono



Siphon Duo



Connexion de l'évacuation (OUT) des impuretés grossières provenant du filtre intégré dans la rehausse REHC 600 CR.

Kit de soutirage

(Art. 31691)

- Petit boîtier à poser au sol (Ø 15 cm)
- Raccordement au tuyau d'arrosage
- Tuyau de 15 m en PE



Collecteur à feuilles (vendu séparément)



Collecteur à feuilles

(Gris : Art. 31 280 - Marron : Art. 31 281)

Domaine d'utilisation :

- Préfiltre en amont du filtre fin Sinus ou du filtre à panier VF1.
- Impuretés grossières (feuilles, mousses...) évacuées et collectées en amont des filtres au moyen d'un panier.
- Protection contre l'obstruction des tuyaux d'évacuation des eaux de pluies évitant les dangereuses escalades sur les toits pour nettoyer les gouttières.
- Facile d'installation et d'entretien.
- Coloris : gris et marron.
- Matériel : PP.

Diamètre 100 ou 80 mm

- Impuretés grossières filtrées et extraites de l'eau de pluie par des nervures dans le conduit.
- Feuilles, mousses et impuretés grossières collectées dans un panier.
- Eau pluviale préfiltrée s'écoulant dans le tuyau de descente vers un filtre Sinus ou VF1.

Contenu du conditionnement

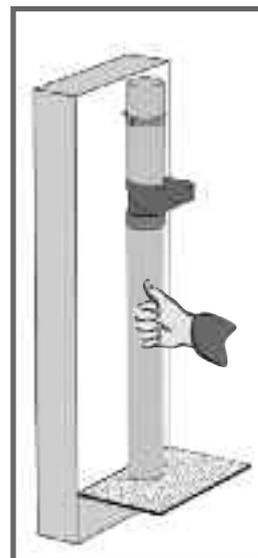
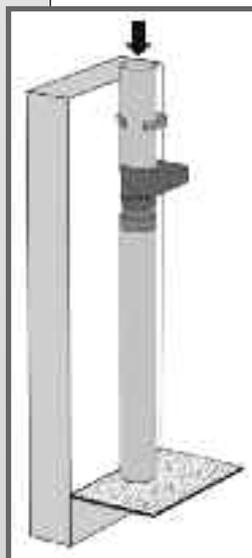
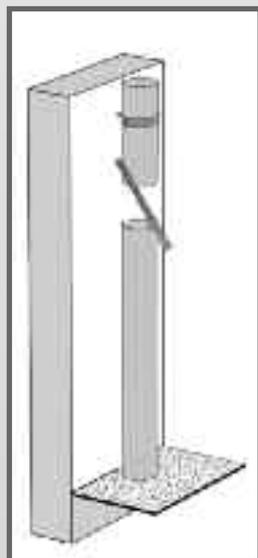
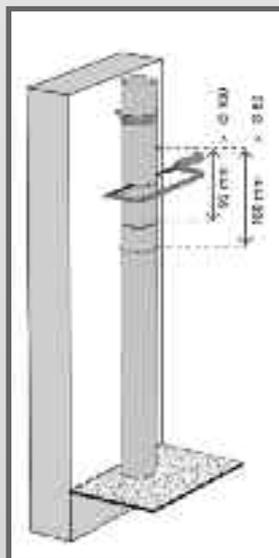


Collecteur



Réduction

Installation



Entretien

Évacuer régulièrement les feuilles, les mousses, etc. collectées dans le panier.



Caractéristiques

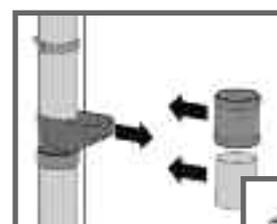


70 m²

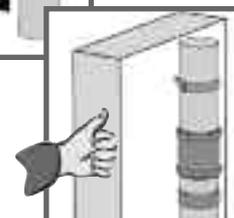


Ø 80-100 mm

En période de gel



Enlever le collecteur à feuille et le remplacer par un manchon.



Collecteur Filtrant

(gris : Art. 31 276 - marron : Art. 31 277)

Domaine d'utilisation :

- Eaux de pluies filtrées et collectées pour citernes à eau de pluie et les petits récupérateurs d'eau de pluie.
- Fonction de trop-plein.

Diamètre 70 et 50 mm

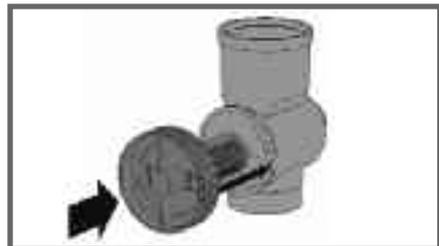
- Livré avec adaptateur pour tuyaux Ø 32 mm.
- 2 réductions incluses pour différents diamètres de tuyaux de collecte et de descente.
- Coloris : gris et marron.
- Matériel : PP

Utilisation

- Impuretés évacuées sur les côtés de la cartouche filtrante vers la canalisation.
- Eaux de pluies filtrées dirigées dans le manchon de raccordement vers la citerne de récupération.

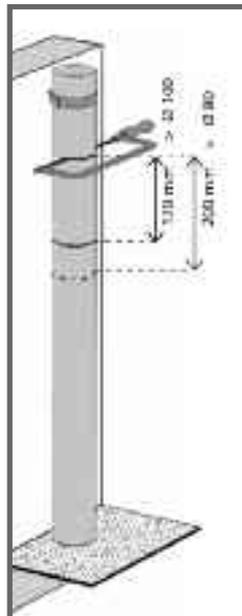
Entretien

- Tourner la cartouche vers la gauche pour mettre la poignée en position verticale.
- Retirer la cartouche filtrante,
- Nettoyer à l'eau
- Lubrifier le joint torique avant de réinsérer la cartouche dans le collecteur.

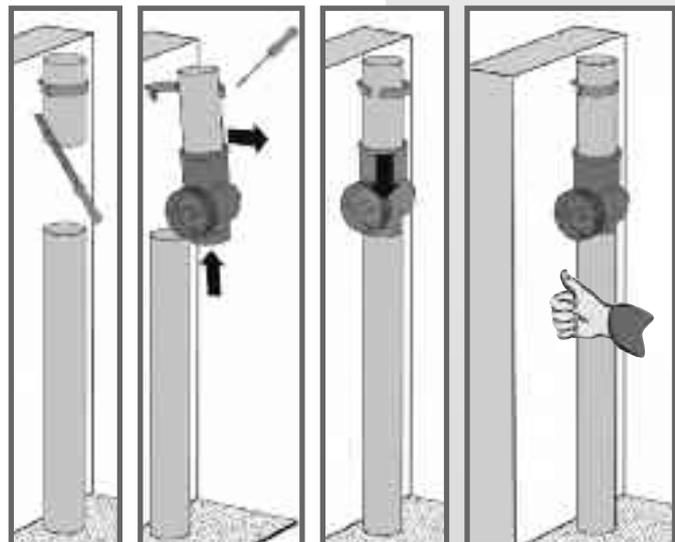


En période de gel

Mettre en position fermée la cartouche filtrante.

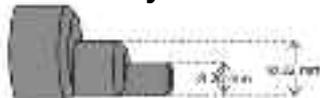


Installation



Contenu du conditionnement

Réducteur tuyau de collecte



Caractéristiques



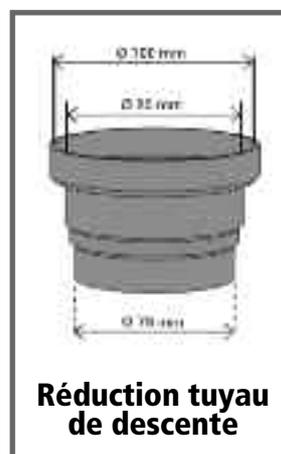
70 m²



Ø 80-100 mm



Collecteur



Réduction tuyau de descente



Filtre Rainus (Art. 31 274)

Domaine d'utilisation :

- Filtre dégrilleur à eaux de pluies s'installant sur le tuyau de descente.
- Filtration fiable des impuretés,
- Facile d'installation et d'entretien.
- Rejet des impuretés vers l'avant, l'eau filtrée s'écoulant dans le tuyau de descente.
- Idéal pour équiper des installations ne disposant pas encore de filtre.

Utilisation

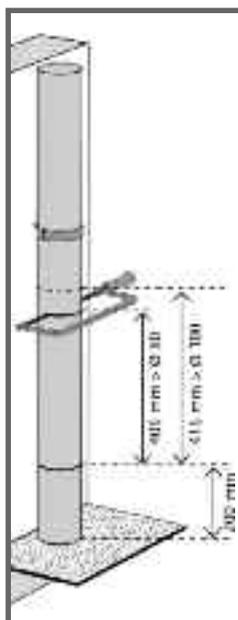
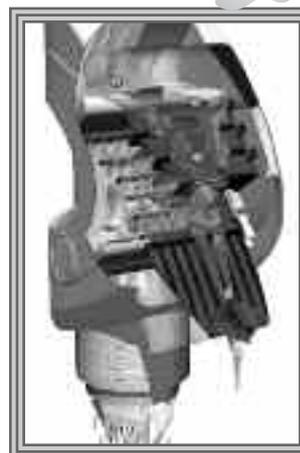
- Eaux de pluies ralenties par la chicane et stabilisées dans la cuve.
- Trop-plein permettant de canaliser uniformément les eaux de pluies au travers d'une « cascade ».
- Cascades séparant feuilles, mousses et impuretés grossières en les évacuant vers l'avant du filtre.
- Tamis fin sous les cascades éliminant les particules plus fines, jusqu'à 550 µm.
- Particules aussi évacuées vers l'avant par les surfaces d'écoulement.
- Eaux de pluies filtrées dirigées vers la cuve.

Diamètre 100 ou 80 mm

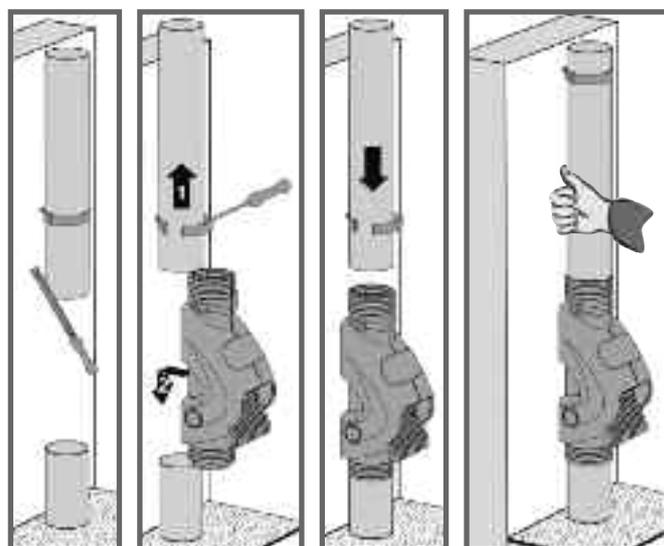
Entretien

Si une trop grande quantité d'eau est projetée à l'extérieur

- Soulever la languette et retirer le tamis avec son cadre.
- Nettoyer le tamis à l'eau
- Réinsérer le tamis avec son cadre dans le rail de guidage (clic signalant sa mise en place correcte).

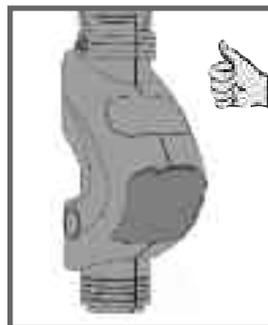
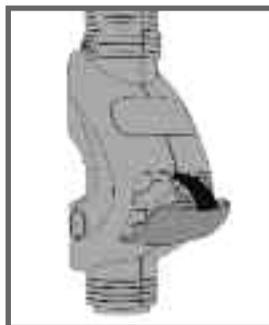
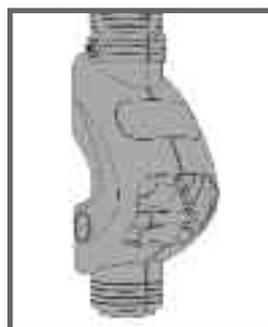


Installation



En période de gel

Retirer le tamis et refermer le clapet jusqu'au printemps.



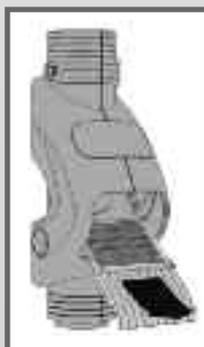
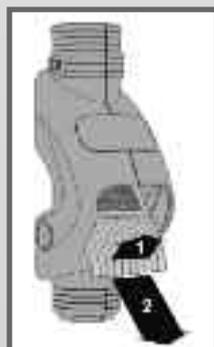
Caractéristiques



70 m²



Ø 80-100 mm



Kit filtration et traitement pour 2 ans Cintropur® NW 25 Duo



Le Kit Cintropur® NW 25 Duo est indispensable pour toute utilisation des eaux de pluies en intérieur pour machines à laver et chasse d'eau WC.



NW 25 DUO
Ø 3/4" ou 1"
Débit 0,5 m³/h
Art. 32626

Appareil NW 25 Duo livré standard avec manchette filtrante 25 µ, tube, crépine et clef de démontage



Fixation murale pour NW 25 Duo
Art. 32628

Kit filtre NW 25 Duo + traitement domestique
Art. 33638

KIT FILTRE NW 25 Duo avec 2 ans de traitement :
article 33638

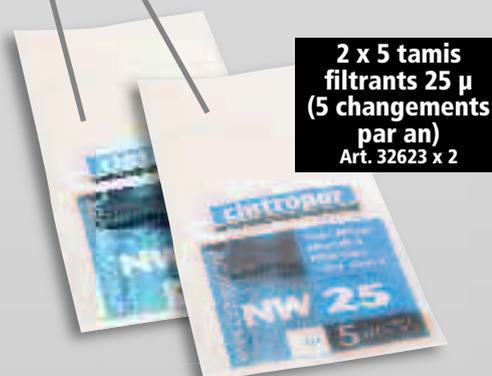
Nomenclature :

- 2X 5 tamis filtrants 25µ : art.32623
- 1X NW25 DUO Filtre+Trait.DOM : art.32626
- 1X fixation murale INOX : art.32628
- 1X charbon actif 3,4L : art.32640
- 1X carton 585 x 385 x 220 : art.33666

Poids total du kit : 6,5kg



Charbon actif en tonnelet de 3,4 litres pour 2 ans de traitement (2 changements par an)
Art. 32640



2 x 5 tamis filtrants 25 µ (5 changements par an)
Art. 32623 x 2

ATTENTION IMPORTANT
Appareil ne rendant pas l'eau potable.



Filtration et traitement d'eau Cintropur®

ATTENTION IMPORTANT
Appareil ne rendant pas l'eau potable.



Filtration

Filtration + Traitement

Traitement



NW 25
Ø 3/4" ou 1"
Débit 5,5 m³/h
Art. 32621



NW 32
Ø 1 1/4"
Débit 6,5 m³/h
Art. 32622



NW 25 DUO
Ø 3/4" ou 1"
Débit 0,5 m³/h
Art. 32626



NW 25 TE
Ø 1"
Débit 0,5 m³/h
Art. 32624



NW 32 TE
Ø 1 1/4"
Débit 0,5 m³/h
Art. 32625

Appareils NW livrés standards avec manchette filtrante 25 µ et clef de démontage

Appareils TE livrés standards avec tube, crépine et clef de démontage

Applications NW25 et NW 32

Domestique : Protection de réseaux sanitaires alimentés en eau de distribution, de pluie ou de puits ; Filtration des eaux avant adoucisseur, osmoseur ou prétraitement par lampe ultraviolette.

Industrie : Protection de réseaux sanitaires, de machines outils de production et de tout appareil industriel de prétraitement des eaux. Filtration des eaux avant nettoyeurs haute pression (100 à 200 bar) ou très haute pression (1500 à 2500 bar).

Agriculture : Filtration sur réseaux d'arrosage ; Filtration des eaux d'abreuvement pour animaux ; Filtration des eaux de pluie et des eaux de puits.

En modèle prétraitement des eaux (TE), le CINTROPUR est équipé d'un tube avec crépine pour recevoir différents produits.

- **Polyphosphates, silicates, silico-phosphates.** Efficaces jusqu'à 60°C, ces produits seront utilisés pour réduire les effets néfastes et incrustants du tartre. La protection des nouvelles installations sanitaires contre la rouille est une autre application bien connue.

Avantages :

- grand débit ;
- faible perte de charge ;
- préfiltration centrifuge à effet cyclonique ;
- appareil professionnel, robuste et fiable ;
- purge inférieure rapide et aisée ;
- système exclusif, écologique et peu coûteux de tamis filtrants ;
- visualisation continue de l'encrassement du tamis filtrant (cloche transparente).

- **Charbon actif CINTROPUR SCIN.** Le grand volume de pores et sa grande surface d'échange font de ce charbon actif extrudé un excellent choix pour l'amélioration du goût, la disparition des odeurs, la diminution du chlore, de l'ozone et de micropolluants comme pesticides et autres substances organiques dissoutes.

Traitement des eaux

Avantages de l'utilisation du CINTROPUR TE + charbon actif CINTROPUR SCIN

- 1 Quantité importante de charbon actif utilisé dans les filtres CINTROPUR TE (NW 25 TE = 0,85 l et NW 32 TE = 1,7 l) garantit un rendement et une durée de vie optimale. Plus le débit est faible, meilleur est le résultat ;
- 2 Longévité d'une charge d'un filtre dépend de l'application : conseillé pour eau potable, 3 mois (ou 20 000 volumes filtre), au minimum à changer tous les 6 mois ;
- 3 Grâce au mécanisme interne du filtre, le temps de contact entre l'eau et le charbon actif sera maximum, ce qui garantit une efficacité optimale du traitement ;
- 4 Garantie d'utiliser un des meilleurs charbons actifs disponibles sur le marché au pouvoir d'adsorption très élevé ;
- 5 Prix avantageux de la recharge de charbon actif ; conditionnement spécialement étudié pour un remplissage aisé du filtre.

Données techniques	Domestique					Industrie			
	NW 25	NW 32	NW 25DUO	NW 25 TE	NW 32 TE	NW 50	NW 62	NW 75	NW 50 TE
Type de filtre									
Diamètre de raccordement	3/4" ou 1"	1 1/4"	3/4" + 1"	1"	1 1/4"	2"	2 1/2"	3"	2"
Débit moyen (m³/h)	5,5	6,5	0,5*	0,5*	0,5*	20	25	30	1*
ΔP = 0,2 bar									
Pression de service (bar)	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Pression max. d'utilisation (bar)	16	16	16	16	16	16	16	16	16
Température max.	50° C	50° C	50° C	50° C	50° C	50° C	50° C	50° C	50° C
Poids (kg)	1,3	1,8	2,6	1,3	1,8	3,2	3,2	3,2	3,2
Tamis filtrant monté d'origine	25 µ	25 µ	25 µ	—	—	25 µ	25 µ	25 µ	—
Volume de cloche	—	—	2 x 0,85 l	0,85 l	1,70 l	—	—	—	4,35 l
Surface de filtration	450 cm²	840 cm²	1 x 450 cm²	—	—	1250 cm²	1250 cm²	1250 cm²	—

* Valeur avec charbon actif CINTROPUR SCIN

Filtration et traitement d'eau industriel Cintropur®

Filtration

Traitement

NW 50
Ø 2"
Débit 20 m³/h
Art. 32632

NW 62
Ø 2 1/2"
Débit 25 m³/h
Art. 32634

NW 75
Ø 3"
Débit 30 m³/h
Art. 32635

**ATTENTION
IMPORTANT**
Appareil ne rendant
pas l'eau potable.

NW 50 TE
Ø 2"
Débit 1 m³/h
Art. 32633

Composition

- **Manomètres 0-20 bar 1/4"**
Indiquent la pression du réseau.
À ΔP 1 bar, changer le tamis filtrant, minimum 3x par an. Art. 32627.
- **Système baïonnette**
Dispositif de fixation de la cloche à la tête du filtre (4 ergots dans la tête sont engagés dans les 4 crans de la cloche par rotation). Permet une manipulation facile et rapide de la cloche.
- **Hélice centrifuge**
Montée d'origine sur tout appareil en version tamis filtrant, l'hélice créera un effet cyclonique du flux d'eau entrant, par la précipitation des grosses particules dans le bas de la cloche.
- **Vanne de purge 1/2"**
Permet l'évacuation sous pression du dépôt d'impuretés dû à l'effet cyclonique de l'hélice centrifuge. À visser UNIQUEMENT à la main (sans outil). Art. 32630. (en option)
- **Raccords laiton 2" démontables.** Raccords 2 pièces de même diamètre entrée/sortie avec étanchéité par o-ring. Permet le montage/démontage rapide et aisé du filtre. Art. 32636. (en option)
- **Fixation murale.** Support mural inox à fixer sur la tête du filtre avec les manomètres. Filtres industriels. Art. 32637. (en option)
- **Filtres domestiques.** Art. 32628. (en option)

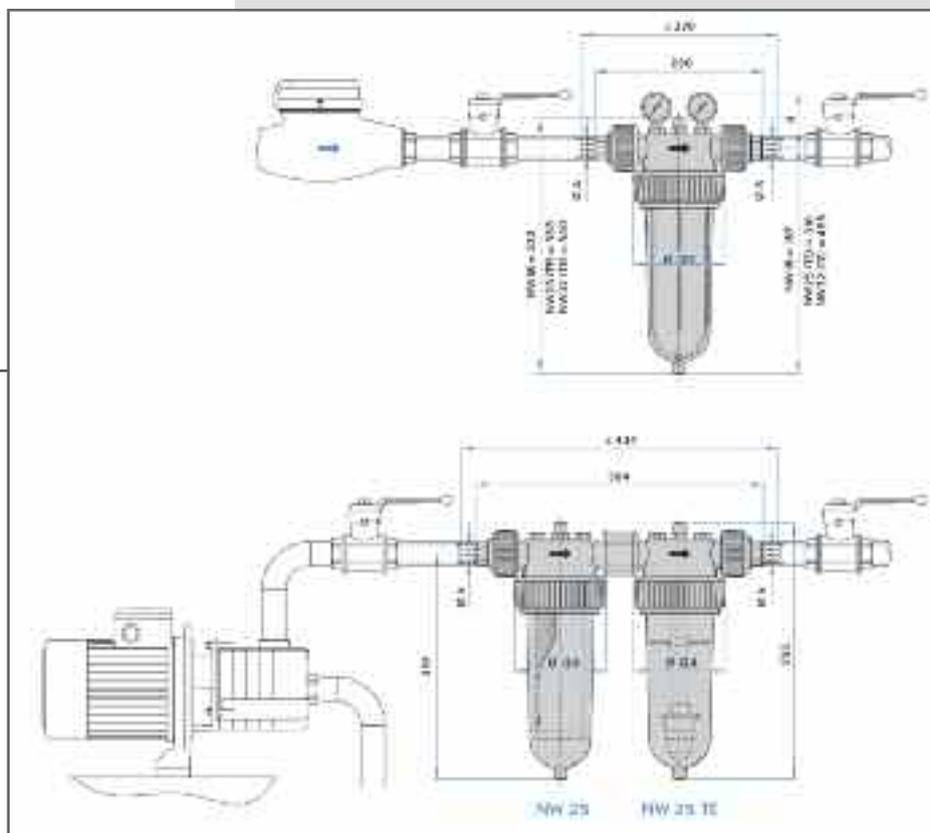
- **Cloche noire.** Évite la formation d'algues lors de l'exposition directe aux rayons solaires. (en option)
- Domestique : Art. 32620
- Industrie : Art. 32638.
- **Dispositif TE.** Dispositif intérieur du filtre TE ; utilisé pour le traitement des eaux par charbon actif ou polyphosphates; peut être également placé dans le NW62 et NW75. Art. 32639.

RECHARGES

- **Tamis filtrant** (25μ, 100μ, 150μ conditionné par 5pc.). Non lavable. Art. 32 623.
- **Charbon actif.** Qualité CINTROPUR SCIN. Contenance d'une cloche NW50TE, NW62TE, NW75TE égale à 4,35 litres.
- livré en tonnelet de 3,4 litres. Art. 32640

Schémas d'installation

Symboles	A(ø)	B
NW 25	1"	± 77
NW 32	1 1/4"	± 77
NW 25 DUO	3/4" + 1"	-
NW 25 TE	1"	-
NW 32 TE	1 1/4"	-
NW 50	2"	± 117
NW 62	2 1/2"	± 117
NW 75	3"	± 117
NW 50 TE	2"	± 70



Purificateur d'eau CintrocLEAR®



ATTENTION IMPORTANT
Appareil raccordé uniquement au
réseau d'eau publique

Préfiltration + dénitratisation + charbon actif + ultrafiltration + UV

Le CINTROCLEAR® est un purificateur d'eau par ultrafiltration UF500 (Art. 32641) de haute performance. Equipé de 5 niveaux de filtration UF500, permet de solutionner les pollutions accidentelles ou chroniques, agricoles ou industrielles, d'origine chimique ou pathogène.

KIT DE MONTAGE UF 500 (Art. 32642)

Kit de montage livré avec chaque purificateur.

- Visserie + chevilles de fixation du purificateur
- Robinet d'eau pure + kit de connexion au tuyau par raccord automatique
- Contrôleur électronique
- Câble électrique d'alimentation du générateur ultraviolet
- Tuyau rouge d'alimentation d'eau brute
- Tuyau bleu d'alimentation d'eau pure
- Accessoires de connexion du purificateur au réseau d'eau
- Notice de montage reprenant en détail l'ensemble des étapes du montage

KIT DE MAINTENANCE UF 500 (Art. 32643)

Fréquence de changement : tous les 4000 litres.

- Cartouche de préfiltration 5 μ
- Cartouche de dénitratisation
- Cartouche charbon actif ADS 150
Qualité supérieure au pouvoir d'adsorption plus important, suppression également de métaux lourds et résidus de médicaments
- Cartouche d'ultrafiltration
- Clef de démontage
- Notice détaillée reprenant toutes les étapes du processus d'entretien



UF 500

Type de purificateur UF 500

Fréquence de changement des cartouches de filtration à MAX 4000 l

Connexion électrique 220 V/90 mA

Pression min / max d'entrée 3,5 > 6,5 bar

Débit moyen d'eau pure 2 l/min

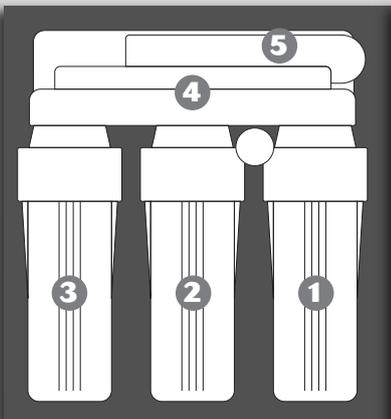
Poids à vide / en service 6 > 9,4 kg

Dimensions hors tout en mm (larg x haut x prof) 380 x 410 x 180

Qualité de l'eau brute avant purificateur : réseau d'eau public

Connexions hydrauliques raccords automatiques

entrée / sortie du purificateur type John Guest®



UF 500 COMPOSÉ DE 5 NIVEAUX DE FILTRATION

- 1 **Module de préfiltration 5 μ .** Retiendra les boues et matières en suspension.
- 2 **Module de dénitratisation.** Réduira efficacement les taux de nitrates trop élevés.
- 3 **Module charbon actif.** Charbon actif comprimé à haute pression et lié avec un polymère à haute température. Il supprimera les métaux lourds et les résidus chimiques (plomb, chlore résiduel, ...). Les goûts et odeurs déplaisants de l'eau seront également éliminés.
- 4 **Module d'ultrafiltration.** Composé de tubes microporeux à 0,03 μ , il éliminera la présence virale et bactérienne.
- 5 **Générateur ultraviolet.** Tube à anodes sans filament (brevet mondial) à polarisation instantanée (ne nécessite ni entretien, ni remplacement périodique). Ce germicide ultraviolet détruit les germes pathogènes, bactéries, virus et autres formes de micro-organismes.

Filtration des eaux souillées

Hydrosystem® 400 et 1000

2 tailles de filtres, 400 et 1000 offrent différentes performances de nettoyage

1 - HYDROSYSTEM 400

Petite unité de filtration en PE des eaux de pluies pour installation directement dans le sol en place

HYDROSYSTEM 400 TOIT (Art. 32608)

Permet une filtration des eaux de pluies provenant de toitures standard jusqu'à 175 m²

HYDROSYSTEM 400 MÉTAL (Art. 32611)

pour toits métalliques jusqu'à 100 m².

HYDROSYSTEM 400 PARKING (Art. 32609)

pour écoulements de zones de circulation faiblement chargées, avec un trafic de véhicules quotidien jusqu'à 5.000 véhicules / jour environ, jusqu'à 100 m².

HYDROSYSTEM 400 ROUTE

(Art. 32610). Pour écoulements de zones de circulation fortement chargées, avec un trafic de véhicules quotidien supérieur à 5.000 véhicules / jour, et autres types d'écoulements similaires jusqu'à 100 m².

2 - HYDROSYSTEM 1000

Unité de filtration en PE des eaux de pluies ci-dessous et pour installation directe dans un regard de diamètre 1 000 mm intérieur pour une filtration des eaux de pluies.

HYDROSYSTEM 1 000 TOIT (Art. 32604)

Permet une filtration des eaux de pluies provenant de toitures standard jusqu'à 1 000 m²

HYDROSYSTEM 1 000 MÉTAL (Art. 32607)

Permet une filtration des eaux de pluies provenant de toitures métalliques (plomb, zinc, cuivre...) jusqu'à 500 m²

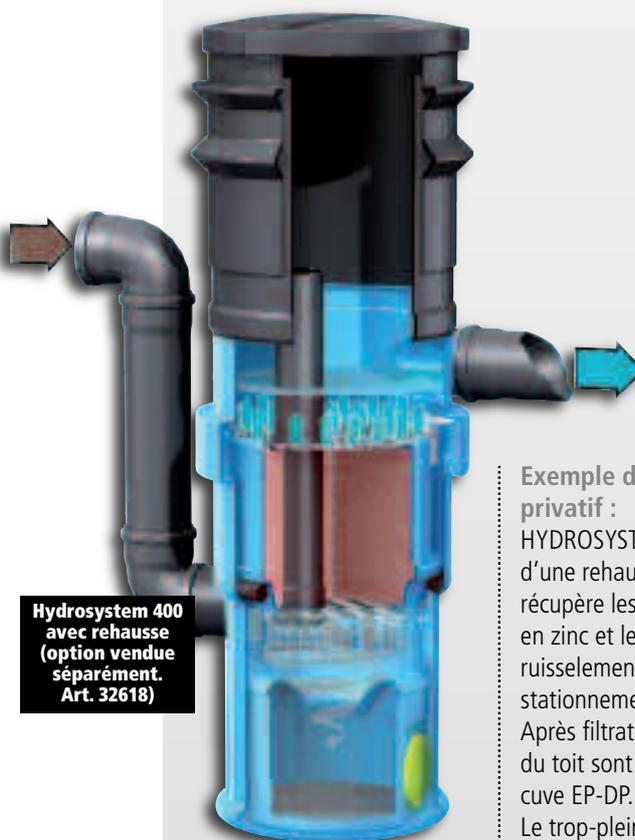
HYDROSYSTEM 1 000 PARKING (Art. 32605)

Permet une filtration des eaux de pluies de ruissellement provenant de zones circulables de 500 m² maximum à faible trafic, inférieur à 5 000 véhicules/jour

HYDROSYSTEM 1 000 ROUTE (Art. 32606)

Permet une filtration des eaux de pluies de ruissellement provenant de zones circulables de 500 m² maximum à fort trafic, supérieur à 5 000 véhicules/jour

La qualité de filtration des eaux de pluies obtenue permet un rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel. Les eaux de pluies collectées subissent, au travers d'éléments filtrants, le processus de filtration successif : sédimentation, adsorption, filtration puis précipitation chimique.



Hydrosystem 400 avec rehausse (option vendue séparément. Art. 32618)

Exemple de montage privatif :

HYDROSYSTEM 400 équipé d'une rehausse télescopique récupère les eaux de la toiture en zinc et les eaux de ruissellement de la place de stationnement.

Après filtration, les eaux de pluie du toit sont récupérées dans une cuve EP-DP.

Le trop-plein de la cuve est évacué dans le sol par des modules d'infiltration.



Filtration des eaux souillées

Hydrosystem® 400 et 1000

Ces filtres, grâce à quatre (4) types d'éléments permettent de traiter les eaux de pluies collectées :

- jusqu'à 1000 m² de toiture métallique,
- des routes supportant un trafic de 300 à 5000 véhicules/jour, etc.
- sur des toitures métalliques (zinc, cuivre, plomb,...),
- sur des toitures végétalisées,
- sur des toitures collectant des eaux en zone polluées,
- sur des parkings de véhicules légers, sont exclus les parkings de poids lourds, engins, tarmacs d'aéroport...
- sur des chaussées à faible et à moyen grand trafic, sont exclus les forts trafics.

En effet, les eaux ne peuvent être collectées dans les cas de figure décrits ci-dessus sans avoir subi un prétraitement successif par :

- sédimentation par effet Vortex,
- filtration, adsorption, précipitation et co précipitation des métaux lourds et toxiques,
- récupération d'hydrocarbures.

Livraison et montage du module de puits décrit ci-dessous, pour le prétraitement des eaux de pluie provenant de toiture.

Montage dans des fouilles préparées, à l'aide du système d'ancrages de transport DEHA, d'ancres à visser ou de griffes de transport.

Les rehausses sont le cas échéant mis en place afin d'adapter le système en hauteur aux exigences du terrain.

Raccorder la conduite d'admission des eaux de pluie au puits, de manière flexible et étanche.

Raccorder la conduite d'évacuation des eaux de pluie au puits, de manière flexible et étanche.

Type d'installation Hydrosystem 1000 metal. Surface totale pouvant être raccordée : 500 m²

Insert en polyéthylène avec séparateur hydrodynamique dans regard PE, collecteur de boues et unité de filtration pour le nettoyage des eaux de pluie provenant de toiture, structure de puits Hydrosystem DN 1000 selon DIN 4034, partie 2

Diamètre du col de puits : $d = 1000/625$ mm ; hauteur : $h = 300$ ou 600 mm

Diamètre de rehausse : $d = 1000$ mm ; hauteur : $h = 1000$ mm avec raccord DN (évacuation)

Diamètre de rehausse : $d = 1000$ mm ; hauteur : $h = 500$ mm avec raccord DN (admission)

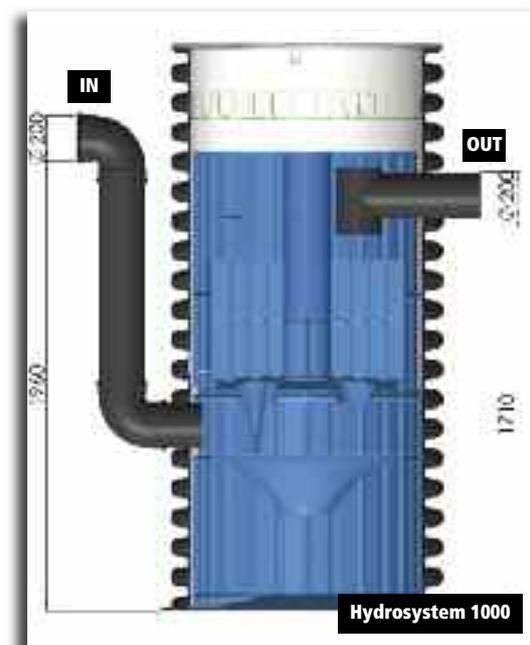
Diamètre de fond de puits avec collecteur de boues : $d = 1000$ mm ; hauteur : $h = 550$ mm

Diamètre de gaine en PE avec séparateur hydrodynamique et logement pour l'unité de filtration (4 éléments) : $d = 980$ mm ; hauteur : $h = 2000$ mm

Option : diamètre de rehausse pour adaptation en hauteur : $d = 1.000$ mm ; hauteur : $h = 250/500/1000$ mm

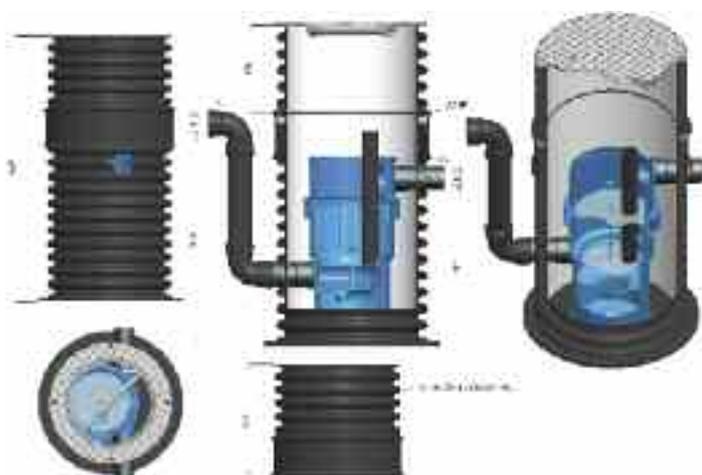
Profondeur totale : _____ m (sans rehausses pour adaptation en hauteur),

Poids total : _____ kg



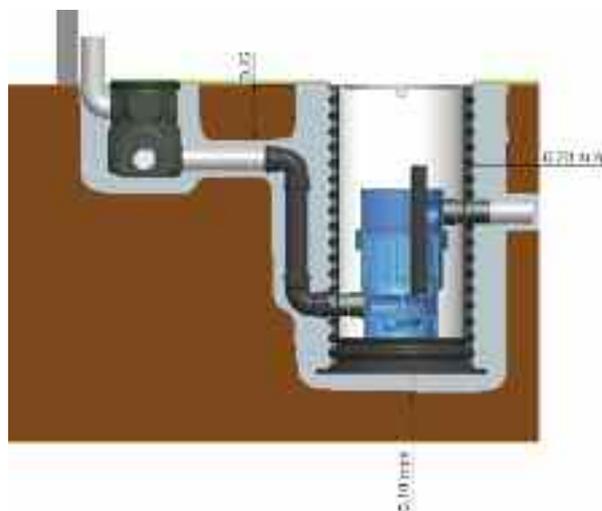
Filtration des eaux souillées Hydrosystem® 400 et 1000

HYDROSYSTEM 400

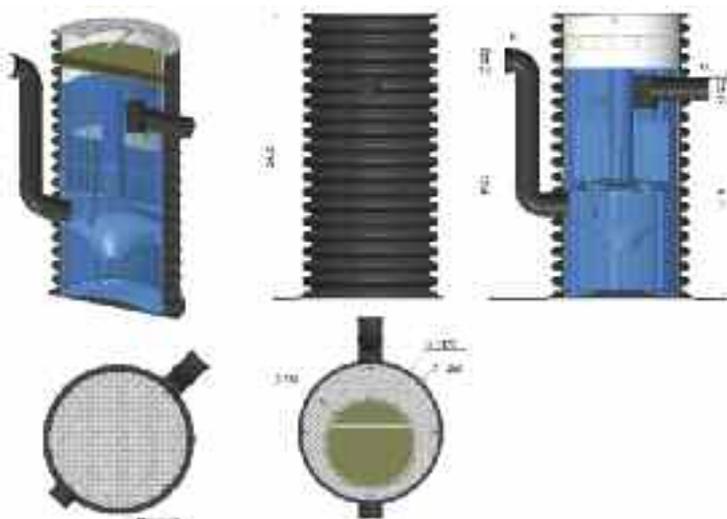


Nouvelle finition
legere et compact
d'hydrosystem sans
equipement beton

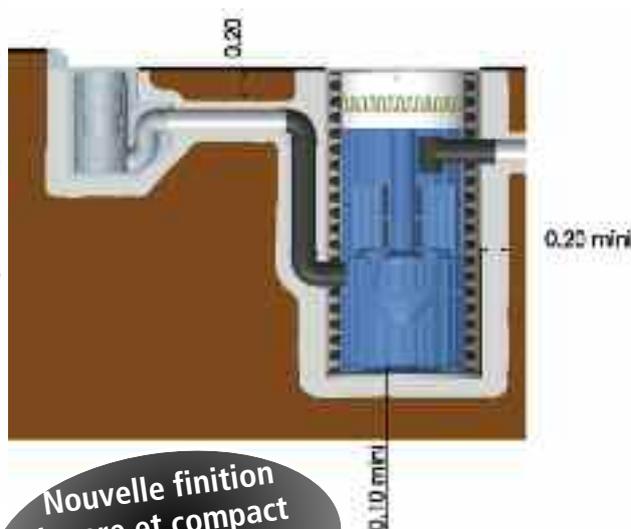
Instructions de pose



HYDROSYSTEM 1000



Instructions de pose



Nouvelle finition
legere et compact
d'hydrosystem sans
equipement beton

Récupération des eaux de pluies SOTRALENTZ

Gamme complète

**Solides et durables
+ de 25 ans en enterré**

Qualité alimentaire

**Pour économiser les ressources
en eau potable et en eau douce**

Volume de stockage illimité

Équipements intégrés

Accessoires (vendus séparément)

**Garantie : 2 ans accessoires
et citernes aériennes**

Garantie : 10 ans cuves enterrées

**Développés et produits
sous ISO 9001 : 2000**



**Développement, Production,
Prescription, Assistance,
Qualité, Partenariat**

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

SOTRALENTZ-HABITAT
3 rue de Bettwiller
F-67320 DRULINGEN
Téléphone +33 (0) 3 88 01 68 39
Télécopieur +33 (0) 3 88 01 60 60
E-mail : habitat@sotralentz.com
Site Internet : www.sotralentz.com

Toute l'information contenue dans ce guide ne peut être considérée qu'à titre indicatif seulement. Il s'agit de recommandations générales qui ne sont pas nécessairement applicables en toute situation. C'est pourquoi Sotralentz ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de dommages et/ou problèmes résultant de l'interprétation du contenu de ce document. Chaque cas d'installation devrait être étudié de façon approfondie par un spécialiste compétent en récupération des eaux de pluies.

Les renseignements contenus dans ce guide étaient conformes à l'information disponible au moment de mettre sous presse.

Poursuivant une politique d'amélioration continue, Sotralentz se réserve le droit de modifier les données techniques, les modèles ou les équipements à sa convenance et ce, sans autre avis ni responsabilité envers quiconque à cet égard.



SOTRALENTZ
H A B I T A T

SOTRALENTZ-HABITAT

3 rue de Bettwiller • F-67320 DRULINGEN
Tél. +33 (0) 3 88 01 68 39 • Fax +33 (0) 3 88 01 60 60
E-mail : habitat@sotralentz.com
Site Internet : www.sotralentz.com

N° de série - Date de fabrication